

**INVENTAIRE-SOMMAIRE
DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES A 1790**

REDIGÉ PAR M. ALFRED LEROUX, ARCHIVISTE

Haute-Vienne
Série B — Sénéchaussée de Saint-Yrieix

Limoges

Imprimerie typographique F. Plainemaison, imprimeur de la préfecture

1899

Sommaire

SÉNÉCHAUSSÉE DE SAINT-YRIEIX	3
Enregistrement des édits, ordonnances, déclarations, etc. 1557-1790.....	3
Justice de la ville de St-Yrieix et Cour d'appeaux de Ségur, 1445-1750	12
Distribution des procès, 1768-an II	14
Enregistrement des lettres de provisions, 1778-1790	15
Plumitifs des audiences ordinaires, 1749-1790	17
Plumitifs des audiences extraordinaires, 1749-1775.....	29
Registres de police, 1755-1789.....	33
Procédures et pièces diverses à l'appui, 1750-1790	36
Insinuations de donations entre vifs, 1731-1790	38
États généraux de 1789.....	50

Sénéchaussée de Saint-Yrieix

Enregistrement des édits, ordonnances, déclarations, etc. 1557-1790

B 446 (Registre) - In-f^o, 98 feuillets, papier.

1584-1767. - « Registre pour enregistrer les édits et déclarations de Sa Majesté et les arrêts de règlement au greffe de la cour sénéchalle de la ville de St-Yrieix cote et paraphé par nous Jean-Baptiste du Teytut, chevalier des ordres de Sa Sainteté, conseiller du Roy, lieutenant général de la dite sénéchaussée, à St-Yrieix, le cinquième may 1761. DB De Teytut. » (n^o 1). - f^o 1 r^o, arrêts de la cour du Parlement de Bordeaux : concernant les oppositions aux mariages, 6 mai 1761 ; - v^o, concernant les chirurgiens, 6 juillet 1761. - f^o 3 v^o, déclarations du Roi : portant prorogation de l'édit de février 1760, relatif au paiement des rentes, 16 juin 1761 ; - f 5 r^o, concernant l'exercice de la chirurgie dans les maisons de l'ordre de la Charité, 20 juin 1761 ; - f^o 7 r^o, pour l'exécution des deux articles du traité conclu entre la France et l'Espagne, 7 avril 1762. - f^o 8 r^o, arrêté de la cour de Parlement ordonnant à toutes sortes de personnes de tendre des tapisseries ou décorer leurs maisons au passage des processions solennelles de la Fête-Dieu, 21 avril 1762 : - f^o 9 v^o, ordonnant l'exécution de l'art. 2 du titre 22 de l'ordonnance de 1667, qui concerne la confection des enquêtes, 28 avril 1762 4 - ordonnant l'exécution de l'art. 4 du titre 6 de l'ordonnance de 1670 relative aux témoins qui doivent être ouïs dans les informations, 31 mars 1762 ; - f^o 11 r^o, ordonnant l'exécution des anciens arrêts de règlements de 1721, 1742 et 1749 relatifs aux droits des rôles de dépens ; - f^o 13 v^o, concernant les constitutions, la doctrine et morale des prêtres et écoliers su disant de la Société de Jésus, 26 mai 1762 ; - f^o 17 v^o, concernant même objet que dessus, 23 juin 1762 ; - f^o 21 v^o, concernant la saisie des biens mobiliers et immobiliers de la Société de Jésus, 23 juin 1762 ; - f^o 23 r^o, déclarant général et commun l'arrêt de règlement rendu pour le duché d'Albret le 20 août 1734, en ce qui concerne les réceptions de foi et hommage, 9 juillet 1762 ; - f^o 24 v^o, portant tarif et règlement des droits que les officiers préposés pour la confection du papier-terrier de M. le duc de Bouillon dans sou duché d'Albret peuvent et doivent prétendre 20 août 1734 ; - f^o 26 r^o, concernant le serment que doivent faire les ci-devant Jésuite» relativement à l'arrêt du 26 mai précédent, 18 août 1762. - f^o 27 r^o, déclarations du Roi ea interprétation de l'édit du mois d'août 1749 relatif aux établissements et acquisitions des gens de main-morte, 20 juillet 1762 ; - f 29 r^o, portant prorogation pour six années des quatre sols pour livre des droits des fermes, 29 oct. 1761. - v^o, arrêt de la cour de Parlement concernant « les collèges, bénéfices, unions et biens possédés cy-devant par les cy-devant Jésuites », 13 août 1762 ; - f^o 30 v^o, déclaration du Roi concernant « les privilèges en fait de commerce », 24 déc. 1762. - f^o 31 r^o, lettres patentes du Roi concernant l'administration d'une partie des biens de la Société de Jésus, 2 fév. 1763. - f^o 32 r^o, édit du Roi portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités, fév. 1763. - f^o 34 v^o, déclaration du Roi concernant les biens des religionnaires, les contrats d'échange qu'ils pourraient faire, la vente en justice et la collation de leurs biens, 12 mars. 1763. - f^o 35 r^o, lettres patentes du Roi Henri III concernant la chambre des requêtes établie en la cour de Parlement de Bordeaux, 3 août 1584, - f^o 37 r^o, arrêt du Conseil privé du roi concernant la dite chambre, 21 mai 1655. - f^o 38 r^o, édit du Roi qui ordonne le dénombrement des biens fonds du royaume, avril 1763. - f^o 39 v^o, déclaration du Roi qui rétablit le centième denier sur les immeubles fictifs, 24 avril 1763. - f^o 40 r^o, lettres patentes du Roi concernant la poursuite des biens vacants de la Société de Jésus, 14 juin 1763. - f^o 44 r^o, déclaration du Roi portant permission à toutes personnes, mêmes aux nobles et privilégiés, de faire circuler les grains, farines et légumes dans toute l'étendue du royaume en exemption de tous droits, 25 mai 1763. - f^o 45 r^o, arrêts de la cour de Parlement : concernant les pensions alimentaires des ci-devant Jésuites, 2 juillet 1763 ; - f^o 47 r^o, ordonnant « que la déclaration du Roi du 11 déc. 1685 sera exécutée et que conformément à icelle, dans les lieux où ceux de la religion prétendue réformée viendront à décéder, les deux plus proches parens de la personne décédée, et à leur défaut les deux plus proches voisins, seront tenus d'en faire la déclaration aux juges royaux ou seigneuriaux, à peine de 300 ll., » 24 août 1763 ; - f 48 r^o, ordonnant que les détenteurs des titres des notaires décédés en feront la remise dans les études des notaires en exercice, 14 sept. 1763 ; - f^o 49 v^o, portant défense à toutes personnes de prendre ni percevoir aucun droit d'entrée sur les grains à peine de concussion, 23 nov. 1763, - f^o 50 r^o, déclaration du Roi concernant le cadastre général, la liquidation et le remboursement des dettes d'État, 21 nov. 1763. - f^o 55 v^o, arrêt de la cour de Parlement

ordonnant à tous contrôleurs et préposés à la perception des droits de contrôlé, d'exprimer le *soluit* qu'ils sont tenus de mettre au bas des actes, 25 janv. 1764. - f° 56 v°, lettres patentes du Roi interprétatives de la déclaration du 25 mai concernant la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume, 7 avril 1764, - f° 57 v°, déclaration du Roi concernant « les octrois et autres droits dont jouissent les corps, pays d'états, villes, bourgs, collèges communaux, hôpitaux, maisons de charité, communautés des arts et métiers et autres », 11 fév. 1764. - f° 59 v°, lettres patentes du Roi concernant le recouvrement des revenus des bénéfiques unis aux établissements de la C^e de Jésus, 8 fév. 1764. - f° 60 v°, arrêt de la cour de Parlement « qui fait très expresses inhibitions et défenses aux fermiers, commis ou préposés à la perception des droits domaniaux ou de régie, de percevoir le sol pour livre sur les sommes adjudgées à titre de provision, et les 3 sols pour livre sur d'autres objets que ceux compris dans la déclaration du mois d'août 1732, à peine de concussion », 16 mai 1764. - f° 62 r°, déclarations du Roi : en interprétation de ses lettres patentes du 20 novembre dernier, portant distinction des biens et revenus qui doivent rester propres aux collèges des ci-devant Jésuites, d'avec ceux qui sont sujets à, l'hypothèque, 30 mars 1764 ; - f° 64 r°, faisant défense d'imprimer, débiter ou colporter aucuns écrits, ouvrages ou projets relatifs à la réforme ou à l'administration des finances, 28 mars 1764. - f° 65 r°, édit du Roi concernant la liberté de sortie et d'entrée des grains dans le royaume, juillet 1764. - f° 66 v°, déclaration du Roi permettant à tous seigneurs et propriétaires de marais, palus et terres inondées, d'en faire le dessèchement, vérification préalablement faite de l'état et consistance des dits terrains, 14 juin 1764. - f° 68 r°, arrêt de la cour de Parlement concernant la fabrication des eaux-de-vie et les futailles destinées à les contenir, 7 sept. 1764. - f° 69 r°, édit du Roi contenant règlement pour l'administration des villes et principaux bourgs du royaume (en 54 art.), août 1764, - f° 74 v°, arrêt de la cour de Parlement ordonnant l'exécution des édits et déclarations du Roi relatifs à l'ensaisinement des fiefs et censives des domaines de Sa Majesté, 15 déc. 1764. - f° 76 r°, édit du Roi concernant la suppression de l'ordre des Jésuites en France, 1764. - f° 76 v°, déclaration du Roi concernant les vagabonds et gens sans aveu, 3 août 1764. - f° 77 v°, arrêts de la cour de Parlement : enjoignant à tous juges ordinaires subalternes, tant royaux que seigneuriaux, du ressort de la cour de Bordeaux, de détailler spécifiquement, article par article, les dépens qu'ils adjugeront aux parties, 27 avril 1765 ; - f° 78 v°, ordonnant l'exécution de son arrêt du 25 janv. 1764 et faisant très expresses inhibitions et défenses aux préposés à la perception des droits de contrôle, de percevoir d'autres droits que ceux qui sont portés au tarif du 29 sept. 1722, à peine de concussion, 26 avril 1765 ; - f° 79 v°, enjoignant aux receveurs du domaine de payer et acquitter les frais et fournitures du papier et de l'impression des édits, ordonnances, déclarations du Roi et arrêts de règlement, 27 août 1765 ; - f° 80 r°, faisant inhibitions et défenses à toutes personnes de faire aucun dégât ni dommage dans les bois soit par les bestiaux, soit autrement, à peine de 300 ll. d'amende, 11 mai 1765 ; - f° 80 v°, ordonnant à tous notaires de se conformer au tarif homologué par arrêt du 20 juillet 1740 concernant leurs salaires, à peine de concussion, 11 mai 1765 ; - f° 81 v°, ordonnant que les parties qui auront obtenu des arrêts sur requête seront obligées de faire signifier l'exposé tout au long au domicile de la partie adverse avec les pièces interprétatives, 11 fév. 1765. - f° 82 r°, déclaration du Roi concernant le droit de fret sur les vaisseaux étrangers, 25 mars 1765. - f° 82 v°, édit du Roi portant suppression des offices de présidents des présidiaux, août 1764. - f° 84 r°, lettres de surannation pour l'enregistrement de la déclaration du 2 avril 1763 portant défenses aux corps et communautés du royaume d'emprunter sans y avoir été autorisés par lettres patentes, 14 mars 1765. . - Ibid., déclaration du Roi ci-dessus visée, 2 avril 1763. - f° 84 v°, arrêts de la cour de Parlement : faisant défenses à toutes personnes, notamment aux garçons chirurgiens qui servent chez les maîtres ou qui viennent à Bordeaux a pour y faire leur cours », d'exercer la chirurgie s'ils ne sont reçus maîtres ou agrégés, 3 sept. 1765 ; - f° 85 r°, faisant défenses h tous prêtres, curés et autres ecclésiastiques, en quelque ordre et dignité qu'ils soient constitués, et à tous chapitres, corps et communautés de faire aucun usage des deux imprimes intitulés : Actes de l'assemblée générale du Clergé de France sur la religion et Lettre circulaire de M. l'archevêque de Bordeaux envoyée à tous les ecclésiastiques de son diocèse, 15 nov. 1765. - f° 86 r°, édit du Roi portant qu'à l'avenir l'intérêt de l'argent sera fixé au denier vingt-cinq, juin 1766. - f° 86 v°, déclaration du Roi fixant un délai pour le contrôle des promesses de passer contrats, 1er juillet 1766. - f° 87 r°, lettres patentes du Roi portant suppression du droit d'aubaine : en faveur , des sujets du margrave de Baden-Baden, 27 déc. 1765 ; - f° 88 r°. en faveur des sujets du margrave de Baden-Durlach, 27 déc. 1765 - f° 89 r°, arrêt de la cour de Parlement faisant défenses à toutes personnes d'établir aucunes charbonnières dans l'intérieur des bois ; 11 juillet 1766. - f° 89 v°, déclaration du Roi portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission, 15 avril 1766. - f° 90 r°, lettres patentes sur arrêt qui permettent de stipuler dans les contrats de constitutions au denier 25 l'exemption de la retenue des impositions royales, 17 juillet 1766. - f° 90 v°, lettre de ratification de la déclaration signée

entre le roi de France et le duc des Deux-Ponts pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine, 29 mai 1766. - f° 91 r°, ratification par le Roi de France de la convention réciproque du droit d'aubaine et de rétorsion entre ses sujets et ceux d'Autriche, 3 août 1766. - f° 92 r°, arrêts de la cour de Parlement : concernant la cote-morte de tous les curés réguliers du ressort, 8 avril 1767 ; - f° 93 r°, faisant défenses à toutes personnes pourvues des offices de gouverneur et de lieutenant du roi dans les villes closes, de troubler les officiers de sénéchaux et autres justices royales dans les honneurs et rangs de préséance qui leur appartiennent, 3 avril 1767. - f° 93 v, déclaration du Roi accordant des encouragements a ceux qui défricheront les landes et autres terres incultes, 13 août 1766. - f° 94 r°, lettres patentes du Roi portant affranchissement du droit d'aubaine en faveur des sujets respectifs de France et de S. A. l'Electeur palatin, 15 janv. 1767. - f° 95 v°, arrêts de la cour de parlement : enjoignant à tous juges do ressort de Bordeaux de procéder à l'instruction et au jugement des procédures et affaires criminelles par préférence à toutes autres, 2 juin 1767 ; - f° 97 v°, faisant défenses à tous juges du ressort de la cour de Bordeaux, tant royaux et municipaux que seigneuriaux, d'élargir aucuns prisonniers condamnés au bannissement à temps, 27 mai 1767.

B 447 (Registre) - In-f°. 100 feuillets, papier.

1765-1772. - Enregistrement des édits, déclarations, arrêts de règlements, etc. (n° 2). - f° 1 r°, édit du Roi concernant les arts et métiers, mars 1767. - f° 2 r°, lettres patentes du Roi portant règlement pour les brevets ou lettres de privilège créés en chacun art et métier par l'édit précédent, 23 juin 1767. - f° 44 r°, déclaration du Roi portant prorogation pour six années de plusieurs droits faisant partie des fermes, 8 janvier 1767. - f° 5 v°, édits du Roi : ordonnant la levée et perception du second vingtième à compter du 1^{er} janvier 1768 jusqu'au 1^{er} janvier 1770, juin 1767 ; - f° 7 r°, permettant à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, excepté aux titulaires de charges de magistrature, de faire le commerce en gros, mars 1765. - f° 8 r° déclaration du Roi en interprétation de l'édit d'août 1764 qui supprime les offices de présidents de présidiaux, 22 février 1767. - f° 9 v°, édit du Roi concernant l'administration des villes et bourgs du royaume (en 59 art.), déc. 1767. - f° 16 r°, ratifications par le Roi des conventions conclues : avec le cardinal de Rohan comme évêque de Strasbourg, pour l'exemption du droit d'aubaine en faveur de ceux de ses sujets qui sont en Allemagne, 27 mars 1767 ; - f° 17 r°, avec le landgrave de Hesse-Cassel pour même raison que ci-dessus, 24 avril 1767 ; - f° 18 r°, avec l'électeur de Trèves pour même raison que ci-dessus, 8 mai 1767 ; - f° 19 r°, avec l'électeur de Bavière pour même raison que ci-dessus, 6 sept. 1767 ; - f° 21 r°, avec le prince héréditaire de Hesse-Darmstadt pour même raison que ci-dessus, 26 sept. 1767. - v°, lettres patentes du Roi portant exemption du droit d'aubaine en faveur des habitants de Francfort-sur-le-Mein, 8 oct. 1767. - f° 23 r°, déclarations du Roi : interprétant certains articles de l'ordonnance de 1681 et du règlement de 1717 et portant de nouvelles dispositions relatives aux chirurgiens de vaisseaux, 15 nov. 1767 ; - f° 25 v°, prescrivant que l'art. 12 du titre 25 de l'ordonnance de 1670, relative à la procédure en dernier ressort, soit exécuté dans toutes les cours et juridictions du royaume, mars 1788 ; - f° 26 r°, fixant à 5 % le droit de détraction, en cas d'exportation, à percevoir sur les successions échues en France aux sujet de l'électeur de Bavière, 18 mars 1768. - f° 27 r°, lettres patentes accordant des encouragements particuliers à tous ceux qui entreprendront des défrichements dans les laudes de Bordeaux, 29 avril 1768. - f° 28 r° déclarations du Roi : fixant le droit d'oblat à une somme annuelle de 300 ll., 2 avril 1768 : - f° 29 r°, concernant la liberté du commerce des cuirs de province à province, 26 mars 1768. - f° 30 r°, arrêts de la cour de Parlement de Bordeaux : portant règlement pour les greffes des sénéchaux, des juridictions royales et seigneuriales, 26 août 1768 ; - f° 32 r°, ordonnant à tous seigneurs du ressort de la cour, qui perçoivent des droits de-minage, de transcrire dans le délai de trois mois, sur un tableau attaché à un poteau qui sera planté dans le lieu le plus apparent des halles et marchés, le tarif des droits de minage par eux perçus, 23 janv. 1769. - v°, arrêts de la cour de Parlement : faisant dépense à tous juges du ressort de la cour, d'ordonner en matière criminelle la publication des monitoires pour d'autres crimes que les crimes graves et scandales publics, 15 janv. 1769 ; - f° 33 v°, ordonnant que, dans les trois mois, les greffiers des sénéchaussées du ressort remettent au greffe du Parlement un état des droits de greffe par eux perçus et des titres en vertu desquels ils les perçoivent, 13 fév. 1769 ; - f° 34 v° ; enjoignant tant au geôlier de l'hôtel de ville de Bordeaux qu'à tous autres geôliers du ressort, d'inscrire sur le registre de geôle les noms et surnoms des prisonniers et les arrêts jugements ou autres actes en vertu desquels ils sont incarcérés, 16 mars 1769. - f° 35 r°, édit du Roi concernant les ordres religieux, mars 1768. - f° 37 v°, déclaration du Roi portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans

permission, 3 avril 1769. - f° 38 v°, ratifications par le Roi de la convention signée : entre la France et le prince-évêque de Spire pour l'abolition du droit d'aubaine, 23 août 1768 ; - f° 39 v°, entre la France et l'archevêque-électeur de Cologne pour même objet que ci-dessus, 12 oct, 1768 ; - f° 40 v°, entre la France et le pays de Liège, 9 déc. 1768. - f° 42 r°, lettres patentes du Roi pour l'abolition du droit d'aubaine entre les sujets de France et la noblesse immédiate de l'Empire dans les cercles de Souabe, de Franconie et du Rhin, fév. 1769. - f° 43 r°, arrêt de la cour de Parlement ordonnant qu'à l'avenir, lors de l'élection des nouveaux échevins et conseillers de ville, les sujets nouveaux élus prendront mêmes placé, rang et séance dans les assemblées de villes, processions et cérémonies publiques que leurs prédécesseurs ; 2 sept. 1769. - f° 44 v°, édit du Roi ordonnant la levée et perception d'un nouveau vingtième à compter du 1^{er} janvier en suivant, déc. 1768. - f° 45 r°, lettres patentes portant « convention » du nouveau traité de commerce et de marine entre le roi de France et les députés de la hanse de Hambourg, 21 juin 1769. Suit la rectification, le traité visé (en 39 art.) et divers actes y relatifs. - f° 54 v°, arrêts de la cour de Parlement : concernant la transcription faite sur des registres de l'édit portant prorogation du vingtième, 13 décembre 1769 ; - f° 55 r°, enjoignant à tous marchands de blé, fermiers, régisseurs, propriétaires ou décimateurs des provinces du Limousin et du Périgord, de faire porter chaque semaine, dans les marchés des dites provinces, quantité suffisante de blé de toute espèce pour l'approvisionnement des dits marchés, 17 janv. 1770 : « Ce jour, toute la grande chambre assemblée, le procureur général du Roy est entré et a dit qu'une des principales causes de la misère qui accable les provinces du Limousin et du Périgord, celle qui contribue le plus à augmenter la disette et à réduire le peuple à la famine est le resserrement des grains et le refus que font ceux qui en ont de les porter dans les marchés pour y être vendus ; qu'il a reçu des avis certains de différentes contrées de ces deux provinces que plusieurs marchands, fermiers, propriétaires, décimateurs et autres ont des quantités de blé considérables et que néanmoins les marchés sont déserts par le refus qu'ils font de vouloir y envoyer leurs grains et la résolution qu'ils ont prise de ne les vendre que dans leurs greniers, la valeur excessive de cette denrée leur laissant encore l'espoir de la voir augmenter de prix d'icy à la récolte prochaine et le resserrement dans les greniers leur paraissant le moyen le plus propre de procurer cette augmentation ; que c'est cette spéculation funeste à l'humanité qu'il faut déconcerter par l'autorité de la justice en procurant promptement la circulation libre des grains et la vente dans les marchés..... » ; - f° 56 r°, pour remédier aux besoins pressants des pauvres du Limousin et du Périgord, 17 janv. 1770 : « Ce jour, toute la grande chambre assemblée, le procureur général du Roy est entré et a dit que, s'il n'est aucune province du ressort de la Cour qui n'ait éprouvé une disette considérable de toute espèce de grains dans le cours de la dernière année, il en est néanmoins certaines que les fléaux de tous les genres ont réduit à un tel excès de misère qu'il ne reste presque plus de ressource pour fournir h la subsistance du peuple ; que par les lettres et mémoires qui luy ont été adressés et qu'il remet sous les yeux de la Cour, il n'est que trop vrai que les cultivateurs dans le Limousin et dans certains Cantons du Périgord sont forcés de quitter leur pays pour chercher leur subsistance dans d'autres contrées où ils espèrent de trouver plus de ressources ; que plusieurs d'entre eux ont abandonné, leurs propres enfants à leur mauvais sort et aux soins de leurs épouses, qui les promènent sur les routes publiques ou qui les conduisent de maison en maison pour se procurer par ce spectacle attendrissant quelque soulagement aux maux qui les accablent ; qu'on a vu dans le Limousin les paisans, aussy pauvres que les artisans des villes, attaquer sur les chemins les passants qui n'étoient pas en force pour leur résister, afin de leur arracher par la violence ce qu'ils ne pouvoient pas obtenir par la compassion que leur état doit naturellement inspirer ; que cette position critique a i renouvelé dans cette province l'attention des officiers chargés de la police et qu'il n'est point d'éloge que ne mérite surtout la conduite éclairée, sage et prévoyante de M. Turgot, commissaire départi dans la généralité de Limoges, au zèle et à l'activité duquel cette province doit les secours qu'elle a déjà reçus de la bonté du Roi..... ». - f° 57 v°, déclaration du Roi concernant les cures des villes murées, 21 fév. 1770. Suit un « État des villes murées ou de celles qui peuvent être regardées comme telles dans l'intérêt des gradués du ressort du parlement de Bordeaux » : Dioc. de Limoges : Limoges, Eymoutiers, Saint-Junien, Saint-Léonard, Saint-Germain, Aixe, La Souterraine, Pierrebuffière, Châteauponsac, Lubersac, Nontron, Brive, Argentat. Larche, Turenne, Curemonte, Donzenac, Meyssac, Uzerche, Treignac, Allasac, Ussel, Saint-Yrieix, Beaulieu ; dioc. de Tulle : Tulle. - f° 58 v°, édit du Roi portant que le denier de la constitution sera et demeurera fixé à raison du denier vingt du capital. fév. 1770. - f° 59 v°, arrêt de la cour de Parlement au sujet du paiement des rentes en Périgord et en Limousin, 8 mai 1770 : » La cour, faisant droit au réquisitoire du procureur général du Roi, ordonne, par forme de règlement pour la présente année et sans tirer à conséquence pour l'avenir, que les arrérages de rentes en grains de toute espèce (soit que les dites rentes soient directes, seigneuriales ou simples prestations et redevances foncières dues pour l'année dernière 1769) seront payés pour le Limousin sur le prix commun

que les dits grains auront valu pendant le cours du mois d'août de la dite année 1769 ». - f° 61 v°, arrêts de la cour de Parlement : défendant de couper des riortes ou jets pour en lier les gerbes de blé, 16 juin 1770 ; - f° 62 v°, prorogeant jusqu'au 1^{er} août prochain le terme indiqué par l'arrêt du 17 janvier dernier touchant la subsistance des pauvres du Limousin et du Périgord, 11 juillet 1770. - f° 63 r°, édits du Roi : portant augmentation de finance et de gages pour les officiers de chancellerie, fév. 1770 ; - f° 64 r°, portant création de 400.000 ll. d'augmentation de gages au denier vingt, à répartir sur les différents offices y désignés, fév. 1770 : - f° 65 v°, portant suppression et remboursement de plusieurs offices ou droits d'offices et prolongation des droits du don gratuit, avril 1768 ; - f° 67 r°, concernant les privilèges d'exemption de tailles, juillet 1766. - f° 69 r°, lettres patentes concernant la levée du second vingtième, 15 mars 1770. - f° 70 r°, édit du Roi prorogeant la levée et perception des deux sols pour livre du dixième jusqu'au premier juillet 1772, déc. 1769. - v°, lettres patentes : portant suppression du droit d'aubaine en faveur des bourgeois et habitants des villes impériales de Ratisbonne, Cologne, Augsbourg, Nuremberg, Worms, Spire, Ulm, Esslingen, etc., 6 janv. 1770 ; - f° 72 r°, concernant les droits à percevoir en exécution de l'édit d'avril 1768 dans certaines villes du ressort du parlement de Bordeaux, 8 nov. 1770. - f° 73 r°, arrêt de la cour de Parlement portant règlement sur la manière de contraindre les séquestres à la représentation des fruits saisis, 19 fév. 1771. - f° 74 r°, édit du Roi portant fixation des portions congrues, mai 1768. - f° 77 r°, lettres patentes en forme d'édit : portant approbation d'un contrat d'échange de terres entre le Roi et le comte d'Eu, mars 1771 ; - f° 81 r°, concernant l'entrée des grains et farines dans la ville de Bordeaux, 13 juillet 1771 ; - f° 82 r°, portant ratification de la convention signée le 21 fév. 1771 entre le roi de France et la duchesse douairière de Saxe-Weimar pour l'exemption du droit d'aubaine en faveur de leurs sujets respectifs, 19 mars 1771. - f° 85 r°, édit du Roi portant création d'offices au Parlement de Bordeaux, 7 sept. 1771. - f° 87 v°, lettres patentes portant établissement de droits sur les vins et liqueurs, en exécution de l'édit d'avril 1768, dans les villes de la généralité de Pau qui sont de l'intendance de Bayonne et dans les villes de la généralité de Limoges qui sont du parlement de Bordeaux, 3 août 1771. - f° 88 v°, édits du Roi : portant suppression de la table de marbre du Parlement de Bordeaux, oct. 1771 ; - f° 89 v°, portant confirmation des anoblissements depuis 1715. Avril 1771. - f° 92 v°, déclaration du Roi concernant le commerce des grains, 27 déc. 1770. - f° 93 v°, édit du Roi portant établissement d'un droit de 2 sols pour livre sur l'amidon et la poudre à poudrer, fév. 1771. - f° 95 r°, arrêt de la cour de Parlement en interprétation du règlement du 6 juillet 1742 concernant les droits attribués aux notaires et féodistes, 19 fév. 1772. - f° 97 v°, édit du Roi concernant les offices de jurés priseurs de biens meubles, fév. 1771. - f° 99 r°, lettres patentes concernant les offices de jurés priseurs de meubles, 7 juillet 1771. - f° 100 r°, déclaration du Roi réservant sous le titre d'huissiers et sergents royaux les offices de jurés priseurs de biens meubles supprimés par l'édit de février 1771 et leur permettant de continuer à faire les prisées et ventes de biens meubles, 17 août 1771.

B 448 (Registre) - In-folio, 100 feuillets, papier

1771-1778, - Enregistrement des édits, déclarations, arrêts de règlement, etc. (n° 3). - f° 1 r°, édit du Roi portant suppression des offices de commissaires aux prisées de ventes de meubles, tant forcées que volontaires, à l'exception de ceux de la ville et faubourgs de Paris, août 1771 - f° 2 r°, lettres patentes du Roi portant attribution à la grande chambre du Parlement de Bordeaux de la connaissance des contestations qui étaient portées au siège de la table de marbre, tant au souverain qu'à l'ordinaire, 21 janv. 1772. - v°, édit du Roi portant création de conservateur des hypothèques sur les immeubles réels et fictifs, juin 1771. - f° 6 v°, arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes sur icelui pour la régie des droits d'hypothèques, juillet 1771. - f° 9 v°, déclaration du Roi portant révocation de plusieurs aliénations et exemptions de droit, 10 avril 1772. - f° 11 r°, édits du Roi : portant prorogation des deux vingtièmes et de différents autres droits, nov. 1771, (avec pièces annexes) ; - f° 15 r°, concernant les frais des procédures en matière Criminelle dans les justices seigneuriales, mars 1772. - v°, déclarations du Roi : concernant les committimus, 7 mars 1772 ; - f° 16 v°, portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission, 15 mars 1772. - f° 17 v°, lettres patentes du Roi pour l'exemption du droit d'aubaine en faveur des sujets du roi de Danemark, 15 avril 1772. - f° 18 v°, procuration de directeur des offices de jurés priseurs en la généralité de Limoges, donnée à M^e Jacques Cambesides (?) par M^e J B Roussel, bourgeois de Paris, régisseur pour le Rot des dits droits et de ceux des conservateurs d'hypothèques, greffiers, expéditionnaires etc., 4 fév. 1772. - f° 19 r°, déclaration du Roi portant fixation d'un nouveau tarif sur les papiers et cartons, 1 mars 1731. - f° 21 r°, état des villes et lieux où Sa Majesté veut et entend que soient

perçus, en exécution de la susdite déclaration, les droits y énoncés sur les papiers et cartons qui entrèrent dans les dites villes pour y être consommés, 2 mars 1771 : Généralité de Limoges : Angoulême, Bellac, Limoges, St-Junien, Tulle, Brive, Bourgueuil, Ruffec, La Rochefoucaud, St-Léonard. - f° 22 v°, tarifs des droits à percevoir en conséquence de la susdite déclaration, 2 mars 1771. - f° 24 r°, édit du Roi portant rétablissement dans ; chacune des villes et communautés du royaume où il y a corps municipal, d'offices de conseillers-maires, lieutenants de maires, secrétaires, greffiers, conseillers, échevins, jurats, consuls, capitouls et assesseurs, nov. 1771. - f° 26 v°, lettres patentes portant que les fabricants d'étoffes seront obligés démarquer, à la tête et à la queue des pièces, le nombre d'aunes qu'elles contiennent, 24 fév. 1772. - f° 27 v°, arrêt du Conseil d'État y relatif, 24 fév. 1772. - f° 28 bis r°, lettres patentes ordonnant l'enregistrement à faire par le parlement de Bordeaux d'une déclaration du Roi (5 déc. 1770) portant suppression d'offices, 11 oct. 1772. - f° 29 r°, déclaration du Roi concernant les études et exercices des élèves en chirurgie, 12 avril 1772. - f° 31 r°, arrêts de la cour de Parlement : concernant les testaments clos, 5 fév. 1773 ; - f° 32 v°, portant défense d'acheter les grains en vert sur pied, 24 mai 1773 ; - f° 34 r°, ordonnant l'exécution de la déclaration royale du 27 déc. 1770 qui concerne le commerce des grains, 7 sept. 1773. - f° 36 r°, commission de conservateur des hypothèques en la chancellerie du bailliage de St-Yrieix, donnée au sieur Varangne, contrôleur des actes au dit lieu, 5 oct. 1773. - v°, arrêt de la cour de Parlement concernant les registres baptistaires, 26 janvier 1774. - f° 37 v°, déclaration du Roi qui autorise les tanneurs à mettre leurs menues peaux en huile, 1^{er} nov. 1773. - f° 38 v°, ratifications par le Roi des conventions conclues : avec le prince de Bamberg et Wurtzbourg pour l'exécution du droit d'aubaine, 22 juin 1773 ; - f° 40 r°, avec les Etats généraux des Provinces unies pour même objet que dessus, 1^{er} sept. 1773. - f° 41 r°, lettres patentes du Roi portant que les prévôts de maréchaux et leurs lieutenants feront juger leur compétence par le présidial du lieu de leur résidence, 17 juillet 1772. - f° 41 v°, arrêt de la cour de Parlement enjoignant aux sénéchaux, vice-sénéchaux, baillis, jurats, consuls et autres officiers du ressort de maintenir les peuples dans l'obéissance qu'ils doivent au roi Louis XVI et de continuer à leur rendre la justice, 18 mai 1774 : « Ce jour, toutes les chambres étant assemblées, il a été fait lecture de la lettre que le roi Louis XVI a écrite à son parlement [de Bordeaux], datée de Versailles le 10 de ce mois. Lecture faite de la dite lettre, le procureur général du Roy a dit : Messieurs, Nous avons contenu jusques à présent, dans un respectueux silence, la douleur profonde où nous a plongés la perte de l'auguste monarque que nous pleurons... ». - f° 42 v°, arrêts de la cour de Parlement : interprétant le règlement du 19 février 1772, relatif à la forme et aux frais des reconnaissances des tenanciers envers leurs seigneurs, 15 juin 1774 ; - f° 44 r°, faisant inhibition et défenses à toutes sortes de personnes d'établir aucune sorte de loterie dans la ville de Bordeaux ni dans aucun autre lieu du ressort, 15 juillet 1774. - f° 46 r°, déclaration du Roi concernant l'impression des mémoires des parties plaidantes et les règles que les avocats doivent observer dans la défense des dites parties, 18 mars 1774. - f° 47 r°, lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine entre la France et la principauté de Neuchâtel et Valangin, 18 fév. 1764. - f° 48 r°, ratifications par le Roi des conventions conclues : avec le prince de Nassau-Saarbruck pour l'exemption du droit d'aubaine, 27 avril 1774 ; - f° 49 v°, avec le grand maître ; de l'Ordre teutonique pour même objet que dessus, 27 avril 1774. - f° 51 v°, lettres patentes sur arrêt par lesquelles Sa Majesté établit la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume et se réserve de statuer sur la liberté de la vente à l'étranger, 2 nov. 1774. - f° 54 v°, lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine et liberté du commerce en faveur de vingt-trois villes impériales : Schweinfurt, Rothenbourg, Wendsheim, Goslar, Mühlhausen en Thuringe, Gmünd en Souabe, Ravensbourg, Wimpfen etc., nov. 1774. - f° 56 r° et ss., actes divers concernant le rétablissement du Parlement de Bordeaux « dans le même état qu'il étoit avant l'édit du mois d'août 1771 ». 1775. - f° 63 v°, édit du Roi portant ampliation du pouvoir des présidiaux, fév. 1775. - f° 64 r°, arrêt de la cour de Parlement ordonnant à tous procureurs, notaires et huissiers de notifier et signifier tous actes de justice dont ils seront requis par les parties, envers et contre toutes sortes de personnes, 3 mai 1785. - f° 65 r°, nomination par le Roi, sur la présentation du comte d'Artois, du sieur Joseph Poumaud de Laponade, avocat en parlement, comme receveur des revenus casuels en la sénéchaussée de Saint-Yrieix, 12 octobre 1774. - f° 65 v°. nomination faite par François de Burguet, écuyer, sgr de Chauffailles, commissaire pour la rédemption des captifs, du sieur J-B Dumas, médecin, conseiller du Roi, intendant des eaux minérales de Miel (sic pro Miers ?), habitant de la ville de Ségur en Limousin, comme marguillier à pour faire courir un bassin plat de collecte toutes les fêtes et dimanches dans l'église paroissiale de Saint-Léger de la dite ville de Ségur pour les dits captifs », 25 juin 1775. - f° 66 r°, mandement royal relatif à la nomination aux charges municipales en la ville de St-Yrieix, 16 septembre 1775. - v°, édit du Roi portant suppression des offices de receveur des tailles, août 1775. - f° 67 r°, provisions de notaire royal à la résidence de Séreilhac, délivrées au sieur Pierre Fleurat, sur présentation du comte d'Artois. - v°,

provisions de greffier en chef du sénéchal de St-Yrieix, délivrés au sieur Jean Germain par le comte d'Artois, 19 septembre 1775. - f° 68 r°, lettres patentes concernant l'abolition du droit d'aubaine entre la France et la République de Venise, 8 décembre 1775. - f° 69 r°, déclaration du Roi qui fixe à six mois les délais pendant lesquels les déclarations de défrichements pourront être contredites par les communautés d'habitants ou les décimateurs, 7 novembre 1765. - v°, ratification par le Roi de la convention relative aux bénéfiques réguliers situés en France et dans les Pays-Bas autrichiens, 22 octobre 1775. - f° 70 v°, lettres patentes pour l'exécution de la déclaration du 3 juin 1765 concernant les privilèges dont doivent jouir les officiers des Conseils supérieurs du Canada et de l'Île royale, 29 septembre 1775. - f° 71 r°, déclarations royales : portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. 1 mars 1775 : - v°, portant exécution de l'édit de juillet 1764 sur le commerce des grains dans les provinces méridionales, 10 février 1776. - Ibid., ratification par le Roi de la convention conclue avec le prince de Nassau-Vieilbourg relativement aux limites de leurs états respectifs 7 février 1776. - f° 75 V, édit du Roi autorisant la libre circulation et le libre commerce des vins par tout le royaume, avril 1776. - f° 78 v°, mandement royal en faveur de Pierre Pichon, prêtre semi-prébende du chapitre collégial de Saint-Yrieix, autorisant une répudiation d'hérédité, 22 février 1777 ; - f° 79 r°, arrêt de la cour de Parlement concernant le paiement des mandements pour frais de justice, 19 février 1777. - v°, provisions de l'office de procureur postulant eu la sénéchaussée de Saint-Yrieix en faveur de Pierre Mazeaud, 9 avril 1777. - f° 80 r°, provisions de l'office de maire de Saint-Yrieix en faveur d'Elie Mazeau, 26 mars 1777. - v° provisions de marguillier de la rédemption des captifs en faveur de Messire Gabriel Dugareau, écuyer, sgr de la Meschinif, « pour faire courir un ; bassin, toutes les fêtes et dimanches, dans l'église paroissiale de la Nouaille ». - Ibid., ratification par le Roi de la convention conclue avec l'électeur de Saxe pour l'abolition du droit d'aubaine, 20 juillet 1776. - f° 81 v°, lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine : en faveur de la principauté de Schwartzenberg, septembre 1776 ; - f° 82 r°, en faveur de la République de Raguse, 29 octobre 1776. - f° 82 v°, provisions de l'office de substitut au sénéchal de St-Yrieix en faveur de M^e Pardoux Bordas, avocat en la cour, par retraite du sieur Duburguet, précédent titulaire, 26 juillet 1777. - f° 83 r°, provisions de notaire royal en la paroisse de Jumilhac et Chaluset, son annexe, généralité de Bordeaux, délivrées au sieur Pierre Germain, 6 août 1777. - Ibid., provisions de juge en la châtellenie de La Roche-l'Abeille, délivrées à M^e Gabriel Paye, licencié ès lois, , notaire royal, par Louis-François-Marie de Pérusse, comte des Cars et de Saint-Bonnet, seigneur de La Roche-l'Abeille, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, brigadier des armées de Sa Majesté, son premier maître d'hôtel et son lieutenant général au gouvernement du haut et bas Limousin, novembre 1777. - v°, dispense d'âge accordé au sieur Jean Gouyon pour être pourvu de l'office de notaire royal en la paroisse de Juillac, sénéchaussée de Saint-Yrieix, 10 octobre 1777. - Ibid., provisions de notaire royal en faveur du susdit, 30 octobre 1777. - f° 84 r°, édit du Roi portant règlement pour la juridiction des présidiaux, août 1777 - f° 85 v°, déclaration du Roi pour la police des noirs de l'un et l'autre sexe, « que les habitants des colonies ont amenés avec eux en France pour leur servir », 9 août 1777. - f° 86 v°, testament de Messire François Gaillard, écuyer, sieur de Sarlande, habitant à Angoisse en Périgord, 22 novembre 1773. Lègue 150 ll. aux Recollets de St-Yrieix pour célébrer des messes basses. (Suivent deux actes relatifs à la dite succession). - f° 94 v°, provisions de juge en la juridiction de Jumilhac et Chaluset, délivrées à M^e Jean Queyroulet, docteur en droit civil et canonique, avocat en la cour, par haut et puissant seigneur Pierre-Marie de la Chapelle de Jumilhac, chevalier, seigneur comte de Jumilhac, Masvaleix et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, 15 novembre 1776. - f° 95 r°, nomination de Pierre Dujardin sieur du Maine, habitant de Saint-Yrieix-la-Perche, comme marguillier de la rédemption des captifs, pour faire courir un « bassin » en la paroisse de La Chapelle, 27 janvier 1778. - Ibid., traité d'alliance entre le roi de France et la République helvétique, 28 mai 1777. - f° 96 r°, déclaration du Roi ordonnant que les comptoirs des marchands de vin, revêtus de plomb, soient supprimés, ainsi que les vases de cuivre des laitiers, les balances de cuivre des regrattiers de sel et des débitants de tabac, 13 juin 1777. - v°, lettres patentes sur arrêt du Conseil : concernant le retour des noirs, mulâtres et autres gens de couleur aux colonies, 19 octobre 1777 ; - f° 97 r°, portant abolition du droit d'aubaine en faveur des sujets de la République de Pologne, 9 novembre 1777. - v°, provisions de notaire royal à Saint-Yrieix en faveur du sieur Élie Autier, 27 mai 1778. - f° 98 r°, provisions de procureur postulant au sénéchal de Saint-Yrieix en faveur du sieur Pierre Judicis (?). 1 juillet 1778. - v°, dispense d'âge accordée au sieur Guillaume de Lavalade, avocat en parlement, postulant l'office de lieutenant criminel en la sénéchaussée de Saint-Yrieix, 20 août 1777. - Ibid., dispense de parenté en faveur du même, 20 août 1777. - f° 100 r°, provisions de lieutenant criminel en la sénéchaussée de Saint-Yrieix, délivrées au dit Bonhomme de Lavalade, 26 mars 1777. - f° 100 v°, lettres de répudiation d'hérédité au bénéfice d'inventaire, accordées à Pierre Valette,

marchand, 22 août 1778. - Ibid., provisions de notaire royal au bourg de Genis, délivrées au sieur Martial Duclou, 11 novembre 1778.

B 449 (Registre) - In-4°, 201 feuillets, papier.

1772-1789. - Enregistrement des édits, déclarations, arrêts de règlement, etc. (n° 4). - f° 1 r°, édits du Roi : portant suppression de tous les offices de receveurs et contrôleurs généraux des domaines et bois, receveurs particuliers des dits bois, receveurs, gardes généraux et collecteurs des amendes, restitutions et confiscations dans les maîtrises des Eaux et forêts, août 1777 ; - f° 4 v°, portant suppression des offices de lieutenants généraux d'épée, de chevaliers d'honneur et de conseillers honoraires établis dans les juridiction ressortissantes nuement au Parlement de Bordeaux, 26 oct. 1777. - f° 5 v°, lettres patentes du Roi concernant les bénéfices à charge d'âmes de l'ordre de Saint-Augustin, 23 janv. 1772. - f° 7 r°, déclaration du Roi concernant le pécule des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augus, tin, qui décéderont pourvus de cures ou vicairies perpétuelles ou autres bénéfices à charge d'âmes, 6 août 1774. - v°, ratification par le Roi de la convention conclue avec le prince de Nassau-Usingen pour l'abolition du droit d'aubaine, 16 mai 1777. - f° 9 r°, déclaration du Roi qui ordonne la prise de possession par Jean-Vincent René de l'administration des domaines et bois, 14 déc. 1777. - f° 11 r°, lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine en faveur du comte de Wied-Neuwied, 16 mars 1777. - f° 12 r° ; déclaration du Roi portant défense aux nouveaux convertis, d'aliéner leurs biens sans permission, 14 fév. 1778. - f° 13 r°, arrêt de la cour de Parlement qui condamne Ramon Bordes, greffier du sénéchal de Dax, à la restitution des sommes qu'il a perçues en trop et l'interdit de ses fonctions pendant un mois, 11 mars 1778. - v°, déclarations du Roi : concernant les privilèges des gens de mer, 21 mars 1778 ; - f° 14 v°, concernant la course sur les ennemis de l'État, (en 62 art.), 24 juin 1778. - f° 20 r°, édits du Roi : portant défenses de faire, à l'avenir, aucune distinction entre les familles nobles de Provence sous prétexte de descendance ou alliance avec des Juifs, Sarrasins, Mahométans ou autres infidèles, avril 1778 ; - v°, concernant les membres de la Compagnie de Jésus qui vivent isolément dans le royaume, juin 1778. - f° 22 r°, arrêt de la cour de Parlement portant défense de mettre le feu aux bois et landes, notamment dans la province de Périgord et le pays appelé La Double, 5 sept. 1778. - f° 24 r°, déclaration du Roi relative aux inhumations fréquentes dans les églises, 19 nov. 1776. - f° 25 v°, arrêt de la cour de Parlement enjoignant a Frère Michel Mages, religieux lai de l'ordre des Cordeliers, de réintégrer son couvent, 20 août 1778. - f° 26 r°, lettres patentes du Roi en faveur de la ville impériale de Reutlingen pour l'exemption du droit d'aubaine et la liberté du commerce, 12 janv. 1775. - f° 27 r°, ratification par le Roi de la convention conclue avec le duc de Wurtemberg pour l'abolition du droit d'aubaine, 20 avril 1778. - f° 29 r°, extrait du traité de commerce et d'amitié conclu entre le roi de France et les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, 6 fév. 1778. - v°, ratification par le Roi de la convention conclue avec le-duc de Saxe-Hildbourghausen pour l'abolition du droit d'aubaine, 28 août 1778. - f° 31 r°, lettres patentes portant règlement pour l'établissement d'écoles académiques de peinture et de sculpture dans les principales villes du royaume, 8 oct. 1778. - f° 32 v°, déclaration du Roi ordonnant que la pension des vicaires des paroisses, tant établis qu'à établir, sera portée à la somme de 250 ll., 11 mai 1778. - f° 33 v°, lettres patentes : portant que la profession religieuse ne pourra être faite qu'à 21 ans accomplis pour les hommes et à 18 ans pour les filles, 29 fév. 1779 ; - f° 34 r°, portant que les prêtres qui entrèrent à l'avenir dans la congrégation de la Doctrine chrétienne, seront réputés capables de recueillir tontes successions directes ou collatérales, 4 août 1778. - v°, arrêt de la cour de Parlement « qui enjoint à toutes personnes quelconque d'écheniller et faire écheniller incessamment tous les arbres tant des promenades publiques que de leurs allées, jardins, vergers, bois, bosquets et hayes qui les entourent, à peine de 300 ll. d'amende, » 24 avril 1779. - f° 35 v°, déclaration du Roi portant règlement pour la peinture et la sculpture, 10 avril 1778. - f° 37 r°, édit du Roi portant suppression du droit de main-morte et de servitude dans les domaines du Roi et abolition générale du droit de suite sur les serfs et mainmortables, août 1779. - f° 38 V, déclaration du Roi concernant les assurances maritimes, 17 août 1779. - f° 40 r°, ratification par le Roi de la convention conclue avec la reine de Portugal pour l'abolition du droit d'aubaine, 8 nov. 1778. - f° 41 v°, lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine : entre la France et l'abbaye-principauté de Fulda, 29 août 1778 ; - f 42 r°, entre la France et le duché de Saxe-Meiningen, 29 août 1778. - v°, déclaration du Roi concernant les endormeurs et les empoisonneurs, 4 mai 1780. - f° 43 v°, lettres patentes concernant le droit annuel des offices, 27 fév. 1780. - f° 47 r°, déclaration du Roi concernant les présidiaux, 17 sept. 1778. - f° 48 r°, édit du Roi portant prorogation du second vingtième des droits réservés, fév. 1780. - f° 49 r°, lettres patentes levant la

modification apposée par le Parlement de Bordeaux à l'arrêt d'enregistrement du susdit édit, 3 juin 1780. - f° 50 r°, déclaration du Roi concernant le port d'armes, la chasse et les attroupements, 31 mars 1780. - f° 51 r°, ratification par le Roi de la convention conclue avec l'électeur de Cologne en sa qualité de prince-évêque de Munster, pour l'abolition du droit d'aubaine, 11 juillet 1780. - f° 52 v°, déclarations du Roi : interprétative de l'édit du mois d'août 1749 concernant les gens de main-morte, 30 sept. 1780 ; - f° 54 v°, concernant l'abolition de la question préparatoire, 24 sept. 1780. - f° 56 V, lettres patentes : portant exemption du droit d'aubaine eu faveur de la principauté de Hesse-Hombourg, 6 juillet 1769 ; - f° 58 r°, portant établissement d'une académie de peinture, sculpture et architecture, civile et navale, à Bordeaux, 14 nov. 1779 - f° 60 v°, ratification par le Roi de la convention faite avec le landgrave de Hesse-Darmstadt pour l'exemption du droit d'aubaine, 8 sept. 1719. - f° 62 v°, lettres patentes concernant les manufactures, 5 mai 1779. - f° 66 v°, édit du Roi portant prorogation du second vingtième des droits réservés, fév. 1780. - f° 68 r°, lettres patentes ordonnant qu'à l'avenir aucun chanoine des chapitres auxquels il a été permis de porter une décoration extérieure (le chapitre de Strasbourg excepté), ne pourra en faire usage que dans la province où il est établi, 5 fév. 1780. - f° 69 r°, déclaration du Roi concernant les registres civils, 20 fév. 1780. - v°, lettres patentes concernant l'abolition du droit d'aubaine entre la France et la principauté ecclésiastique de Bâle, nov. 1380. - f° 70 v°, déclaration du Roi qui attribue à la Société royale de médecine de Paris l'examen des remèdes nouveaux, tant internes qu'externes, pour lesquels on demanderait des brevets, , 26 mai 1780. - f° 72 r°, lettres patentes : portant établissement des bureaux de visite et de manque des étoffes, 1 juin 1780 ; - f° 74 v°, portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine, 4 juin 1781 ; f° 78 r°, portant règlement pour la fabrication des toiles et toiteries, 28 juin 1780 ; - f° 81 r°, portant prorogation de la session du Parlement de Bordeaux pendant le temps ordinaire des vacances, 14 août 1781. - v°, déclaration du Roi concernant les jeux défendus, 1 mars 1781. - f° 83 v°, lettres patentes du Roi : nommant Jean-Vincent René pour faire, au compte, du Roi, pendant six ans trois mois à compter du 1^{er} octobre, ensuivant, la recette et l'exploitation des droite d'hypothèque, 12 août 1780 ; - f° 84 v°, portant règlement pour la fabrication des étoffes de laines, 1 mai 1781 ; - f° 86 v°, portant règlement pour la fabrication des toiles et toileries, 1 mai 1781 ; - concernant les fonderies royales de Ruelle et autres., consacrées au service de la marine, 1^{er} avril 1781. - f° 92 r°, édit du Roi portant augmentation des sols pour livre sur tous les droits perçus, août 1783. - f° 97 r°, lettres patentes établissant différente droits de finances, 1 fév. 1782. - f° 99 v°, édit du Roi fixant les privilèges des sujets de la République helvétique en France, déc. 1781. - f° 103 v°, déclaration du Roi ordonnant qu'il ne soit perçu dans toute l'étendue du royaume aucun droit sur les successions qui écherront en France aux sujets de l'électeur palatin, 11 nov. 1781. - f° 104 v°, lettres patentes en forme d'édit concernant les anoblissements dans les colonies, françaises et les preuves de noblesse à faire dans le royaume par les habitants des colonies, 24 août 1781. - f° 108 v°, lettres patentes : portent règlement pour les maîtres et les ouvriers dans les manufactures et dans les villes où il y a des communautés d'arts et métiers, 12 sept. 1781 ; - f° 110 v°, portant abolition du droit d'aubaine entre la France et le comté de Leyen, membre du Saint-Empire, 12 nov. 1782. - f° 112 v°, arrêt de la cour de Parlement portant que, dans les affaires criminelles, certains jugements ne pourront être donnés que par trois juges au moins, 17 mai 1780. - f° 113 v°, lettres patentes concernant, les alluvions, atterrissements et relais formés sur les bords des rivières navigables, 28 juillet 1786. - f° 115 r°, arrêts de la cour de Parlement : concernant les séparations de biens d'entre mari et femme, négociants, marchands et banquiers, 9 mars 1787 ; - f° 116 v°, concernant les polices des sociétés sous signature privée ou par devant notaires, entre marchands et négociants, 9 mars 1787. - f° 118 r°, lettres patentes et déclaration du Roi concernant les élèves en chirurgie, 18 juin 1784, f° 120 r°, lettres patentes concernant les privilèges des conseillers rapporteurs et des secrétaires greffiers du point d'honneur. 24 mars 1786. - f° 121 , r°, déclarations du Roi : concernant les requêtes civiles, 20 janv. 1787 ; - v°, portant révocation de l'exemption du droit d'indemnité accordé par l'art. 8 de la déclaration du 10 mars 1776 sur les acquisitions de terrains pour les cimetières, 10 mars 1783. - f° 123 r°, arrêts de la cour de Parlement : baissant défenses à toutes personnes de procéder ou faire procéder dans l'intérieur des villes à l'inoculation de la petite vérole, 21 mars 1787 ; - f° 124 v°, ordonnant que les lettres patentes et le tarif du 8 juillet 1759 concernant la taxe des ports de lettres, soient exécutés selon leur forme et teneur, 14 mai 1787. - f° 128 v°, lettres patentes : portant abolition du droit d'aubaine eu faveur des sujets du roi d'Angleterre, 18 janv. 1787, ; - f° 130 et 133, r°, concernant la réciprocité de la jurisprudence à observer dans les cas de faillite et déconfiture, pour écarter toute différence, entre les créanciers français et ceux de la ville de Francfort, 11 avril 1786, d'une part ; entre les créanciers français et ceux de la principauté de Neuchâtel et Vallengin d'autre part, 30 juin 1786 ; - f° 135 v°, portant enregistrement de la convention signée le 19 fév 1778 entre le roi de France et le margrave de Brandebourg-Anspach-Baireuth pour l'exemption du droit d'aubaine, 20

avril 1786. - f° 138 r°, arrêt de la cour de Parlement portant à nouveau défense à toutes personnes de lier les gerbes de blé avec des branches d'arbres, sous peine de 300 ll. d'amende, 4 juillet 1787. - f° 133 r°, lettres patentes du Roi ordonnant le transport à Libourne de la cour de Parlement de Bordeaux, 12 août 1787. (Suivent cinq pièces y relatives). - f° 145 r°, « Aujourd'hui 26 juin 1788, en la chambre du Conseil de la cour sénéchalle delà ville de St-Yrieix, nous Marie-Charles Meulan d'Ablois, chevalier, intendant de justice, police et finances en la généralité de Limoges, prévenu-en la forme d'usage que la compagnie étoit assemblée, précédé de deux huissiers et ayant trouvé deux députés, de la dite compagnie au bas de l'escalier pour nous conduire en la dite chambre, où étant entré et ayant trouvé tous les officiers de la compagnie debout, nous avons pris la première place et présidé la compagnie en vertu de notre commission du 1^{er} may dernier. Lecture faite de la dite commission nous avons ordonné la lecture de l'ordonnance sur l'administration de la justice. Lecture faite, ouï le procureur du Roy, nous avons ordonné la transcription ainsy que suit. » Suit l'ordonnance royale sur l'administration de la justice, en 71 articles, du mois de mai 1788. - f° 153 r°, déclaration du Roi relative à l'ordonnance criminelle, 1^{er} mai 1788. - f° 157 v°, édits du Roi : portant suppression des tribunaux d'exception, mai 1788 ; - f° 165 r°, portant rétablissement de la cour plénière, mai 1788. - f° 170 r°, lettres patentes pour la tenue d'une chambre de vacations, 6 oct. 1788. - f° 171 r°, déclaration du Roi qui fixe l'assemblée des Etats-généraux au mois de janvier ensuivant et ordonne que les officiers des cours de justice continueront d'exercer leurs fonctions comme avant le mois de mai dernier, 6 oct. 1788. - f° 172 v°, arrêt de la cour de Parlement, toutes chambres réunies, qui déclare nuls et non-avenus dans le ressort de la cour, les délais judiciaires qui se sont écoulés du 18 août 1787 au 25 oct. 1788. Nov. 1788. - f° 174 v° et ss, lettres patentes, édits. règlements et autres actes relatifs à la tenue des États-généraux de 1789.

B 450 (Registre) - In-folio, 197 feuillets, papier.

1557-septembre 1790. - Enregistrement des édits, déclarations, arrêts de règlement, etc. « conformément à l'arrêt du 27 mars 1731. Cotté et paraphé..... par nous Léonard Crézeunet, conseiller du Roi, lieutenant particulier au sénéchal de la ville de St-Yrieix, en l'absence de M. le lieutenant général. A St-Yrieix, le 18 juillet 1789. J. Crézeunet. - f° 1 r°, règlement fait par le Roi, concernant les mandats des députés aux États généraux, 27 juin 1789. - v°, déclaration du Roi concernant les portions congrues des curés et vicaires, 2 septembre 1786. - f° 5 r°, arrêts de la cour de Parlement : condamnant Marie Condat, servante, à être attachée au carcan pendant trois jours, au fouet et au bannissement pour infanticide, 6 juillet 1789 ; - f° 6 r°, concernant les femmes et filles enceintes, 10 janvier 1753. - f° 7 r°, édits d'Henri II concernant « les femmes qui ont celé leur grossesse et fait mourir leurs enfants nés par moyens déshonnêtes », 1557 et 1585. - f° 8 v°, déclaration du Roi attribuant aux prévôts des maréchaux la connaissance des émotions populaires, 23 mai 1780. - f° 10 r°, lettres patentes : interprétant la déclaration ci-dessus, 12 août 1789 ; - f° 11 r°, sanctionnant le décret de l'Assemblée nationale qui réforme quelques points de jurisprudence criminelle, octobre 1789 ; - f° 14 r°, sanctionnant le décret de l'Assemblée nationale concernant le prêt h intérêt, 12 octobre 1789. - v°, édits du Roi sanctionnant les décrets de l'Assemblée nationale : concernant la libre circulation des grains, octobre 1789 ; - f° 15 v°, pour l'établissement de la loi martiale, octobre 1789. - f° 17 r°, lettres patentes du Roi : concernant la sortie et la libre circulation des grains. 27 septembre 1789 ; - f° 18 v°, sanctionnant un décret de l'Assemblée nationale qui proroge la tenue de la chambre des vacations dans chaque parlement du royaume, 3 novembre 1789. - f° 19 r°, proclamations du Roi : sanctionnant un décret de l'Assemblée nationale qui surseoit à toute convocation de provinces et d'états, 26 octobre 1789 ; - f° 20 r°, concernant les passeports des députés, 15 octobre 1789. - f° 20 r°, lettres patentes du Roi sanctionnant les décrets de l'Assemblée nationale sur la nouvelle constitution du royaume, 3 novembre 1789, etc. etc.

Justice de la ville de St-Yrieix et Cour d'appeaux de Ségur, 1445-1750

B 451 (Liasse) - 12 pièces (4 impr.) et un cahier in-12, pap.

1445-1750. - Justice de la ville de Saint-Yrieix et cour d'appeaux de Ségurⁱⁱⁱ. - Lettres de Charles VII confirmant celles d'octobre 1445, relatives au pariage conclu en 1307 par Philippe le Bel avec le chapitre de Saint-Yrieix pour la justice de la ville. Chinon, 19 juillet 1446. - Plumitif informe des audiences du siège de Ségur pour le comté de Périgord et vicomte de Limoges, 1686. - Deux arrêts du Parlement de Bordeaux, portant défense aux sénéchaux et présidiaux de Brive, Uzerche, Périgueux, Sarlat, Limoges, de prendre connaissance des appellations qui relèvent des juges ordinaires du ressort de la cour d'appeaux de Ségur. La Réole, 23 juillet 1689, - et Bordeaux, 3 mai 1729. - Lettre d'un sieur Delafon, procureur du roi à Saint-Yrieix, adressé à M. de Tourny, intendant de la généralité de Limoges, annonçant l'envoi d'un « circuit » des juridictions voisines de Saint-Yrieix, en vue du transfert en cette ville, du siège de Ségur. Saint-Yrieix, 17 janv. 1734. - Autre lettre du même au même, relative audit transfert, 2 fév : 1734. - Lettre d'un sieur Juge, avocat du Roi à Limoges, adressée à M. Laffond, juge royal à Saint-Yrieix, sur le même sujet, 16 fév. 1734 - Procès-verbal du transport du sieur Juge, conseiller, avocat du Roi au présidial de Limoges, à Ségur et à Saint-Yrieix, pour y examiner l'état : des auditoires par commission de l'intendant de la généralité, 1735. - Édit du Roi portant suppression du siège des appeaux de Ségur et de la justice de la ville de Saint-Yrieix, et création d'une sénéchaussée en ladite ville de Saint-Yrieix, janv. 1750. « Louis... Nous avons été informés que le siège royal établi à Ségur (en 1353), sous le nom de siège des appeaux, qui, dans son origine, n'avait été créé que pour la province du Périgord et s'étoit cependant, par la suite des temps, étendu dans celle du Limousin, formoit dans l'une et dans l'autre un degré de juridiction aussi inutile que préjudiciable à nos sujets de ces provinces, dont la plupart éloignés du lieu de Ségur sont obligés d'y porter leurs appels des sentences des juges ordinaires pour plaider ensuite par appel aux sénéchaussées supérieures et enfin au Parlement de Bordeaux. En voulant remédier à ces inconvénients, il nous a été représenté qu'il y avoit en la ville de Saint-Yrieix, peu éloignée du lieu de Ségur, une justice tenue en paréage entre nous et le chapitre de la dite ville et ressortissante immédiatement au Parlement de Bordeaux, à laquelle la connaissance des cas prévotaux avoit même été anciennement attribuée, concurremment avec les prévôts des maréchaux et les sièges présidiaux. Mais le nombre des officiers qui la composent et l'étendue de son ressort ne répondant pas à ces prérogatives, il nous a paru d'autant plus convenable de supprimer ces deux sièges et de leur substituer une nouvelle sénéchaussée en la dite ville que par un changement si avantageux au public, nous épargnerons à nos sujets des longueurs et des frais aussi onéreux qu'inutiles, et nous établirons cette uniformité dans l'administration de la justice qu'il est nécessaire de maintenir entre les différens sièges de notre royaume. A ces causes... ». Le ressort de la nouvelle sénéchaussée se compose (art IV) des justices suivantes : prévôté de Saint-Yrieix, justices de Villebranche, Chadeseine, La Pruvie, Lavaud, Porcher, Puy de milieu, Puydehaut, La Chacave et l'Etang-de Baudy, Rebeyrolle, Las Fargeas, Mazieras, Gabillou et Beausoleil, justice ordinaire de Ségur, « tant pour ce qui relève de la sénéchaussée de Limoges que pour la portion dépendante de la sénéchaussée d'Uzerches » ; justices de Chalard, Ladignac, Roche-l'Abeille, Fressinet ; Châteaux, Genix et Juillac, situées dans la province de Limousin ; les justices d'Angoisses, Roufflac, Sarlande, Sarrazac, Frugie, Firbeix, Mialet, Nantiat, Saint-Priest-les-Fougères, La Valouze, Saint-Paul-la-Roche et Jumillac, situées dans la province de Périgord.

B 452 (Liasse) - 30 pièces, papier (4 impr.)

XVII^e-XVIII^e siècles. - Justice de la ville de Saint-Yrieix et cour d'appeaux de Ségur. - Mémoire au Conseil pour Élie de Jarrige, écuyer, sieur de Laguionnie, poursuivant le sceau des provisions de l'office de juge viguier de la ville et juridiction de Saint-Yrieix, contre les chantre, chanoines et chapitre de l'église collégiale de la dite ville, opposants. (Impr. s. d., fin du XVII^e s.). - « Etat de l'origine de la juridiction et siège royal de la ville de Saint-Yrieix et de la situation où elle est actuellement », adressé à M. de Tourny, intendant de la généralité de Limoges. (s. d., écriture du commencement du XVII^e siècle). « La juridiction de Saint-Yrieix, avant l'année 514, étoit une juridiction de principauté et souveraine comme dépendante de Joconde, prince du Limousin. Cette juridiction étoit autrefois et avant l'établissement des parlements de France, dans un pouvoir absolu de rendre la justice aux sujets du Limousin, n'ayant d'autre degré supérieur que nos roys..... Sur la fin du règne de Childebert, roy de France, le Limousin fut transmis avec la même juridiction à saint Yrieix, fils de Joconde qui par son testament de l'an 645, disposa d'une partie de ses biens en faveur de certaines églises et lieux pieux et fit les moynes de la même ville ses héritiers en tout, sous la protection du chapitre de Saint-Martin de Tours..... ». - « Mémoire à M. le Chancelier concernant les appeaux de Ségur. » (s. d., écriture du commencement du XVII^e siècle). « Le projet de M. le Chancelier

de créer un nouveau sénéchal pour pouvoir supprimer le siège des appeaux présente une infinité d'objets réels pour le bien de la justice, et écarte toutes les difficultés qui s'opposent à la suppression..... » - « Mémoire concernant la juridiction des appeaux de Ségur. » (s. d., commencement de XVII^e s.). (Quatre exemplaires dont trois imprimés.) « Les anciens justiciables du vicomte de Limoges sont accablés sous le poids d'une juridiction ambitieuse..... ». - « Mémoire à Mgr. le marquis de Tourny, intendant en la généralité de Limoges », concernant le projet d'érection d'une sénéchaussée en la ville de Saint-Yrieix. (s. d., écriture du commencement du XVIII^e s.). « Puisque M. le marquis de Tourny veut bien favoriser la ville de Saint-Yrieix de l'érection d'un siège seneschal par l'augmentation qu'il a été proposé de faire des extrémités des sénéchaussées voisines pour former l'arrondissement de ce nouvel (sic) siège.... ». - Requête présentée par les habitants de Saint-Yrieix à M. de Tourny aux fins de l'établissement susdit (s. d.). - « Etat et liste de l'ancienne juridiction du siège royal de la ville de Saint-Yrieix. » (s. d., écriture du XVIII^e s.). - « Dénombrement des villages justiciables de la cour royale de la ville de Saint-Yrieix en Limousin. (s. d., écriture du XVIII^e s.). - « Dénombrement de ta juridiction du seigneur doyen de la ville de Saint-Yrieix ». (s. d., écriture du XVIII^e s.), - « Dénombrement de la justice de la prévosté siégeant en la ville de Saint-Yrieix et allant par appels aux appeaux de Ségur. (s. d., écriture du XVIII^e s.). - « Dénombrement de la juridiction de la ville de Saint-Yrieix, exercée triennellement tant par les officiers du Roy que par les officiers des seigneurs du chappitre, conseigneurs avec le Roy, en conformité de l'arrêt rendu le 6 juin 1682, sauf les cas royaux. (s. d., écriture du XVIII^e s.). - « Estât des juridictions ordinaires et paroisses où il y a juridiction en chef, qui conviendraient pour le district d'un sénéchal et bailliage en la ville de Saint-Yrieix sur les débris des appeaux de Ségur. » (s. d., écriture du XVIII^e s.). - « Etat des paroisses qui paraissent les plus convenables à démembler des sénéchaussées du Périgord et du Limousin pour en former une nouvelle à Saint-Yrieix. » (s. d., écriture du XVIII^e s.). - Etat des sommes auxquelles peut être réglée la finance des officiers du sénéchal de Saint-Yrieix. » (s. d. écriture du XVIII^e s.). - Pièces diverses, relatives à la même affaire. (s. d., écriture du XVIII^e s.)

Distribution des procès, 1768-an II

B 453 (Registre) - In folio, 38 feuillets, papier.

1768-an II - « Registre à servir pour la distribution des procès par rapport de la cour sénéchal le de la ville de St-Yrieix..... cotte et paraphé par nous Jean Teytut de la Jarrige, conseiller du Roy et son lieutenant général en la dite sénéchaussée... Teytut de la Jarrige. » - Les articles sont sous cette forme sommaire : f^o 1 r^o, « du 11 avril 1768, distribution faite par nous lieutenant général en la sénéchaussée de St-Yrieix des procès appointés et mis à la distribution. A M. le lieutenant général le procès de Pierre Lajugie, sieur de Laprade contre le sieur François Buisson, du Puyguichard. A. M. Crezeunet, lieutenant particulier, le procès ite Jean Bonneau, perruquier, contre Aubin Faure, curateur réel de Catherine Melon... A M. Bonhomine, conseiller du Roy, le procès de Bernard Juilliard contre Louis Barreau... » - On peut relever les noms suivants : f^{os} 1 à 5, Messire Joseph Roux, écuyer, sgr de La Jarouse ; François Bandeil, bourgeois et maître de forges ; messire Charles de Banroire de Villiac, docteur en théologie, prieur commendataire du prieuré royal de N.-D. du Chalard ; messire Antoine Devergne, prieur des chanoines réguliers de Cahors et du bénéfice simple de Mériot (?) ; J, -B Forestier, bachelier en droit civil et canon, chanoine et syndic du chapitre de St-Yrieix, contre Michel Bonhomme, curé de Sarzac ; messire Amable de Cosnac, écuyer, curé de Nexon ; dame Catherine-Scholastique-Basine du Besson, comtesse douairière de la Feuillade, vicomtesse de Mably, dame de Corneillon ; Aubin Barbay de Baugerie, « échangeur du Roy » ; messire Charles de la Morélie, écuyer, chevalier, sgr des Biars, l'un des deux cents cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi ; - f^o 6 à 10, Jean Nicolas Rousset, bourgeois et maître de forges ; Eymery Crezeunet, curé de St-Pierre-hors-les-Murs ; messire Pierre de Gentil, écuyer, sgr de la Paye, cheveu-léger de la garde du Roi ; Alphonse-Louis du Montet de la Meslière, marquis de Cardailhac, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France messire Louis-François de Pérusse, sgr comte des Cars, lieutenant au gouvernement du Limousin, premier maître d'hôtel de la maison du Roi ; J.-B Darnet, M^e chirurgien ; Jean Martin, curé de Jumilhac ; Gabriel Faye, notaire royal ; messire Joseph de Maumont, curé de Freyssinet ; messire Jean de la Roumagère, chevalier, sgr de la Chauvière : messire François Machat de

Pompadour, chevalier, sgr de Château-Bouché ; Sébastien de la Jugie, curé de Ste-Trie ; J.-B Lézeau, m^e chirurgien ; f^{os} de 11 à 15, Pierre Boudy, syndic de l'hôtel-Dieu de St-Yrieix ; haut et puissant seigneur messire Charles-Emmanuel marquis d'Autefort : Antoine Augustin Baure d'Augère contre messire François Baure, chanoine du chapitre de St-Yrieix ; le dit François Baure contre d^{elle} Françoise Pichou ; messire François de Formigier, écuyer, sgr de St-Genis ; Joseph Dauriac, greffier des insinuations ecclésiastiques ; le sieur Lacoste, maître de forges ; - f^o 16 à 20. Michel Rabiet de St-Michel, « directeur des mines en Limousin », 1788 ; François Bardou de Brun, M^e en chirurgie, 1791 -r Léonard Hivert du Moulin-Neuf, maître de poste ; Léonard Laouverade, prêtre ; Jean Ducheyroux, curé de St-Symphorien : - f^{os} 21 à 26, Françoise Latour, veuve Darnet, tutrice de sa fille, 1792. - f^o 26 v^o, formule de clôture apposée par le commissaire national, 13 floréal an II de la République.

Enregistrement des lettres de provisions, 1778-1790

B 454 (Registre). - IN-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1786. - « Registre pour servir à enregistrée les provisions des officiers de justice et autres enregistrements ordonnés par le siège sénéchal de la ville de Saint-Yrieix... » - On peut relever les actes suivants : f^o 1 r^o, lettres de répudiation d'hérédité pour Pierre Valette ; - v^o, provisions de sergent royal en la paroisse de Juillac pour François Sigaud ; - f^o 2 r^o, testament de M^e du Burguet de Chauffaille, écuyer ; - f^o 10 v^o, commission de « père spirituel » de la paroisse St-Pierre de St-Yrieix, donnée au sieur Mazeau, aubergiste, 1779. «... Ayant été duement avertis de la charité et bienfait (sic) que le sieur François Mazeau, marchand et consul habitant de la ville de St-Yrieix, paroisse de St-Pierre, départit et départ ordinairement aux religieux de la dite paroisse, spécialement à ceux de notre dit couvent de la ville de Nontron, quand ils passent dans la dite ville et paroisse de St-Pierre, nous avons nommé et institué... le dit sieur François Mazeau... pour être notre père spirituel dans la paroisse de St-Pierre... entendant qu'en cette qualité il jouisse des indulgences que le Saint-Siège a accordées à telles personnes et des privilèges que Sa Majesté leur octroyé par ses lettre patentes souscrites, datées du mois d'août 1777..., lesquels privilèges et arrêts portent exemption en faveur des dits pères spirituels de toutes séquestrations, tutelles, curatelles et autres charges personnelles. F. Ricateau, prédicateur stationnaire et gardien » ; - v^o, provisions d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de St-Yrieix en faveur d'Antoine Fayout ; - f^o 12 r^o, commission de procureur d'office de la juridiction de St-Priest-les-Fougères en faveur de Pierre Depuiffe, notaire royal ; - f^o 13 v^o, commissions d'« écuelle » ; en la paroisse de Ladignac, en faveur de Martial Bosvieux par le procureur de l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs ; - f^o 15 r^o, en la paroisse d'Angoisse, en faveur de messire Yrieix de Senzillon, sgr de Pouzol, par le même ; - v^o, lettres de maître en chirurgie accordées au sieur J.-B Bersac par J.-B Darnet, chevalier de l'ordre du Christ, officier de l'hôtel royal des Invalides, m^e en chirurgie de la ville et de la sénéchaussée de Saint-Yrieix, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi en icelle, 1779. - - f^o 16 v^o, lettres de maître en chirurgie accordées au sieur François Brande, natif de la ville de Martel en Quercy, par Germain Pichot de la Martinière, écuyer, chevalier de l'ordre royal de St-Michel, premier chirurgien du Roi, président de l'Académie royale de chirurgie, garde des chartes, statuts et privilèges du dit art, chef de la chirurgie du royaume ; - f^o 18 v^o, commission de conservateur des hypothèques en la chancellerie et bailliage de St-Yrieix, accordée à Guillaume-Joseph-Grégoire Sénemaud, 1781 ; - f^o 19 r^o, commission de contrôleur des actes au bureau de St-Yrieix, accordée au même, 1781 ; - f^o 20 v^o, lettres de maître en chirurgie accordées à J.-B Demargue sieur du Claud, natif de Sarzac en Périgord, par Germain Pichot de la Martinière, précité ; - f^o 21 v^o, provisions de juge en la juridiction de Ségur accordées à Martial Teytut de Villouvier, avocat en Parlement, par Louis-Simon-Charles Lesueur, « administrateur et receveur général des biens patrimoniaux de l'ordre royal, militaire et hospitalier de N.-D. de Mont-Carmel, de St-Lazare, de Jérusalem et de Nazareth, agent général, procureur de Monsieur, frère du Roy, dans tout le royaume, curateur honoraire à l'interdiction de Mgr Armand-Charles-Emmanuel d'Hautefort ; à présent marquis d'Hautefort, grand d'Espagne de la première classe, sgr d'Hautefort et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel à la suite de la cavalerie de France » ; - f^o 22 r^o, commission de sous-syndic des dames Clairettes de St-Yrieix, accordée à Joseph Morange, procureur en la sénéchaussée de St-Yrieix, par frère Bertrand

Chatillon, « de l'ordre des Mineurs conventuels de Saint-François, prêtre, docteur en théologie, ministre provincial et commissaire général des religieux-du dit ordre et des religieuses de Sainte-Claire de la province d'Aquitaine », 1782 ; - f° 23 r°, testament de M^e Joseph Bony, chevalier, sgr de Ladignac ; - f° 24 v°, lettres de maître en chirurgie, accordées : à Jean Rogier, natif de Pazayat, diocèse de Sarlat, par Pierre Colombe M^e en chirurgie juré, lieutenant du premier chirurgien du Roi en la ville et sénéchaussée d'Uzerche ; - f° 25 v°, à Antoine Chataignon, natif de St-Yrieix, par Germain Pichot, précité ; - f° 26 r°, lettres de lieutenant de la communauté des chirurgiens de St-Yrieix, accordées à Jean Roger, M^e en chirurgie, par Germain Pichot, précité, après le décès de J.-B Darnet ; - v°, lettres de maître en chirurgie accordées à Yrieix Barget, natif de St-Yrieix, par Germain Pichot, précité ; - f° 30 v°, testament de Messire Jean-Alexandre de Villoutreix, chevalier, sgrde la Meynardie ; - f° 38 r°, lettres de maître en chirurgie, accordées : à J.-B Noël Pichon par J.-B Darnet, « écuyer, comte et chevalier de l'ordre du Christ, ancien chirurgien-major sur le vaisseau du Roi au département de Brest, ancien chirurgien aide-major dans les hôpitaux ambulants des camps et armées de Sa Majesté et de la compagnie des gardes de Son Altesse seigneuriale Mgr le comte de Conty, breveté du Roy, lieutenant du premier chirurgien de Sa Majesté en la ville et sénéchaussée de Saint-Yrieix », 1783 ; - f°39 r°, à Jean Ligeoix, natif d'Angoisse, par Germain Pichot, précité ; - f° 40 r° et ss., commissions de jurés-priseurs, vendeurs de biens meubles en la ville et sénéchaussée de St-Yrieix ; - f°43 v°, lettres de prévôt de la communauté des maîtres en chirurgie de St-Yrieix, accordées à Yrieix Barget par Jean Rogier, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi en la communauté de St-Yrieix ; - f° 44 r° et ss., provisions de juges, notaires, greniers et assesseurs criminels ; - f° 46 v°, présentation et enregistrement du livre-journal du sieur Annet Sazerat, marchand de St-Yrieix ; - ibid., lettres de maître en chirurgie, accordées au sieur Pierre Picaud, natif de la paroisse de St-Germain-des-Prés en Périgord ; - f° 47 r° et ss., provision de procureur et notaire royal ; - f° 48 r°, lettres de maître en chirurgie accordées à Léonard Carreau, de Firbeix ; - f° 48 r° et ss., commissions de père spirituel accordées : à J.-B Laffond, bourgeois, habitant en la paroisse d'Angoisse ; - à Pierre Gondinet, procureur au siège de S-Yrieix ; - à autre Pierre Gondinet d'Arfeuille, habitant en la paroisse du Moutier de la ville de St-Yrieix, 1786.

B 455 (Registre) - In-f°, 21 feuillets, papier.

1786-1790. - « Registre pour servir à enregistrer les provisions des officiers du ressort [de la sénéchaussée de St-Yrieix], et autres commissions ou lettres..... » - On peut relever les actes suivants : f° 1 r°, commission de « père spirituel » en la paroisse de la Nouaille, accordé à J-B Crézeunet par le gardien des frères Mineurs conventuels, 1786 ; - provisions de procureur postulant au siège de St-Yrieix, en faveur de Yrieix-Jean Labrouhe : - f° 2 r°, commission de greffier expéditionnaire des lettres de ratification, en faveur du sieur Pichon ; - commission de « père spirituel » en la paroisse de Ladignac, accordée à Jean Jaquement, 1787 ; - v°, commission de substitut du procureur du Roi au siège de St-Yrieix, délivré à Jean Queyroulet aîné, avocat, par le procureur général du Parlement de Bordeaux ; - ibid.. et ss., provisions de procureur d'office, juge, lieu-tenant particulier etc. de diverses juridictions du ressort de St-Yrieix ; - f° 3 v° et 5 r°, commissions de « père spirituel » en la paroisse de St-Pierre-dans-les-Murs pour Martial Beauvieux, et en la paroisse de Freissinet pour Léonard Deschamps ; - f° 5 v°, provisions de notaire royal en la paroisse de Mialet en Périgord, accordés a François Profit ; - f°6 V, testament de Adrien Autier sieur de Las Bordas, bourgeois, demeurant à St-Bonnet-la-Rivière ; - f°8 v°, testament de dame Marie-Victoire de Ribeyreix, baronne de Courbefy, « seigneuresse » de Ribeyreix, St Priest-les-Fougères etc.. épouse de Messire Pierre de Béron, chevalier, 1788 ; - f° 10 r°, testament d'autre Marie de Ribeyreix, « seigneuresse » en partie des mêmes lieux ; - f° 12 r°, provisions de notaire royal en la ville de St-Yrieix, accordées à Jean Morange ; - f° 13 r°, provisions de conseiller-maire de la ville et communauté de St-Yrieix, accordées à Pierre Gondinet en remplacement du sieur Mazeau, décédé ; - f° 14 r° et ss., dispenses d'âge en faveur de Jacques Galinier, maître en chirurgie, et autres ; - f° 15 r°, provisions de sergent royal à la résidence de Jumilhac et Châlusset, accordés à François Ribière ; - v°, répudiation de l'hérédité de Pierre Gondinet, procureur au sénéchal de St-Yrieix, par Marguerite Chou-ry, épouse du sieur Àbriat de la Forêt ; - f° 16 r°, provisions de notaire en la paroisse de St-Genis, accordée à Élie Boisset ; - f° 17 v°, contrat de mariage du comte de Tourdonnet avec d^{elle} de Grenay. Présents très haut et puissant seigneur Joseph de Jousseineau, chevalier, marquis de Tourdonnet, sgr de Freissinet, St-Vicq et autres lieux, premier maître de la garde-robe de S.A.R. Mgr le comte d'Artois, frère du Roi, et très haute et puissante dame Elisabeth-Charlotte Gillet, père et mère du conjoint, demeurant tous deux à Paris en leur hôtel, rue Richelieu, paroisse St-

Roch ; très haut et puissant seigneur Sébastien-Anne-Julien de foilvillain, comte de Grenay et de Montégut, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de son ordre royal et militaire de St-Louis, premier maître de la garde-robe de S.A.R. Monseigneur, frère du Roi, chevalier commandeur des ordres royaux et militaires de N-D. du Mont Carmel et St- Lazare, demeurant à Paris au palais du Luxembourg, et dame Jeanne-Antoinette-Philis-Victoire de la Tour-du-Pin de la Charce, comtesse de Grenay, son épouse, père et mère de la conjointe, etc.

Plumitifs des audiences ordinaires, 1749-1790

B 456 (Registre) - In-f^o, 149 feuillets, plus un cahier supplémentaire, in-4^o, 9 feuillets, papier.

Janvier 1749-février 1761. - « Registre à servir aux audiences [ordinaires] du siège royal et bailliage de la ville de Saint-Yrieix en Limousin, ressortissant nùement en la souveraine-cour de Parlement de Bordeaux, à commencer le second janvier 1749, cotte et paraphé par nous François Delafon, seigneur d'Archayoulx et Logerie, conseiller du Roy, son juge, et prévôt de MM. les maréchaux de France audit siège..... » - Première partie. Les articles sont sous cette forme : f^o 1 r^o, « L'audience de la cour royale du commung parriage et bailliage de la ville de Saint-Yrieix, tenue au parquet et auditoire par devant M. M^e Jean Grangevieille, sieur de, La Grange, avocat en la cour et juge viguier d'icelle, y assistant M^e Pierre Gondinet, lieutenant civil et criminel d'icelle, et M^e Pierre Granjaud, procureur d'office, le 21 janv. 1749..... Entre M. M^e J.-B Duburguet, prêtre, chanoine, syndic au chapitre séculier et collégial de la présente ville, demandant l'entérinement des lettres en répudiation du légat fait en faveur des doyen et chanoines du dit chapitre par Simon Madronné en son testament du 1^{er} avril 1725. etc..... ». - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut encore relever les suivantes : f^o 2 v^o, Messire Guillaume Chabrol, chanoine, et Jean de la Morélie, curé de Saint-Pierre-dans-les-Murs, contre Hélie Dubourg, M^e sellier, touchant certains honoraires de messes ; - f^o 3 r^o, M^e Antoine Pradeau, notaire royal, contre le dit Dubourg, touchant le paiement d'un legs ; - *ibid.*, M^e Jean Galinier, sgr de Ludiéras, prêtre, demi-prébendier et prieur de Sainte-Anne, contre Jacques Galinier, greffier de la prévôté de Saint-Yrieix ; - *ibid.*, Joseph Lamy, sgr de Luret, contre Guillaume et Pierre Rebeyrol ; - f^o 9 r^o, M^e François Pagnon, avocat en la cour et subdélégué de l'intendant de la généralité, à Saint-Yrieix, contre d^{elle} Françoise Bauvieux, veuve de Jean Bonhomme de la Coste et tutrice de son fils puiné ; - v^o, Messire Pierre d'Abzat, chevalier, sgr baron de la Juvénie, contre M^e Pierre Delafon, sieur du Repaire, conseiller du Roi et son procureur au siège de Saint-Yrieix, touchant le paiement d'une créance ; - f^o 10 v^o, Messire Jean de Bruchard, chevalier, sgr de la Pomélie, contre Messire Joseph de la Morelière, écuyer, sgr de la Fayole ; - f^o 11 v^o, Bertrand Rogier, agent du seigneur de Juvet et Royère, demandeur en élargissement et relaxance ; - f^o 18 r^o, Pierre-Joseph Chapelle, marquis de Jumilhac, lieutenant général des armées du Roi, contre M^e Pierre Delafon, sieur du Repaire, précité : - f^o 24 v^o, le chapitre de Saint-Yrieix demandeur en solidarité de rente contre Pierre Gaillard, écuyer, sieur de Sar-lande ; - f^o 25 v^o, Pierre Montet sieur de Laurière, M^e chirurgien (1750). = Seconde partie. f^o 26 r^o, « Paraphé le présent registre..... par moy Jean-Baptiste de Teytut, conseiller du Roi, lieutenant général de la sénéchaussée de Saint-Yrieix, à Saint-Yrieix le 7 may 1754 De Teytut, lieutenant général. » Suivent les audiences de la nouvelle cour sénéchalle, à dater de novembre 1754 seulement. Parmi les parties citées et les causes entendues, on peut relever les suivantes : f^o 26 v^o, Messire Antoine du Burguet, curé de Sarlande en Périgord, bachelier en droit civil et canon, contre dame Jeanne de Bruchard, veuve de Messire de Reymond, en qualité de tutrice de ses enfants ; - f^o 27 v^o, -M^e Pierre Gondinet, syndic et administrateur de l'hôpital, demandeur, en reprisé d'instance contre d^{elle} Marie Maurand et ses fils ; - f^o 28 r^o, J.-B Darnet, lieutenant du premier chirurgien du Roi en la sénéchaussée de Saint-Yrieix, contre d^{elle} Hélie Monguionnaud (1755) ; - f^o 28 v^o. Messire Emmanuel-- Dieudonné marquis d'Hautefort, comte de MontignaC, vicomte de Ségur, sgr de Juillac et autres lieux, chevalier, commandeur des ordres du Roi et ci-devant ambassadeur à la cour de Vienne, contre Simon Malavergne, sieur de la Thoumassie ; - *ibid.*, Messire Gabriel du Garreau, écuyer, sgr de la Méchenie, contre Jacques Deschamps, marchand ; - f^o 29 r^o, Marc Gouyon, M^e apothicaire et chirurgien, contrôle sieur de Saint-Laurent, sous-diacre ; - f^o 31 r^o, Messire Jean Queyroulet, chanoine et chantre du chapitre, « demandant l'utilité d'un défaut » ; - v^o, M^e Léonard Pouquet, notaire royal, procureur de M^e Jean-François Fournier, lieutenant en l'élection de

Périgueux, demandant que lecture soit faite du testament de Isabeau Gargan (?) ; - *ibid.*, dame Marie Martin de la Borde, veuve de Messire Jean Paignon, écuyer, sieur de Laborie, contre autre Messire Jean Paignon, écuyer ; - f° 33 r°, Messire Gabriel Joyet, sieur de Laguerenne, avocat en Parlement, prêtant serment comme « pourvu en 1732 des lettres de l'état déjuge de la juridiction ordinaire de la baronnie de Juillac » ; - v°, Messire Charles de Beauvoire de Vilhat, seigneur prieur commendataire de l'abbaye de N.-D. du Chalard, « demandant le profit du deffaut par luy pris au greffe », contre Raymond Parand, laboureur ; - f° 34 r°, Messire François-Louis de Machat de Pompadour, chevalier, sgr de Châteaubouchet et autres lieux ; - f° 36 v°, Messire Ambroise-François-Joseph Dulcin, chevalier, sgr marquis de Boisse, brigadier des armées de Sa Majesté, commandant les cheval-légers de Berry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demandeur en avération de cédulle : - f° 37 r°, Annet Breton de la Leyssonnie, sgr du Mas, contre Saturnin Bosavy, bourgeois, appelant d'un appointement rendu en l'ordinaire de Ségur : - *ibid.*, François Devaud, procureur en l'ordinaire de Ségur, demandant l'universalité des biens qui composent l'hérédité de feu François Devaud ; - f° 38 r°, M^e Pierre Gondinet, « ancien lieutenant au paréage supprimé » de la ville de Saint-Yrieix, demandeur en permission d'exécuter certain appointement ; - f° 43 v°, M^e Jean Dalpeyrout, notaire royal du bourg de Dussac ; - f° 49 v°, Messire François Rossignol, écuyer, sgr de Gombier, demandeur en maintenue de la possession d'un droit de tombeaux dans le chœur de l'église de Sarzac ; - f° 52 r°, Pierre Mallevergne, appelant d'une sentence rendue par le juge ordinaire du doyenné de Saint-Yrieix, contre M^e Élie Valette, conseiller du Roi et son lieutenant général criminel en la cour de la dite ville, syndic et protecteur de la communauté des RR. PP. Recollets, touchant certaine cession à eux faite ; - f° 53 v°, Messire Étienne La-grange, chanoine et syndic du chapitre, réclamant contre Jean Couzinou les arrérages de rentes dus sur le tènement de La Feytugerre (1755) ; - f° 58 r°, Annet Roudet, sieur de la Serve, demandeur en partage des biens meubles de ses père et mère, contre Gabriel Roudet, sieur de Paye -, - f° 65 r°, J.-B Darnet, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi en la sénéchaussée de Saint-Yrieix ; - f° 69 v°, Messire Jean Paignon, écuyer, sgr de Lage, la Vallade et autres lieux-, - f° 73 r°, Messire Jean de Reymon, écuyer, chevalier de Bausoley, sgr des Fauxbarrets, demandeur en partage de l'hérédité de ses beaux-parents ; - v°, Messire Jean de Labonne d'Escabillion, sgr de Jumeau, demandeur en garantie ; - f° 79 r°, Messire Jacques de la Bachellerie, prêtre, écuyer, bachelier de Sorbonne, prieur du prieuré Saint-Laurent-de Plainemeize, chanoine de l'église Saint-Étienne d'Eymoutier^{r°}, demandeur en solidarité de rente contre Messire Maumont, écuyer, sieur de Sanèze (?) ; - v°, Messire Jean Jouffre, sgr des Rivières, conseiller du Roi en l'hôtel des monnaies de Guyenne, demandeur en avération de billet contre Messire de la Jeaudie, écuyer, sgr de Vayrex : - *ibid.*, Guillaume Debregeas, directeur de la forge de Firbeix, contre Messire Pierre de Saint-Fief, écuyer ; - *ibid.*, Messire Jean de Jeantil (sic), écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, sgr de l'Age-au Chapt, demandeur en relaxance ; - f° 80 r°, François Deverneul, M^e chirurgien, demandant « les fins et conclusions de ses requêtes », (cf. f° 83 v°) ; - *ibid.*, Messire Léonard Roux écuyer, chevalier de Féragaudie et sgr de la Jarousse, contre M^e J.-B Dumas, lieutenant de la cour ordinaire de la vicomte de Ségur ; - f° 81 r°, François Veysière sieur de Proulliat, appelant d'un jugement rendu par le juge de Ségur, contre d^{elle} Anne Casouls, épouse du susdit J.-B Dumas ; - *ibid.*, Messire Pierre de Lubersac, chevalier, sgr de Chabrignac ; - f° 82 r° et 84 r°, Messire Léonard Lafon, sgr du Queyrois, demandeur en désistât, contre Pierre Granjean, procureur et commissaire en la cour de Saint-Yrieix ; - f° 85 v°, Mathieu Faugeron, a cy-devant premier huissier aux apeaux de Ségur, demandeur à ce qu'il plaize à la cour que les provisions qu'il a eu l'honneur de recevoir de Sa Majesté, de premier huissier audiencier de cette sénéchaussée, soient enregistrées : cela fait, faire les fonctions d'huissier en la dite sénéchaussée, ayant en l'honneur de prêter le serment, par la commission qu'il vous avoit plu, Messieurs, luy accorder d'office pour exercer la dite charge », (1756) : - f° 86 v°, Messire Eymery Crézené, prêtre et curé de Saint-Pierre-hors-les-Murs ; - f° 88 r°, M^e Pierre Thouron, « demandeur à ce qu'il plaize à la présente cour que les provisions qu'il a en l'honneur de recevoir de Sa Majesté, de procureur en cette sénéchaussée, soient enregistrées » ; - f° 89 v°, Hyacinte Tésère, écuyer, sieur des Places. « lequel a représenté la commission qu'il auroit obtenue de passer un bassin dans l'église et paroisse de La Meyze, pour la rédemption des captifs, en date du huitième du courant, signé Lafon, doyen du chapitre de la ville de Saint-Yrieix et procureur des captifs ; en conséquence requiert l'enregistrement de la dite commission pour en jouir et des privilèges portés par icelle ». (Cf f° 90 v°) ; - f° 90 r°, Pierre Ouzeau, greffier en chef de la présente cour ; - f° 91 v°, Messire Antoine Dupuy, curé de Ségur, demandeur en condamnation de cédulle ; - f° 93 r°, M^e Josephde Baunie (sic), chevalier, sgr de Ladignac, demandant « l'adjudication des conclusions prises par son exploit » - *ibid.*, Jean-Joseph Bonhomme, lieutenant du marquisat de Jumillac, « appelant d'un appointement de tuteur fait de sa personne par le juge ordinaire de La Roche-l'Abeille » ; - f° 96 r°, Messire J.-B de Teytut, conseiller

du Roi et son lieutenant général en la présente sénéchaussée, demandeur en réintégration contre Léonard Terrasson ; - f° 97 v° et f° 98 r° Messire Annet Thoumasson, sgr d'Encherat, syndic fabricant de la paroisse de Sarzac, demandeur en avération de seing ; - f° 98 r°, M^e Pierre-Joseph Buginie, sieur de la Chambertie, avocat en la cour, appelant d'une sentence rendue par le juge ordinaire de Ségur, contre Annet Breton, sieur du Mas ; - f° 101 v°, Messire Jean-Léonard du Solier, écuyer, curé de la paroisse Ste Catherine de St-Yrieix, demandeur en dénonciation d'hypothèque ; - f° 102 r°, Messire François-Aimé de Joussinaud, chevalier, sgr marquis de Tourdonnet et autres lieux, demandant les fins et conclusions de son exploit ; - f° 103 r°, Jacques Montet, sieur de la Crose, « lequel a représenté les provisions d'homme franc et syndic du prioré de La Paye, à luy accordées par^osieur Vincent Muret, prieur titulaire de N.-D. de La Faye et autres ses annexes, ordre de Grandmont, diocèse de Périgueux ; en conséquence requiert qu'il nous plaise enregistrer les dites provisions, afin de jouir de l'effet et privilèges y contenus » ; - v°, Guillaume Combret de Fontbone, sieur de Pissat, officier de l'hôtel royal des Invalides, demandant la confirmation d'une sentence rendue par le juge ordinaire de Ségur ; - f° 105 v°, Jean Fonfrède, (al. Fonfroide), notaire royal, demandeur en avération de cédule ; - f° 110 r°, Messire Charles de Beauvoire de Villiac, prêtre, docteur en théologie, sgr commendataire de N.-D. du Chalard, demandeur en paiement de quotité de rente (très nombreux actes au dit nom, en la même année 1775) ; - f° 111 v°, le syndic des Ursulines de Périgueux contre le sieur Auconsul d'Anglard, maître de la forge de Pissat, (cf. f°s 128 r° et 129 v°) ; - f° 112 r°, Antoine Gautier, notaire royal, syndic de l'hôpital d'Hautefort ; - f° 113 v°, Messire Jean David, curé de Château-Chervix, contre Messire Nicolas Thuilier, prêtre, docteur en théologie, chanoine du chapitre St-Martial de Limoges, touchant le paiement de certaines dîmes noales ; - f° 115 v°, Messire Jean de Caurbier (sic), sgr . de Laborderie, contre Pierre Rabation ; - f° 118 v°, Messire Léonard de Combescot, sgr de la Jugie, conseiller du Roi, élu en l'élection de Brive ; - f° 119 r°, M^e Étienne Lagrange, chanoine et syndic du chapitre de St-Yrieix, contre François Andrieux, tisserand, appelant en garantie Messire Pierre Delafon, sgr de Marcognac, ancien procureur du Roi au siège de St-Yrieix ; - f° 120 v°, dame Cellinée (sic) de Blond, épouse de Messire Pierre de Jaubert, chevalier, sgr vicomte de Nanthiat, demanderesse en séparation de biens d'avec le dit seigneur son mari ; - f° 127 r°, Pierre Bugeaud, écuyer, sieur des Places, « demandeur à ce qu'il soit procédé à la prestation de serment de sieur Yrieix Pichon, maître de forge, expert par lui nommé pour procéder-sur le contenu au jugement des requêtes du palais », (1758) ; - f° 130 r°, Messire Gabriel du Gareaud, écuyer, sgr de Gréginiat (sic) ; - f° 131 v°, dame Anne-Emilie de Fils-James (sic pro Fitz-James), veuve de Messire François-Marie de Peyrusse, marquis des Cars et de Pransat, comte de St-Bonnet, baron d'Aixe et de la Renaudie, sgr de St-Ybard, La Roche-l'Abeille et autres lieux, en son vivant maréchal des camps et armées du Roi, et son lieutenant général en la province de haut et bas Limousin, demanderesse en requête verbale touchant le testament de son feu mari ; - f° 132 v°, Jean Peyramaure, praticien, demandeur en avération de cédule ; - *ibid.*, M^e Pierre Ouseau de Montardit, avocat en la cour, contre Messire François de Rossignol, écuyer, sgr de Combier, intervenants Messire Thuillier, écuyer, sgr de St-Hilaire, le sieur Dubel, capitaine de cavalerie, gendarme de la garde du Roi, et M^e Antoine Viridaud, notaire royal ; - f° 133 r°, Messire Louis comte de Lubersac, chevalier, sgr de Savignat, sous-lieutenant des gardes françaises, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, contre Martial Lacoste, M^e papetier ; - *ibid.*, Gérald Mazeau sieur de Gensenas, et d^{elle} Ysabeau Mazeau, sa sœur, veuve de feu Pierre Mazeau, chirurgien, demandant « à ce qu'il leur soit fait acte de la nomination qu'ils font pour leur expert de la personne d'Antoine Lespinas, marchand de Lubersat » - v°, M^e Joseph Roche, ancien curé de St-Paul-Laroche, contre M^e Jean Lavour, curé actuel de la dite paroisse ; - *ibid.*, Pierre Pareaud, m^e chirurgien, demandant l'adjudication des conclusions prises en son exploit, contre Pierre Pareaud, notaire royal ; - Messire J-B de Teytut, écuyer, chevalier, de l'ordre de St-Jean de Latran et de l'Espéron d'or, comte palatin, conseiller du Roi, lieutenant général en la sénéchaussée de St-Yrieix (1759) ; - f° 135 r°, M^e Pierre Combredet, notaire royal et procureur fiscal du marquisat de Pompadour, contre Jean Combescot, sieur du Chambon ; - v°, François Rendeuil, M^e de forge, demandeur en confirmation d'un appointement rendu par le juge ordinaire de Ségur ; - f° 136 v°, Bernard Géraud sieur de Labatut, M^e chirurgien juré ; - f° 138 v°, M^e Jean Queyroulet, chanoine et chantre du chapitre de St-Yrieix, demandeur en saisie ; - f° 139 r°, M^e François Thouron, notaire royal, assisté de M^e Pierre Thouron son procureur, « lequel a dit et représenté qu'il aurait été reçu en la cour royale supprimée de la présente ville dans l'office de notaire royal, et comme Sa Majesté a du depuis esrigé la dite justice en sénéchaussée, il désire faire enregistrer ses dites provisions au greffe de cette sénéchaussée » ; - f° 140 v°, Jean Dubreuil, m^e de forge demandeur en cassation d'enquête du juge de Mialet ; - f° 141 v°, M^e Antoine Bonhomme sieur de Laveau, docteur en médecine, demandant l'enregistrement de ses lettres de docteur en médecine pour servir et valoir ce que de raison ; - f° 142 r°, Bernard Martial (al. Mercier), m^e de forge, demandeur en relaxance à l'assignation à

lui donnée ; - f° 143 v°, François Tenant sieur du Verdier, appelant d'une sentence rendue par le juge de Ségur, contre Messire Claude Pasquet, écuyer, sieur de La Roche ; - f° 144 v°, dame Jeanne Champsel de La Chalussie, supérieure de la communauté de Ste-Ursule de Périgueux, représentée par M^e Pierre Dalvy, procureur ès sièges royaux du dit Périgueux, demanderesse en arrêt contre Bernard Sulpicy, marchand ; - f° 145 r°, M^e François Labaurie, curé de St-Pierre de Frugie, contre François Pabot, sieur de Maneau, syndic fabricien de la dite paroisse ; - f° 146 v°, Messire Joseph de Teyssière, écuyer, chevalier, sgr de Bellesize, contre Messire Louis de Garrebœuf, écuyer, chevalier, sgr de Masvaleix ; - f° 147 v°, M^c Martial Clédât, licencié en droit canonique et civil, chanoine de l'église collégiale d'Uzerche, titulaire de la vicairie des Guis instituée dans le cimetière de la paroisse de Royère, dioc. de Limoges, contre Messire François de Joussinaud, marquis de Tourdonnet ; - *ibid.*, M^e François Buisson, prêtre et semi-chanoine du chapitre de St-Yrieix ; - f° 149 r°, J-B Darnet, écuyer, chevalier des ordres de Sa Sainteté et lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi en la sénéchaussée de St-Yrieix (1760) ; - f° 150 v°, Aubin Grand, M^e de forge, demandant les conclusions prises en son exploit ; - f° 154 r°, J-B Darnet, comte palatin, chevalier de l'Éperon d'or, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi en la communauté de St-Yrieix, demandeur dans une affaire de tutelle (plusieurs actes au dit nom) ; - f° 155 r°, Messire Joseph-François Dumas, chevalier, sgr marquis de Peyzac, Labaurie et - autres lieux ; - f° 156 r°, M^e Hélie Mazeau, avocat, « demandant l'enregistrement des lettres de captifs, à lui accordées pour faire courir un bassin, les dimanches et festes, dans l'église paroissiale de St-Pierre-les-Murs » ; - f° 157 r°, Messire Claude Durant, écuyer, sgr de Château et de la Roffie, appelant d'une sentence rendue par le juge ordinaire de Sarzac ; - f° 158 r°, Étienne Habrias sieur de la Forêt, bourgeois et négociant, demandant les conclusions de sa requête contre Messire Louis-François Machat de Pompadour, écuyer, sgr de Château-Bouchet.

B 457 (Registre) - In-folio, 50 feuillets, papier.

Avril 1760-mars 1764. - «Registre des audiences [ordinaires] de la cour senechalle de la ville de Saint-Yrieix, cote et paraphé par nous Jean-Baptiste de Teytut, écuyer, chevalier des ordres de Sa Sainteté, conseiller du Roy, lieutenant général de la dite sénéchaussée..... » - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut encore relever les suivantes : f° 1 r°, Messire Jacques Delabacherie, bachelier de Sorbonne, chanoine du chapitre d'Eymoutiers, prieur de Saint-Laurent de Plainemaize, demandeur en solidarité de rente contre François Buisson, bourgeois ; - *ibid.*, M^e Yrieix Pichon, curé d'Angoisse : - f° 2 r°, Messire Jean Manet, écuyer, sgr de Sarzac, contre Jean Couchas, laboureur ; - v°, Messire Jean Delabonne d'Escabillon, conseiller du Roi en l'élection de Limoges, demandeur en saisie, contre Antoine Devilie, marchand ; - *ibid.*, Pierre Dumas, m^e chirurgien, appelant d'une sentence rendue en l'ordinaire de Juillac ; - f° 4 r°, Messire Charles de Bauroire de Villiac, docteur en théologie, prieur commendataire de X.-D. du Chalard, demandeur en I solidarité de rente, contre Jean Audoynaud ; - f° 9 r°, Georges Besse sieur de Chirat et Pierre Besse sieur des Moulières, père et fils, demandeurs ; - f° 12 r°, M^e Étienne Mazard sieur du Pujault, chanoine et syndic du chapitre de Saint-Yrieix, demandeur en saisie contre Pierre Rudeuil ; - f° 15 v°, M^e François Buisson, prêtre, docteur en théologie, prieur de Saint-André de Chamaillas, demandant les conclusions de son exploit ; - f° 16 r°, M^e Nicolas Venteaux du Maine, curé de Firbeyx, demandant les conclusions de son exploit contre Jean Fixo (*sic*), syndic fabricien de la dite paroisse : - f° 18 r°, Gabriel Roudet sieur de Paye, juge du marquisat de Jumilhac, demandeur en reprise d'instance ; - f° 27 r°, Pierre Gondinet, M^e de forge (1762) ; - f° 32 v°, Jean Laschaud, « m^e en l'art de chirurgie », appelant d'un jugement rendu eu l'ordinaire de Juillac, contre Jeoffroy Chaumont de Joyet, procureur d'office du dit Juillac ; - f° 37 r°, M^e Charles Roch de Coux, écuyer, sgr du Châtenet ; - f° 38 v° et ss., Messire Henri de Lambert, chevalier, sgr de Sarzac, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de St-Louis, gouverneur de la ville et citadelle de Saintes, 1763 (nombreux actes au dit nom) ; - f° 41 v°, M^e Vincent Muret, prêtre, seigneur prieur de Lafaye, contre Étienne Meytraud, laboureur ; - f° 42 r°, Messire Antoine de Beaupoil de St-Aulaire, sgr du Mas et autres lieux, aide-major des armées navales du Roi et lieutenant de vaisseau de Sa Majesté a Rochefort, chevalier de l'ordre de St-Louis, contre Messire Louis de Chouly, marquis de Permangle ; - f° 46 v°, M^eJ.-B Peyramaure sieur de la Guerenne, notaire royal, appelant d'une sentence rendue en l'ordinaire de Ségur, contre J.-B Combret, procureur au siège de St-Yrieix ; - f° 47 r°, Jean Gondinet, m^e apothicaire, contre François Robert, peigneur de chanvre ; - f° 50 r°, M^e Antoine Queyroulet sieur de Ventoux, avocat en Parlement, contre Pierre Qneyroulet de Benaye, 1764.

Mars 1764-juillet 1768. - « Registre à coucher les audiences [ordinaires] de la cour sénéchal-lé de la ville de Saint-Yrieix.... » - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut encore relever les suivantes : f^o 1 r^o, Messire Jean de Raymond, écuyer, chevalier, sgr de Beausoleil, demandeur en exécution de sentence : - f^o 2 v^o, dame Marguerite Machat de Pompadour, épouse de Messire François Delatour, chevalier, sgr de Saint-Privat, contre Messire Louis Machat de Pompadour, chevalier, sgr de Châteaubouchet ; - *ibid.*, Messire J.-B de Combrouse du Brouillet, écuyer, docteur en théologie, prêtre et curé de Chervix, demandant les conclusions de son exploit, contre Guillaume Mallissen, notaire ; - f^o 3 r^o, Louis Auconsul sieur d'Englard, M^e de forge, appelant d'un jugement rendu par le juge ordinaire de Ségur ; - f^o 5 v^o, J.-B, Bonhaumme (sic), curé de Genis : - f^o 6 r^o, Antoine Bonhaumme (sic), sieur de Lavaud, docteur en médecine : - f^o 10 v^o, d^{elle} Anne Nespoux de Mesurât, demandant les conclusions de son exploit, contre Jean et Bernard de Saint-Léger, frères, avocats en parlement ; - f^o 12 r^o, M^e Gabriel Chavoix, lieutenant de la baronnie de Juillac et syndic fabricant de la dite paroisse : - , f^o 14 r^o, André Pouyat, négociant de la ville de Limoges, demandeur en exécution de jugement contre d^{elle} Jeanne Leymarie, veuve du sieur Vallette ; - f^o .18 r^o, Antoine Bonhomme, licencié en droit civil et canon, demandant les conclusions de son exploit, contre M^e Crézeunet, chanoine du chapitre de St-Yrieix et prieur de St-Laurent ; - f^o 19 r^o, M^e Jean du Burguet, écuyer, sgr de Chauffai Ile et autres places, greffier en chef du bureau des finances de Limoges, demandant qu'il soit fait lecture de l'hommage par lui rendu pour le fief de Fayat ; - f^o 21 v^o, M^e Léonard Baurie, licencié en droit civil et canonique, curé de Juillac -, - f^o 24 v^o, M^e Aubin de Gentil, écuyer, chevalier de Lajouchapt (l'Age-au-Chapt), demandant l'utilité d'un défaut ; - f^o 25 v^o, M^e Joseph Eugénie, sieur de la Chambertie, avocat en la cour, appelant d'une sentence de l'ordinaire de Ségur ; - f^o 29 r^o, J.-B Delageneste, négociant de Limoges, contre d^{elle} Gabrielle Mazeau, héritière de Pierre Mazeau, son père ; - f^o 33 v^o, dame Jeanne Bruchard de la Pomélie, veuve de Jean de Reymond, écuyer, sgr de Beausoleil (1765)- - f^o 35 v^o, François Lagorce, M^e apothicaire, contre François Tenant sieur du Verdier ; - f^o 36 r^o, Messire Pierre-Louis Chapt de Rastignac, comte de Puyguillem, marquis de Rastignac, sgr de Clermont et autres places, demandant l'utilité d'un défaut contre Pierre Laborie, clerc ; - f^o 37 r^o, dame de Brie de Soumagnac, abbesse de la communauté du Châtenet, contre François Bonnefit, laboureur ; - v^o, M^e Antoine Devergnès, prieur du chapitre N.-D. de Cahors, chanoine de la congrégation de Chancelade, prieur du prieuré simple de Sainte-Madelaine de Mériot, représenté par M^e Léonard-Hyacinthe Devergnès, docteur en médecine ; - *ibid.*, Messire Jean-Alexandre de Viloutreix, chevalier, sgr de la Ménardie et autres places, grand sénéchal de la sénéchaussée de Saint-Yrieix ; - f^o 38 r^o, Messire Pierre Nespoux, curé de Saint-Pierre-dans-les-Murs, demandeur aux fins de ses conclusions, contre M^e François Paignon, avocat et subdélégué de l'intendant au département de Saint-Yrieix : - f^o 39 r^o, Messire Élie-Joseph Roux, écuyer, sgr de La Jarousse, appelant d'une sentence rendue à l'ordinaire de Ségur, contre Léonard Pouyade, M^e tailleur d'habits : - f^o 40 v^o, Messire J.-J. de Goffreteau, écuyer, sgr de Jamet, ancien capitaine de cavalerie, demandeur en complainte contre Laudemars son domestique ; - f^o 42 r^o, haute et puissante dame Catherine-Scholastique Bazin de Bezons, comtesse douairière de la Feuillade, veuve de Messire Hubert-François vicomte d'Aubusson, représentée par M^e Mathieu Arbonnaud sieur de Lachenaud, son receveur au château de Cougnat (?) ; - f^o 44 v^o. Messire Marc-Antoine d'Ussel, marquis d'Ussel, baron de Gros, sgr de St-Martin et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis ; - f^o 46 v^o, M^e Antoine Bonhomme, curé de la Chapelle de la ville de St-Yrieix, conseiller du Roi au siège de la dite ville, demandeur en reprise d'instance contre M^e Léonard Creuzenet, aussi conseiller du Roi, lieutenant particulier au dit siège, héritier de M^e Creuzenet, chanoine du chapitre ; - f^o 49 v^o, M^e François Papon, curé de St-Hilaire d'Estissac ; - f^o 51 r^o, d^{elle} Gabrielle Rigaud, épouse de M^e Antoine Bonhomme __ sieur de Lavaud, docteur en médecine ; - f^o 54 v^o, J.-B Darnet, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, contre M^e Antoine Bordas, curé de St-Pierre-de-Cole (1766) ; - f^o 56 r^o, Marie-Anne Guillaumette de Sahuguet de Mazit du Vialardet Messire Guillaume de Sahuguet de Mazit, chevalier, sgr de Puymaret, demandant l'utilité d'un défaut contre dame Louise de Chabregnac, veuve de Messire Jacques-Joseph de Monfrabeuf, chevalier, sgr de Rasac ; - f^o 56 v^o, J.-B Audebert sieur de Chagnac, demandant l'entérinement des lettres en répudiation d'hérédité par lui obtenues en la chancellerie du Parlement de Bordeaux ; - f^o 62 r^o, Messire François du Burgnet, écuyer, sgr de Chauffaille, Fayat, Lascoux et autres lieux, demandeur en solidarité de rente ; - v^o, Messire Léonard Darlot, chevalier, sgr de Frugie, demandant qu'il soit fait lecture de l'aveu et dénombrement par lui rendu devant les trésoriers du bureau des finances de Guyenne pour la terre de Frugie ; - f^o 63 r^o, Pierre Darnet, « bourgeois et négociant de la ville de

Paris », demandant les conclusions de sa requête contre Gabriel-Siméon Robert sieur d'Artigeas, notaire royal, et Philippe Darnet, M^e chirurgien ; - f^o 65 r^o, Élie Dubourg, m^e arpenteur, demeurant à St-Yrieix ; - f^o 68 r^o, M^e Joseph Morange, garde de la connétablie ; - f^o 73 r^o, dame Marie Leymarie, épouse de Messire Léonard de Gentil, écuyer, sgr de la Jonchapt (l'Age-au-Chapt), demanderesse en relaxance ; - f^o 74 r^o) Vincent Pagnon, m^e de forge ; - f^o 75 r^o, Pierre Pagnon, M^e forgeron ; - f^o 77 v^o, Messire Charles-Dominique des Cars, chevalier, sgr de Fialeix et autres lieux ; - f^o 79 v^o, Joseph Dupin, ci-devant officier de marine ; - f^o 80, Noël Chassaignac, juge de St-Meymy ; - f^o 81 r^o, dame Marguerite Renandin, veuve de Messire Joseph Limousin, chevalier, sgr de Neuvic, contre M^e J.-B Joseph du Gareau, chevalier, sgr de la Seynie ; - ibid., M^e J.-B de Combrouze du Brouillet, écuyer, curé de Chervix ; - f^o 82 v^o, Jean Barget, procureur et notaire en l'ordinaire de Linards, contre dame Anne de Joussineau ; - f^o 87 r^o, d^{elle} Françoise Pichon, épouse de M^e Mathieu Rebeyre sieur de Lagrange, docteur en médecine ; - f^o 92 v^o, Yrieix Paignon, sgr de Morterol, licencié es lois, demandant l'enregistrement de ses lettres de marguillier en la paroisse du Moutier de St-Yrieix (1768) ; - f^o 96 r^o, Gabriel Paye, notaire royal ; - f^o 98 v^o, J.-B de Labonne de Jumeau, écuyer, secrétaire du Roi, maison couronne de France, appelant d'une sentence rendue par l'ordinaire de Ségur ; - ibid., M^e Léonard Borie, prêtre, licencié en droit canon, vicaire perpétuel de la paroisse de Juillac, demandeur aux fins de son exploit contre Messire François Buisson, prêtre, chanoine, syndic du chapitre de St-Yrieix.

B 459 (Registre) - In-f^o, 100 feuillets, papier.

Juillet 1768-août 1771. - t Registre pour servir à coucher les audiences [ordinaires] de la cour sénéchalle de la ville de Saint-Yrieix, cote et paraphé par nous Jean Teytut de la Jarrige, lieutenant , général. » - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut encore relever les suivantes : f^o 1 v, Messire Étienne-Gédéon de Ribeyreix, chevalier, sgr du dit lieu, baron de Courbefitet autres lieux, exempt des gardes du corps du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, demandeur en revendication ; - f^o 2 r^o, M^e François Mongibeau, juge de la juridiction du Chalard ; - f^o 5 r^o, Joseph Rouchon, marchand droguiste, contre Messire Isaac de Senzillon, écuyer, sgr de la Jalinie ; - v^o, Pierre Cabirol, apothicaire, appelant d'un jugement rendu par l'ordinaire de la Roche-1'Abeille ; - f^o 17 v^o, Messire J.-B Claude de Lasteyrie, comte du Saillant, marquis de Saint-Viance et d'Objat, vicomte de Combort, sgr de la Morélie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, grand sénéchal du Limousin, demandant l'utilité d'un défaut contre d^{elle} Françoise Grangevieille, veuve du sieur Meytraud de Laurieras ; - f^o 9 r^o. Messire Claude Pasquet de la Roche, écuyer, demandant « l'enregistrement de la commission a lui accordée par M. de Chauffaille pour la rédemption des captif^s de la paroisse de Saint-Julien » ; - f^o 13 r^o, M^e Jean Bertrand, sieur de la Chabroulie de Salaignac, appelant d'une sentence rendue par le juge de Ségur -, - f^o 15 r^o, Messire André de Bonneval, vicomte du dit lieu, sgr de Blanchefort et autres places, demandant l'enregistrement du testament de Messire César-Phœbus François comte de Bonneval, marquis de la Marthonie, brigadier des armées du Roi (1769) ; - v^o, dame de Brie de Soumagnac , abbesse du Châtenet ; - ibid., François Brande, m^e apothicaire ; - f^o 17 v^o, Jacques Arragon, m^e chirurgien ; - f^o 19 v^o, M^e Antoine Roux de Sazillat, avocat en la cour, contre Pierre Besse de Faneix sieur du Claud, touchant le paiement d'une créance ; - f^o 21 v^o, Jacques Galinier, m^e chirurgien en la communauté de St-Yrieix, appelant d'un appointment rendu par le juge de Ségur ; - f^o 22 r^o, François Rendeuil, m^e de forge, contre Gabriel Grellet, négociant à Limoges ; - f^o 23 r^o, Aubin Barbary, sieur de Bogerie, « échangeur pour le Roy », demandeur aux fins de ses conclusions contre Messire Pierre-Joseph de Teysièrre, chevalier, sgr de Bellescize ; - f^o 71 v^o, M^e J.-B Forestier, bachelier en droit civil et canonique, chanoine et syndic du chapitre de Saint-Yrieix, demandeur eu solidarité ; - f^o 73 r^o, Antoine Vallade, m^e chirurgien, appelant d'un jugement de l'ordinaire de Ladignac ; - f^o 74 v^o, Messire Jean-Alexandre de Viloutreix, chevalier, sgr. de la Meynardie et autres lieux, grand sénéchal du siège de Saint-Yrieix ; - f^o 76 r^o, Messire J.-B de Bony, chevalier, comte de la Vergne, contre Pierre Malevergne de la Faye ; - f^o 79 v^o, Jean Barget, notaire et procureur en l'ordinaire de Linards, syndic fabricant de la paroisse, contre dame Anne de Joussinaud, veuve du seigneur de la Brugière ; - f^o 86 r^o, Jean Borie sieur des Barrières, m^e chirurgien juré ; - f^o 89 r^o, Jacques Lachaine, chef de cuisine de M. le marquis-de Chestut, « demandeur à ce que, faute par le seigneur cy-après dénommé d'être venu avérer et reconnoître les signatures apposées au bas des billets sous signature privée de la somme de 618 ll. par luy consentie en faveur dudit demandeur, le 10 avril 1764, ils soient tenus pour conférés (?) et duement avérés », contre Messire Joubert de Nanthiat, maréchal de camp des armées du Roy (1771. Cf. f^o 90 v^o). - v^o, Gabriel Lafon sgr de Laugerie, bachelier en droit, juge de Châteaubouchet, demandant l'enregistrement

de lettres obtenues en répudiation d'hérédité ; - f° 91 v°, M^e Michel Deschamps, chanoine et syndic du chapitre de Saint-Yrieix ; - f° 96 r°, Messire Aubin des Forges, écuyer, sgr de Montaignac de Chazeau, demandeur en reprise d'instance contre Jean Magontier ; - v°, Messire J.-B Bonhomme de Forestier, docteur en théologie, chanoine et syndic du chapitre, contre M^e Michel Bonhomme, curé de Sarzac ; - f° 99 v°, Messire Pierre de Maumont, écuyer, sgr de auvéze (ou Sannéze), comme tuteur des enfants mineurs de feu M^e Jacques de Maumont.

B 460 (Registre) - In-folio, 98 feuillets, papier.

Août 1771-décembre 1774. - « Registre pour servir à coucher les audiences [ordinaires] du sénéchal de la ville de St-Yrieix. ... » - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut encore relever les suivantes : f° 1 v°, M^e Bertrand Joussin, juge de la juridiction de Peyzac et procureur en celle de Ségur ; - f° 4 r°, M^e Aubin Bonnerie, prêtre semi-prébende du chapitre, vicaire desservant la cure de St-Pierre-dans-les-Murs, contre Étienne Abria sieur de la Forest, bourgeois ; - f° 7 v°, M^e Jean Gouyon, notaire royal ; - ibid., Bernard Boyer, M^e de forge ; - f° 9 r°, M^e François Combret de Fonbonne, avocat en la cour, ancien lieutenant des appeaux de Ségur ; - f° 12 r°, Charles-Emmanuel Le Roux, bourgeois et maître de forges, demandant l'utilité d'un défaut contre M^e Jean Teytut sieur de la Jarrige, conseiller du Roi, lieutenant général de la sénéchaussée de St-Yrieix (1772) ; - f° 13 r°, Messire Antoine de la Romagère, écuyer, sgr du Brouillet, demandant l'utilité d'un défaut ; - f° 16 r°, Messire Jean Sanson, chevalier, sgr de Masboyer et autres places, président trésorier de France au bureau de Limoges, demandant les fins de sa requête contre Simon Malevergne sieur de Las Goursetas ; - v°, Michel-Jean-Nicolas Rausset, bourgeois et maître de forge, demandant les fins de sa requête contre Messire François-Philibert Machapt de Pompadour ; - f° 21 v°, Messire Pierre Gondinet, chanoine du chapitre de St-Yrieix, contre J-B Audebert de Las Rochas ; - f° 24 r°, M^e Martial Gaudiu, chevalier, sgr de La Borderie, contre M^e J-B Dugareaud, écuyer, sgr de la Seynie et autres lieux ; - ibid., Jacques Baure, gradué en théologie, curé du Moutier, Jean-Léonard du Solier, curé de Ste-Catherine, Eymery Crézeunet, curé de St-Pierre-hors-les-Murs, demandant les conclusions de leur exploit contre Messire J-B Bonhomme sieur de Fourestier, chanoine et syndic du chapitre ; - f° 27 v°, haute et puissante dame Marie-Marthe comtesse de Ladignac, héritière de Messire Joseph de Bony, comte de Ladignac, demanderesse en solidarité ; - f° 28 v°, Martial Lacoste, M^e papetier, contre Thomas Leymarie ; - f° 30 v°, Messire N. Garât, chanoine théologal du chapitre de Limoges ; - f° 35 r°, Messire Jean-Joseph de Maumont, écuyer, curé de Fressinet, contre François Buisson sieur de Puv-Guichard (1773) ; - f° 35 v°, M^e François Darnet, chirurgien, contre M^e Pierre Nespoux, curé de St-Pierre-dans-les-Murs ; - f° 36 r°, Messire Nicolas Venteux du Maine, curé de Firbeix, demandant « que acte luy soit donné de la reprise d'instance et constitution de nouveau procureur au lieu et place de feu M^e Pierre Ouzeau » ; - f° 37 r°, Messire Guillaume Bareau, curé du Chalard, demandeur en tollissement d'inhibition contre Messire Mathieu de Senzillion, écuyer, sieur de la Chabasserie ; - J-B du Montet sieur du Cailland, appelant d'un appointment rendu par l'ordinaire de Sarzac, contre dame Marie de St-Fief, veuve de Jean Desplats, écuyer, sgr de Fontaubière ; - f° 43 bis, M^e François du Burgnet, écuyer, sgr de Chaufaille, contre Messire de Jousselin, écuyer, et la dame de Jousselin son épouse ; - ibid., M^e J-B Dumas de la Vergue, sgr du repaire de la Grimaudie, lieutenant en l'ordinaire de Ségur, contre d^{elle} Marie Bossant ; - f° 47 r°, Messire Alphonse-Louis du Montet de la Molière, chevalier, marquis de Gardeilhac, baron dn Mazet, sgr de Janalhac, lieutenant de nosseigneurs les maréchaux de France au gouvernement du Limousin ; - f° 49 r°, Joseph Avanturier, marchand, contre M^e de Beaune, curé de Ladignac : - v°, Messire Jacques Gabriel de Chapt de Rastignac, comte de Puyguillem ; - f° 52 r°, Jean Farge, agent de M. le vicomte de Bonneval, demandant l'utilité d'un défaut contre Jean Dieuaide, papetier ; - f° 54 v°, François Delà-fou, sgr d'Archayoux, avocat en Parlement, contre M^e Gabriel Delafon, sgr de Laugerie, bachelier en droit, élu de Châteaubouchet : - f° 62 r°, M^e Yrieix Buis, chanoine et syndic du chapitre de St-Yrieix, contre Léonard Magontier (1774) ; - f° 63 v°, J-B Darnet, ancien chirurgien major des camps et armées du Roi, officier de l'hôtel royal des invalides, maître chirurgien en la communauté de St-Yrieix, lieutenant de MM. les premiers chirurgiens du Roi, contre Messire J-B de la Chabroulie, officier des invalides ; - f° 66 r°, Messire Luc de la Place, écuyer, sgr de Rouyeras et autres lieux, assisté de Messire J-B de la Place, sgr du Repaire, son curateur réel ; - f° 68 v°, Roque Chouly de Lenclave, sergent au régiment de la Couronne-infanterie, demandeur aux fins de ses conclusions, contra la dame comtesse de Ladignac ; - f° 71 r°, M^e Guillaume Vidal, curé de St-Priest-les-Fougères ; - f° 73 r°, François-Simon Mondelet, m^e chirurgien ; - f° 76 r°, François Buis, procureur au sénéchal de St-Yrieix, demandeur en avération de seing contre Gabriel

Meytrand sieur de Charveyx : - f° 80 r°, Charles-Dominique des Cars, sgr de Fialeix et autres places, demandeur en reprise d'instance contre François Peyramaure sieur de la Couture : - ibid., Simon Robert sieur de la Dalerie, m^e chirurgien, contre M^e Gabriel-Simon Robert sieur d'Artigeas, notaire royal ; - ibid., Messire François-Phœbus de Fayolle, chevalier, sgr du lieu, contre Messire Louis de Fayolle, écuyer ; - f° 82 v°, Arnaud Gautier, sieur de la Trimouille, syndic de l'hôpital d'Hautefort ; - f° 84 r°, Bernard Autier, notaire royal et procureur au sénéchal de St-Yrieix, demandeur en paiement de créance ; - f° 87 v°, Jean Rudeuil, lieutenant de la communauté des maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes de St-Yrieix, demandant l'enregistrement d'un arrêt obtenu au parlement de Bordeaux en faveur de la dite communauté ; - f° 91 r°, J-B Dumas sieur de la Vergne, lieutenant de la vicomte de Ségur ; - f° 98 r°, Messire François de Lhermithe, sgr de Lenti (?), chevalier de l'ordre de St-Louis, ancien capitaine au régiment de la Fère.

B 461 (Registre). - In-4°, 55 feuillets, papier.

Janvier 1775-décembre 1776. - « Registre des audiences [ordinaires] du sénéchal de St-Yrieix, dans lequel sont les audiences criminelles du même temps. » - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut relever les suivantes : f° 1 r°, M^e Antoine Bonhomme sieur de Lavaud, docteur en médecine, contre Jean Roche, ci-devant métayer : - v°, Pierre Rousset sieur de la Forge, M^e horloger ; - f° 3 r°, François Lapayre, M^e chirurgien, contre Claude Roux, laboureur ; - f° 6 r°, Michel-Jean-Nicolas Rousset, bourgeois et maître de forge ; - f° 10 r°, Messire Pierre de la Morélie, doyen du chapitre de Saint-Yrieix, demandant les conclusions de son exploit contre M^e Yrieix Buis, chanoine du dit chapitre ; - ibid., Pierre Fargeot, maître de forge ; - f° 11 v°, Messire Jean-François Renaudin, écuyer, sgr de Puynège, conseiller du Roi, président trésorier de France en la généralité de Limoges, contre M^e Jean Sanson, écuyer, sieur de Royère ; - f° 16 v°, M^e Etienne Pouyat, curé de Châlus ; - f° 17 r°, J.-B Darnet, officier d'invalides ; - v°, Louis Darnet, m^e en chirurgie et Jean Darnet, bourgeois de Versailles ; - f° 21 r°, Jean-Alexandre de Villautreix (al. Villou-treix), grand sénéchal de St-Yrieix, d^{elle} Marie Ribeyreix de Courbefy, M^e Pierre de Beron, écuyer, M^e Claude-Charles Louis-Jean-Gaspard marquis du Saillant, Marie-Marthe comtesse de Ladignac ; - f° 26 r°, M^e N. Maud (?), curé de St-Martin-du-Temple - - f° 29 r°, M^e François Reix, curé de Villeraux, contre Messire de Vallèze, commandeur du dit lieu ; - f° 32 r°, M^e J.-B Dumas, médecin, conseiller du Roi, intendant des eaux minérales de Miers, demandant à jouir des privilèges attachés à la commission qu'il a recue de faire circuler le « plat des captifs a eu la paroisse de Saint-Léger de Ségur ; - f° 36 r°, M^e Eymeric Crézeunet, prieur de St-Laurent et curé de Lanouaille : - f° 38 v°, M^e Jean-Louis de Béthemont, chevalier, grand'croix de l'ordre de Malte ; - f° 39 r°, Joachim Persin, « maître tourneur en fayence », demandant le paiement de sa créance, et le sieur Pouyat réclamant le « produit de son travail à la manufacture, » (mars 1776) ; - f° 44 r°, M^e François Bigorie de Laschaut, notaire royal ; - f° 46 v°, Jacques Galinier, M^e en chirurgie, contre M^e Eymeric Crézeunet, curé de la Nouaille ; - f° 54 r°, Messire François-Louis Machat de Pompadour, chevalier, sgr de Château-Bouchet.

B 462 (Registre) - In-folio, 83 feuillets, papier.

Janvier 1777-septembre 1780. - « Registre pour servir à enregistrer les appointements d'audience de la cour sénéchalle de la ville de Saint-Yrieix... » - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut encore relever les suivantes : f° 2 v°, Paul Dujardin sieur du Claud, licencié ès lois, contre François Dujardin, marchand ; - f° 3 r°, Pierre Gaillard, m^e chirurgien ; - f° 4 v°, Pierre Pichon, prêtre semi-prébende du chapitre de St-Yrieix, demandeur en répudiation d'hérédité ; - f° 5 v°, Messire Jacques de Chapt, comte de Rastignac, chevalier, capitaine des gens d'armes d'Orléans, demandant l'utilité d'un défaut ; - f° 6 v°, M^e Pierre Gondinet, procureur au sénéchal de St-Yrieix ; - f° 8 f°, M^e J.-B Mousnier des Etangs, curé de Saint-Eloy, contre Gabriel Dumas sieur de la Vareille ; - f° 9 r°, Jean Tenant, maître de forge ; - f° 11 r°, Antoine Valade, m^e chirurgien ; - f° 16 v°, Léonard Bertignat contre M^e Champalimaud, curé de St-Julien ; - f° 18 r°, Jean Marteau, m^e chirurgien ; - v°, Messire Jean de Snzillon, écuyer, sgr des Barrières, contre Messire Pierre de la Morélie, doyen du chapitre (cf. f° 20) ; - f° 19 v°, François Bardon sieur de la Rougerie, contre M^e François Bardon de Brun, avocat (1778) ; - f° 22 r°, Bernard Boyer, m^e de forge, contre Léonard Boyer, marchand : - - f° 24 r°, François Bardon, clerc tonsuré, contre autre François Bardon pour obtenir une pension alimentaire ; ; - f° 25 v°, Messire Pierre Dignemalin (sic pro Disnematin)

des Sales, chanoine et syndic du chapitre ; - f° 26 v°, Pierre Fleurat, notaire royal, demandeur en constitution de nouveau procureur contre Pierre Rollé sieur de Montauvert, bourgeois ; - f° 28 r°, M^e Guillaume Bonhomme de Lavalade, conseiller du Roi, lieutenant général au siège de St-Yrieix, demandant à être reçu en la dite charge ; - f° 31 v°, , Joseph Morange et Pierre Blondin, m^e perruquier, syndics de l'hôpital, contre Léonard Dujardin et J.-B Lagrange, aussi syndics - f° 33 v°, Antoine Vallade, M^e eu chirurgie, contre François Bétoule, meunier, dans une affaire d'alignement ; - f° 39 r°, M^e Guillaume Debonne, curé de Ladignac [et Geoffroi Jarrige] sieur de la Combe, contre Élie Valette sieur de Las Chapetias (1779) ; - f° 43 v°, M^e Michel Maud, notaire, contre M^e J.-B Echaupre, chevalier de St-Martial de Limoges ; - f° 46 r°, le sgr comte de Bonneval et la dame Joubert de Nanthiat son, épouse contre Jean Guignaud, syndic fabriçien de la paroisse de Nanthiat (en Périgord) ; - f° 47 r°, M^e Sébastien Lajugie, curé de Ste-Trie, contre Pierre Villepreux sieur de Laviaille ; - f° 48 v°, François Maud, curé de St-Martin-du-Temple ; - f° 49 r°, J.-B Demargue, m^e en chirurgie, contre Jean Bouillon sieur de Fontenelle ; - f° 52 r°, J.-B Lézeàu, m^e chirurgien, contre Pierre Rolle sieur de Montauvert. - f° 53 r°, r°, J.-B Darnet, lieutenant du premier chirurgien du Roi, et dame Françoise Latour, son épouse, contre dame Thérèse Rouville, dans une affaire de curatelle ; - f° 55 r°, M^e François Buisson, curé du Moutier de St-Yrieix, Etienne de la Morélie, curé de Ste-Catherine, Aubin Rouverie, vicaire régent de St-Pierre, contre Pierre Rudeuil, syndic fabriçien de la paroisse de Lanouaille ; - f° 56 v°, Messire François de Ferrière, chevalier, sgr de Sauvebeuf, contre d^{elle} Léonarde des Palottes et Messire Hyacinthe de Gaufretaud, coseigneur de Juvet ; - ibid., Martial Coste, m^e papetier ; - f° 58 r°, M^e Martial Blanchard, curé de St-Cyr-les-Champagnes, contre Messire J.-B Combescot du Repaire et Léonard Crézeunet, chanoine syndic du chapitre ; ibid., Pierre Buginie, sieur de la Chambertie, juge du marquisat de Pyzac, demandant à être reçu comme marguillier en la paroisse de St-Eloy pour faire « courir un bassin » ; - v°, Messire Jean de Foucaud, chevalier, sgr de Malembert, contre Messire Auguste Chouly, marquis de Permangle, assisté de Jacques Guisnier, son curateur, débiteur d'une somme de 3.000 ll. ; - f° 60 r°, François Mongibaud, juge du Chalard ; - f° 62 v°, Eymery Gourseau, m^e chirurgien, contre J.-B Darnet aîné, m^e chirurgien, pour obtenir une provision alimentaire ; - f° 63 r°, François Brande, m^e apothicaire, contre François Dumay pour non-paiement des drogues à lui fournies ; - v°, le sieur Puylevé, « directeur de la manufacture de porcelaine de la Seyie, assigné pour faire sa déclaration des sommes par lui dues au sieur Dubois, ouvrier en porcelaine, » (1780) ; - f° 64 r°, Jean Levaud, m^e de forge ; - v° Jean Tenant, m^e de forge ; - f° 65 r°, Michel-Jean-Nicolas Roussel, m^e de forge : - f° 66 r°, Pierre Judet sieur de la Combe, demandeur en reprise d'instance : - f° 69 v°, Léonard Belot, négociant, contre Annet Vireleau de la Guerenne, m^e en chirurgie ; intervenants M^e Bonhomme, sieur de Lavaud, docteur en médecine, et M^e Bonhomme, docteur en théologie, curé de Sarzac, pour avération le signature ; - ibid., M^e Mathieu Pouyat, docteur en théologie, ancien curé de Chalus, et François Pouyat fils, négociant de la ville de Limoges, demandeurs en paiement de créance, contre Eyriau d'Aumond : - f° 70 r°, M^e Joseph Poumeau sieur de la Pouyade, conseiller du Roi an sénéchal de St-Yrieix ; - ibid., haut et puissant seigneur Messire Alphonse-Louis Dumontet de Molière chevalier, marquis de Cardailhac, et La Capelle-Marval, baron de Mazel, sgr de Janailhac et autres lieux, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France ès gouvernements de Limousin et Guienne, contre Pierre Grangevieille sieur de Mazaubert, pour non-paiement de créance ; - f° 73 v°, Guillaume Martinet, notaire ; - f° 74 r°, le sieur Rambaud, m^e horloger, contre J.-B Collas, curé de Nanthiat (en Périgord) ; - f° 79 r°, Messire Jean-Gabriel de la Pisse, écuyer, sgr de Puyrament ; - f° 82 r°, J.-B Darnet, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, contre Messire J.-B de Valette, grand chantre au chapitre de St-Yrieix ; - ibid., M^e Pardoux Bordas, avocat en la cour et substitut de M. le procureur du Roi au siège de St-Yrieix, contre Antoine Deschamps, procureur d'office de la juridiction de Ligneux, pour non-paiement de créance ; - f° 84 v°, M^e Léonard Crezeunet, chanoine et syndic du chapitre, contre M^e Louis-François-Philibert Machapt de Pompadour, écuyer, sgr de Chateau-Bouchet. - f° 17 v°, et ailleurs, mutatis mutandis : « Le 13 septembre 1777, l'ouverture du palais a été faite, assistants tons les officiers du siège. Et après le discours de M^e Bordas, substitut du procureur du Roy, les audiences ont été fixées comme à l'ordinaire, savoir les civiles tous les mardis et samedis, les criminelles tons les jeudis et celles de la police tous les jours ».

B 463 (Registre) - In-f°, 151 feuillets, papier.

Novembre 1780-septembre 1785. - « Registre pour servir à enregistrer les appointements d'audiance de la cour sénéchalle de la ville de Saint-Yrieix..... » - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut encore relever les suivantes : f° 1 v°, M^e Pierre Puynège, prieur et curé de Mareille ; - f° 2 r°, M^e Pierre

Ouzeau, procureur d'office de la juridiction ordinaire de Jumilhac ; - f° 3 r°, M^e Antoine Fournier, docteur en théologie et cane de la paroisse de Saint-Éloy, contre Gabriel Dumas sieur de la Vareille : - v°, M^e Lonis-Abraham de Lauillère, curé de Mialet, demandant l'utilité d'un défaut contre Nicolas Dubut sieur de Veysiéras ; - f° 5 r°, M^e J.-B Sénémaud de Beaufort, avocat en Parlement -, - f° 8 v°, dame Françoise de Sanzillon, veuve de M^e Joseph du Montet de la Fayolle, écuyer, demanderesse contre l'abbé du Puyredon, doyen du chapitre de Saint-Yrieix ; - f° 9 v°, Jacques Sudrie, ancien chirurgien major des armées du Roi, m^e en chirurgie, tuteur de la fille pupille de feu J.-B Daniel et de. d^{elle} Françoise Delatour, contre la dite d^{elle} Délateur ; - f° 13 r°, Messire J.-B du Gareau, chevalier, sgr de la Seinie et autres lieux, ancien capitaine [au régiment de mestre de camp général de la cavalerie], chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, contre Dominique-Jean-Etienne Puilevé, fabricant de porcelaine, pour non paiement d'une créance ; - f° 17 r°, Messire François Paignon de Fontaubert, écuyer ; - f° 19 r°, Annet Géraudie sieur de Lavialle, m^e en chirurgie ; - f° 19 v° et ss., Messire Pierre-Joseph Chapelle, chevalier, marquis de Jumilhac et autres lieux (Cf. f° 30 et ss) ; - f° 24 r°, François Mauraud (al. Moreau), M^e entrepreneur, contre Aubin Bouteille, son débiteur ; - f° 26 r°, François Laconche, m^e en chirurgie ; - f° 26 v., J.-B Delignac, bourgeois, contre Messire Louis-Philibert Machapt de Pompadour, syndic des religieuses de Saint-Yrieix ; - f° 35 r°, Messire Louis-François Vidal de Boisset, avocat en Parlement, agissant en qualité d'économiste administrateur du revenu du prieuré de Lafaye, contre M^e Bost, curé de Saint-Paul-Laroche ; - f° 37 r°, François Buisson du Puyguichard, sgr de Chadefeyne, conseiller du Roi, son rapporteur au point d'honneur ; - f° 39 v°, M^e Joseph Morange, procureur au sénéchal de Saint-Yrieix, contre François Reix, curé de Vieillemaud (1782) ; - f° 40 v°, Bernard Lavaud sieur de Lavigerie, m^e en chirurgie : - f° 45 r°, Messire Joseph Durand du Boucheron, écuyer, chevalier, sgr de la Chassaigne, contre Pierre Malevergne sieur de la Faye ; - f° 46 r°, Messire frère Annet-Philippe Pêtrement de Valay, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Sainte-Anne, contre Élie Goffier et J.-B Dumas, sgr de Guimourdie (sic), lieutenant en la vicomte de Ségur ; - ibid., dame Marie-Victoire de Ribeyreix, seigneuresse (sic) de Ribeyreix et autres lieux, contre Nicolas Lacoste, M^e de forge ; - f° 50 v°, Victor-Placide-Amédée Varangne, commis aux fermes du Roi, contre Gabriel Mazard sieur de Laurieras, bourgeois ; - v°, M^e Yrieix-Grégoire de Laborderie, chanoine et syndic du chapitre de St-Yrieix, réclamant les arrérages de rente dûs sur le tellement de La Clautre ; - f° 56 r°, Guillaume Ventou sieur de Bellard, « noble bourgeois de la ville de Périgueux », contre Messire Annet Delage, curé de Firbeix ; - v°, Étienne Habriat (sic), sieur de Laforest, contre François Laffon, M^e d'école ; - f° 59 r°, Jean Tenant, M^e de forge, demandeur contre Bernard Cabirol pour raison d'une saisie de bois et charbon ; - f° 60 v°, Martial Duclou, notaire royal ; - f° 61 v°, Pierre Ventou, sieur du Maine, curé d'Agonac, contre Annet Delage, curé de Firbeix ; - f° 65 r°, le sieur Delcayre, ancien sergent au régiment d'Aunis ; - f° 68 v°, J.-B Duburguet, curé de Sarlande ; - ibid., Jean Choury, M^e tailleur, contre M^e Paul Beuverie, curé de la Rochelle ; - f° 72 r°, M. Pierre Gentil, chevalier, sgr de la Faye, contre André Pouyat et Gabriel Grellet, négociants : »Ordonnons qu'aux frais et avances de la dite partie de Queyroulet [procureur], il sera creusé et fouillé dans les champs dont est question pour découvrir la terre de caolin, s'il s'y en trouve, sauf de repéter en fin de cause, s'il y a lieu..... » (Cf. f°s 76 r° et 83 v°) ; - f° 73 v°, Nicolas Rogier, avocat, contre M^e Louis Thomasson d'Ancheyrat pour non-paiement de marchandises ; - f° 74 v°, Antoine Chataignon, m^e en chirurgie (1783) ; - f° 78 v°, M^e Pierre Gondinet, docteur en médecine, contre Messire Jeau-Louis marquis de Lubersac ; - f° 82 v°, Joseph Albert. « artiste en porcelaine », contre André-Pouyat, négociant : »Disons n'avoir lieu de prononcer sur la main-levée des bardes et effets requis par la dite partie de Queyroulet, [procureur] ; enjoignons à celle de Bordas de laisser la libre entrée du laboratoire à la dite partie de Queyroulet, pour par elle se changer, faire usage de ses habits et autres effets à luy appartenants ; comme aussy de luy laisser la liberté des couleurs, pinceaux, et autres articles nécessaires à la peinture, aux fins par la dite partie de Queyroulet de s'occuper de son art quand bon luy semblera..... » ; - f° 85 r°, Gabriel Grellet et André Pouyat contre M^e Pierre Gentil de Lafaye : «... .Ordonnons que nous nous transporterons sur le champ dont s'agit, aux fins de constater les découvertes des terres de caolin qui y ont été faites, en présence de deux experts que les parties ont nommés ; en conséquence donnons acte à la partie de M^e Queyroulet, [procureur], de la nomination qu'elle fait pour les siens de la personne du sieur Robert, artiste en porcelaine, et à celle de M^e Bordas de la personne du sieur Bordas, conducteur et entrepreneur des terres à porcelaine pour la manufacture royale de porcelaine de Sèves (sic), pour iceux experts faire les observations et rapport tel qu'il appartiendra..... » ; - f° 88 r°, Antoine-Augustin Beure d'Augère contre M^e François Beure, chanoine du chapitre ; - f° 91 v°, Jean Tarrade, papetier ; - f° 93 r°, M^e Joseph Queyroulet de Lacorabe, avocat en la cour ; - d^{elle} Bertrand de Guilhem, veuve de M^e François Gros, docteur en médecine, - f° 104, M^e Jean Bonhomme, curé de Genis (1784) ; - f° 105 r°, M^e Pierre Martin, écuyer, principal du collège de

Limoges ; - v° , M^e Jacques Gaillard, juge de Thiviers ; - f° 107 v° , dame Anne-Elisabeth Beaupoil de Saint-Aulaire, veuve du sieur du Gareau, contre J.-B Vallette, grand chantre du chapitre, touchant les arrérages de rente dus sur le tènement de Lachenaud ; - f° 112 r° , Messire Gabriel de Texier ; écuyer, sgr des Bories ; - f° 115 v° , Jean Rogier, lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre Noël Pichon, chirurgien ; - f° 116 v° , dame Antoinette de Foucaud, épouse de Messire Jacques de Couture, garde du corps du Roi ; - f° 123 r° , M^e Mathieu Tenant de la Tour, écuyer, contre François Jarry et Gabrielle Hivert dans une affaire d'alignement ; - f° 125 r° , Jean Bonhomme, , notaire royal ; - f° 129 v° , Jean Lacoste sieur de Lachenaud, bourgeois, contre M^e Abraham de Lauillère, curé de Mialet ; - f° 130 r° , Messire Thomas de la Romagère contre Messire Gabriel du Garreau, sgr de la Méchenie (1785) ; - f° 131 v° , J.-B Andrieu, huissier juré priseur ; - f° 139 v° , M^e Aubin Poumaud, ancien curé de Saint-Mesmin (?) ; - f° 141 r° , M^e François Anathère, abbé de Taillefert, contre François Buisson sieur du Puyguichard ; - f° 141 v° , M^e Henri Mazard, docteur médecin contre Jean Bout dit Tête-rouge ; - f° 144 r° , Pierre Trarieux, voiturier ; - ibid., Pierre Gondinet, docteur médecin, contre M^e J.-B Paignon, chevalier ; - f° 145 r° , le sieur Boier (?), maître de la forge de Miremont ; - f° 146 v° , François Brande. M^e chirurgien ; - f° 150 v° , dame Louise Molet de Saint-Gonard, épouse du sieur du Garreau de Bourdelas, demanderesse en séparation de biens.:contre le dit sieur son mari.

B 464 (Registre) - In-f°. 148 feuillets, papier.

Novembre 1785-mai 1790. - « Registre des audiences [ordinaires] de la cour sénéchalle de la ville de St-Yrieix, servant de plumitif.. » - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut encore relever les suivantes : f° 1 v° , M^e Pierre Fleurat, notaire royal ; - f° 2 r° , le comte des Cars contre M^e Jean Costés (?) de la Serve et Jean Peyrichon, officier invalide ; - f° 3 v° , le sieur Blanchard, curé de St-Cirq, contre M^e J-B Vallette, grand chantre du chapitre de St-Yrieix ; - f° 4 r° , M^e Bataille de la Faye, chevalier, sgr des Grands et Petits Goyats, contre M^e Pierre Gondinet, docteur médecin ; - f° 7 r° , Gabriel Mazard sieur de Laurieras contre Pierre Rudeuil, perruquier, et M^e Pardoux Bordas, notaire, substitut du procureur du Roi, touchant un charroi de bois non autorisé ; - f° 8 r° , Léonard Dussous, bourgeois ; - f° 11 r° , Elie Leymarie, sieur de Lavergne, contre M^e J-B Vallette, grand chantre ; - ibid., M^e Pierre Gondinet, procureur au siège de St-Yrieix ; - f° 16 r° , Messire Luc de Laplace, écuyer, sgr de Rouyeras, contre Pierre Malevergne de la Faye, pour non-paiement d'arrérages de rente dûs sur le tènement de la Tour ; - v° , le seigneur (sic) Vachon de Belmont, commandeur de Condat ; - f° 24 v° , François Brigueil, maire de la cité de Limoges ; - f° 25 v° , le sieur Château, architecte de la ville de Limoges ; - f° 29 v° , Jean-Léonard et Jacques-Thomas Lavenaud, chanoines réguliers et prieurs (al. prier et syndic) de l'abbaye de St- Jean-de-Côle, réclamant les rentes dues sur le tènement de Las Fargeas : - f° 31 r° , Martial Combescot sieur de Marsagnet contre M^e N. Crézeunet, avocat, et le comte de Bonneval (1787) ; - f° 35 r° , M^e Jean Queyroulet de la Rochépine, docteur ès lois, avocat en Parlement ; - f° 38 r° , Hyacinthe Joliet de Beau vais, fermier de la commanderie de Ste-Anne ; - f° 41 r° . Ange Magotti, « négociant en la ville de Parme en Italie » (antea négociante Bordeaux), contre J-B Valette, grand chantre du chapitre (cf. f° 47 v°) ; - f° 42 r° , Michel Escorne, M^e maréchal, contre André Abriat, forgeron ; - f° 43 v° , François Bardon de Brun, bourgeois, contre Messire André Pouyat, écuyer, secrétaire du Roi ; - f° 45 v° , Joseph Dauriac, conseiller du Roi. notaire à Périgueux et greffier des insinuations ecclésiastiques en cette ville ; - f° 55 r° , Messire Jacques Toumasson, chevalier, sgr du Queyroix ; - v° , dame Françoise de Lestrade, épouse de Messire N. de Captai, chevalier de St-Jory ; - f° 57 v° , M^e François Gondinet, notaire royal, contre M^e Jean-François de la Morélie, syndic du chapitre de St-Yrieix , - f° 62 v° , Pierre-Alexis Meyze, huissier au bureau des finances, contre le sieur Labrousse de Brognat, bourgeois ; - f° 63 v° , dame Marie-Marthe de Bonni (sic), épouse de Messire Antoine-Paul de Chamborant, chevalier, sgr de Peyrizac et autres lieux, officier au régiment d'infanterie des volontaires, contre Messire Joseph de Bonny, chevalier, sgr comte de Ladignac ; - f° 68 v° , M^e Pierre Gouyon, curé de Condat, contre M^e François Gouyon, notaire royal ; - f° 69 r° , Claude-Benoît Rabier, négociant de la ville de Troyes en Champagne, contre Michel Rabier de St-Michel, directeur des mines du Limousin (1788) ; - f° 82 r° , J.-B Teytut sieur de Larouverade, contre Pierre Gondinet sieur d'Arfeuille ; - f° 86 v° , François Bardon de Brun, maître en chirurgie, se plaignant de n'avoir reçu en paiement d'une jument qu'un cent de tuiles plates ; - f° 89 v° , Joseph Morange, procureur, contre Guillaume Bonnet, voiturier ; - f° 90 v° , Nicolas Lacoste, M^e de forge ; 5 - f° 91 r° , Pierre Cacate, marchand de Limoges, contre dame Noël Délateur, veuve du sieur Darnet, en son vivant lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi ; - f° 92 r° , M^e Antoine Dumas, licencié ès lois, , et M^e Jean-Baptiste Dumas père, lieutenant à

l'ordinaire de la vicomte de Ségur, contre George Garreau, fermier de la commanderie de Villemand , - f° 94 v°, 9 Christophe Buisson, négociant et maître de forge, demandeur en garantie contre M^e Martin, curé de Jumilhac ; - f° 95 v°, Messire Jean Lagrange de la Chabroulie, chevalier de l'ordre de St-Louis, contre le syndic du chapitre et M^e Eymeric Crézeunet, prieur de St-Laurent ; - f° 96 r°, Saturnin Laplasse, m^e en chirurgie ; - f° 100 v°, Pierre Darnal, m^e de forge, contre Pierre Vidaud, forgeron (1789) ; - f° 105 r°, Pierre Pareau, notaire royal, contre M^e Pierre de St-Martin, écuyer ; - f° 106 r°, dame Anne-Elisabeth de Beaupoil de St-Aulaire, contre Yrieix et Arnaud Barget, père et fils : «... Donnons acte à la partie de Queyroulet, [procureur], de la nomination qu'elle fait de la personne du sieur Alluaud, ingénieur » ; - f° 111 v°, M^e Louis Abraham de Lauillère, curé de Miallet ; - f° 114 r°, dame Marie Grain (sic) de St-Marsaud, veuve de Messire Mathieu de Sanzillou ; - v°, Noël Pichon, m^e en chirurgie ; - f° 115 r°, M^e Louis Thomasson d'Ancheyrat, écuyer, contre Nicolas Rogier, avocat ; - f° 117 r°, Messire Joseph Paignon de Chantegraud, chanoine et syndic du chapitre de St-Yrieix ; - f° ; - 120 v°, M^e Nicolas Dumont sieur de La Clautre, notaire et procureur au sénéchal d'Hautefort, contre Jean Bertrand, peigneur de chanvre ; - f° 123 r°, François Pouyat, écuyer, contre François Géry, cordonnier : «... .Ordonnons que le dit Géry viendra par devant nous répondre catégoriquement, tout dol, fraude et équivoque cessant : 1° s'il est vrai que depuis plusieurs années ledit sieur Pouyat a pris des terres [à kaolin] qu'il pouvoit faire creuser au prix dont ils étoient verbalement convenus et sans qu'il ait existé aucun écrit entre eux, ny d'autre traité que celui de la bonne foy ; 2° s'il n'est pas vrai que sur la fin du mois d'avril luy dit sieur Géry a proposé au dit sieur Pouyat, qui étoit à cette époque auprès de son père, la vente d'environ 80 quintaux de terre qu'il avoit fait extraire de sa carrière ; 3° s'il est vrai que depuis les instructions que le dit sieur Pouyat luy fesoit sur la qualité des terres, luy dit Jarry (sic) l'invita à s'y transporter pour en faire la visite, en luy ajoutant qu'il avoit la liberté de la laisser pour le compte des manœuvres si elle ne se trouvoit pas bien triée ; 4° v qu'après la visite luy dit Géry revint au demandeur pour claure (sic) le marché, et si, conformément au prix arrêté avec le sieur Rudueil jeune, il ne vendit pas au dit sieur Pouyat les 80 quintaux ou environ de la terre qui étoit extraite à raison de 50 sous le cent et 20 % ; s'il ne dit pas au dit sieur Pouyat de faire enlever bientôt la terre creusée, en ajoutant qu'elle appartenoit dès ce moment au dit sieur Pouyat ainsy que celle qu'il feroit creuser dans la suite, mais qu'à l'égard de cette dernière il ne pouvait donner 20 % ; 5° s'il est vrai que le sieur Pouyat se réduisit à 10 % pour les terres qui seroient extraites dans la suite ; 6° s'il est vrai que le lendemain de ce marché luy dit Géry revint audit sieur Pouyat et luy dit : » Notre marché de hier est sans doute consommé » ; que le dit Pouyat luy répondit que ouy, en luy proposant de le rédiger par écrit. A quoy le dit Géry répliqua que ses carrières n'étaient pas abondantes, qu'il feroit creuser toutes les terres qu'il pourrait et qu'il ne falloit pas d'écrit entre eux.....» ; - f° 127 v°, Messire Martial comte de Brie contre Mathieu Bontemps ; - f° 130 r°, M^e Guillaume Reydy de la Feuillade, subdélégué ; - ibid., , Léonard Gondinet sieur des Forges, conseiller du Roi au corps municipal ; - v°, François Crouzillard, M^e d'école : - f° 132 r°, François-Simon Mondelet, m^e en chirurgie ; - f° 134 v°, Nicolas Dubut, écuyer, sgr de St-Paul (1790) ; - f° 135 r°, M^e Pierre Clédât de Gratet, commandeur de Ste-Anne ; - f° 136 r°, M^e Paul Bouverie, curé de la Rochette, contre le syndic du chapitre de St-Yrieix ; - v°, M^e Martial Teytut de Villourier, assesseur criminel au siège de St-Yrieix, contre dame Marguerite Buisson, dans une affaire d'hérédité ; - f° 138 r°, Jean Bertrand, M^e de forge ; - f° 139 v°, M^e Jean-Élie de Las Escuras, docteur en médecine, contre M^e Nicolas Rogier, avocat ; - f°, 141 v°, Messire François d'Escabillon, écuyer, contre François Harraud, mécanicien ; - f° 142 r°, Pierre Hélitas, employé aux fermes du Roi ; - f° 145 v°, M^e Eymery Crézeunet, curé de la Nouaille, contre M^e Joseph Paignon de Chantegraud, syndic du chapitre ; - f° 146 r°, M^e Jean-François du Gour (?), prêtre, directeur du petit et grand séminaire de Périgueux, contre Jean de Laumonerie, fermier ; - f° 146 v°, M^e Jean Delmas, officier du point d'honneur, contre Élie Dupuy, laboureur, pour non-paiement de créance ; - f° 148 r°, M^e Antoine Bonhomme de Lavaud, docteur en médecine. - f° 90 v°, « Les officiers du sénéchal de St-Yrieix, instruits par une lettre missive de M. l'Intendant en la généralité de Limoges de son arrivée prochaine en cette ville, prévoyant que ce magistrat peut être chargé d'ordres du Roy pour faire enregistrer dans ledit siège sénéchal de nouvelles ordonnances de Sa Majesté, considérant la voye extraordinaire et inusitée par laquelle les dites ordonnances leur seroient envoyées, a protesté et proteste d'avance, contre toutes transcriptions qui pourraient en estre faites sur ses registres et déclare n'y prendre aucune part comme étant irrégulières et contraires à la forme ancienne. Les dits officiers ont arrêté en conséquence qu'il sera fait mention sur le registre que la dite transcription est faite du très exprès commandement du Roy. Fait et délibéré extraordinairement le 23 juin 1788. Teytut de la Jarrige, Bonhomme de Lavalade, Crezeunet, Villaurier, assesseur, Bonhomme, conseiller, Queyroulet, avocat et substitut, Poumeau de Lapouyade, adhérent. »

Plumitifs des audiences extraordinaires, 1749-1775

B 465 (Registre) - In-f^o, 146 feuillets, papier.

Janvier 1749-novembre 1763. - « Registre à servir aux audiences extraordinaires du siège royal et bailliage de la ville de Saint-Yrieix en Limousin..... cotté et paraphé par nous François Delafon, sgr d'Archayoux et Logerie, conseiller du Roy et son juge et prévôt de MM. les maréchaux de France au dit siège..... ». - Première partie. Les articles sont sous cette forme : f^o 1 r^o, « audience de la cour royale du commung parriage de la ville de Saint-Yrieix pour l'extraordinaire, tenue au parquet et auditoire de la dite cour par devant M^e Pierre Gondinet, lieutenant civil et criminel d'icelle, le 21 janvier 1749, s'est présenté M^e Pierre Granjaud, lequel a dit que suivant la procuration à luy donnée par MM. les fermiers généraux de la généralité de Limoges, il se trouve chargé du bureau du contrôle des actes des notaires et de la régie des greffes de la cour royale de la dite ville [de Saint-Yrieix] », et demande que ses aides soient admis à prêter serment. - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut relever les suivantes : f^o 1 et ss., le procureur du Roi requérant l'observation ou application des lois et règlements en diverses matières d'intérêt public : denrées, blasphèmes, tutelles, offices publics etc ; - P 4 r^o, Messire Gabriel du Garaud, écuyer, sgr de Gréziniat, demandant l'enregistrement de la commission qu'il a reçue de faire circuler un bassin pour la rédemption des captifs en la paroisse du Moutier ; - f^o 7 r^o, Pardoux Meyzie, « lequel à genoux, teste nue, les mains jointes, a adressé ces paroles à Hélie Meyzie, son père, icy présent, assisté de M^e Pierre Quaniaud, son procureur, et luy a exposé que, depuis seize ans ou environ qu'il a été marié avec Françoise Joussent, de l'aveu et consentement dudit son père, ils ont toujours habité ensemble, et même le dit Pardoux a fait commerce et plusieurs affaires auxquelles le dit Hélie n'est entré que pour la simple autorisation du dit Pardoux », lequel requiert son émancipation totale ; - Ibid., Eymery Marcellaud, « pauvre prisonnier détenu ez prisons de la dite cour », prévenu de coups et blessures ; - f^o 8 r^o, Jean Deschamps, pourvu de l'office de sergent dans l'étendue de la juridiction de Saint-Yrieix et demandant son installation ; - f^o 14 v^o, Louis Rigaud demandant l'enregistrement de la commission qu'il a reçue de faire circuler un bassin eu la paroisse du Château ; - f^o 15 r^o, provisions de procureurs postulants au siège de Saint-Yrieix : en faveur de Pierre Granjaud, notaire royal ; - en faveur de Bernard Autier, notaire royal ; - f^o 8 v^o et ss., actes de tutelle ; - f^o 15 r^o et v^o, fixations du prix des grains pour les années 1749, 1750, 1751 et 1752, faites par François Paignon, avocat en la cour et subdélégué de l'intendant, à défaut d'officiers de la juridiction supprimée par édit de création d'un sénéchal en la présente ville. » = Seconde partie, f^o 15 v^o, « Paraphé le présent registre par nous Jean-Baptiste de Teytut, conseiller du Roy, lieutenant général de la sénéchaussée de Saint-Yrieix. A Saint-Yrieix ce 7 may 1754. De Teytut, lieutenant général. » Suivent les audiences de la nouvelle cour sénéchale, à dater de mai 1754 seulement. Parmi les parties citées et les causes entendues on peut relever les suivantes : f^o 16 r^o, le dit J.-B de Teytut pour prestation de serment comme lieutenant général ; - f^o 16 v^o et ss., actes divers relatifs à la suppression de la justice ordinaire de Saint-Yrieix et de la cour d'appaux de Ségur, et à l'érection de la sénéchaussée de Saint-Yrieix, 1750-54, (cf. ci-dessus, B 451 et 452) ; - f^o 19 r^o, réquisitoire du procureur du Roi touchant la taxe de la viande ; - f^o 20 r^o, requête de M^e Élie Vallette, avocat en la cour, demandant l'enregistrement de ses provisions de conseiller lieutenant criminel en la sénéchaussée de Saint-Yrieix ; - f^o 22 r^o, réquisitoire du procureur du Roi touchant la taxe des grains ; - v^o, prestations de serment : par Pierre Thouron comme procureur postulant ; - f^o 23 r^o, par Bernard Autier comme procureur postulant ; - f^o 25 r^o, par Pierre Granjaud comme procureur postulant ; - f^o 26 r^o, par Mathieu Faugeron comme premier huissier audancier ; - v^o, par François Blanc comme huissier audancier (1754) ; - f^o 28 v^o, requête de Jeu-Philippe Darnet, lieutenant en la communauté des maîtres chirurgiens de Saint-Yrieix, demandant l'enregistrement de ses provisions, - f^o 29 r^o, copie des dites lettres de provisions ; - v^o, réquisitoires du procureur du Roi : touchant la taxe de la viande ; - f^o 30 r^o, touchant l'interdiction faite aux armuriers de tenir dans leurs boutiques des armes à feu chargées ; - f^o 31 v^o, enregistrement de la commission de marguillier en la paroisse de Genis accordée à Jean Bertrand de La Chabroulie pour faire courir le bassin de la rédemption des captifs ; - f^o 34 r^o, répudiation d'hérédité demandée par M^e Pierre Delafon, sieur du Repaire, ancien procureur du Roi au siège de Saint-Yrieix ; - f^o 35 r^o, réquisitoire du procureur du Roi déclarant que, » pour contenir l'avidité des commerçants », il est obligé de procéder à la taxation du poisson, de la

chandelle et de la viande de cochon ; - f° 36 v°, provisions de juge de la vicomte de Ségur accordées à M^e J.-B Dumas par Messire Emmanuel d'Hautefort, marquis du lieu ; - f° 39 r°, provisions de lieutenant en la communauté des chirurgiens, accordées à J.-B Darnet, M^e chirurgien à Saint-Yrieix (1748) ; - f° 39 v° et ss., nombreuses lettres de provisions en faveur des officiers du ressort de la cour ; - f° 45 r°, procédures pour Marie Granjaud contre Gabriel Roudet sieur de Faye, prêtre, chapelain de Jumillac, dans une affaire de tutelle ; - f° 47 r°, arrêts du Parlement de Bordeaux : enjoignant à tous officiers de judicature de remettre trois jours après leur date les sentences et jugements par eux rendus (mars 1749) ; - f° 55 r°, portant que l'huile de pavot dite d'œillet sera mélangée avec l'essence de térébenthine (déc. 1754) ; f° 65 v°, requête de Pierre Queyroulet à la cour sénéchale de St-Yrieix pour obtenir répudiation de l'hérédité de feu M^e Jean Queyroulet, curé de la chapelle Notre-Dame de St-Yrieix (1756) ; - f° 70 r°, remise par M^e François Savard, « architecte et conducteur des chemins royaux en Bas-Limousin sur la route de Paris à Toulouse ». d'un rapport d'expert ; - f° 73 r° et 76 v°, enregistrement des provisions de m^e chirurgien obtenues par François Deverneuil -, - f° 76 r° et 86 r°, enregistrement d'une commission de marguillier en la paroisse de St-Meymy accordée à Jacques Bretagne, bourgeois, pour faire courir un « bassin » -, - f° 77 r°, répudiation d'hérédité demandée par Jean Paignon de la Borie, écuyer, sgr de Lage ; - f° 82 r°, dénombrement des fiefs de Tourdonnet et Château-Chervix, sis ès paroisses ; de Château-Chervix, Meuzat et Royère (1756) ; - f° 85 r° et ss., provisions à divers offices dépendant du siège de St-Yrieix ; - f° 89 r°, enregistrement d'une commission de marguillier en la paroisse de La Meyze accordée au sieur Hyacinthe pour faire courir un « bassin » ; - v°, requête de Mes-sire Alphonse-Louis de Montet de la Molière- chevalier, baron du Mazet, sgr de Janalzac et autres places, tendant à faire enregistrer la commission par lui obtenue de lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France en la province de Limousin (sénéchaussée de Limoges et de St-Yrieix). Suit la dite commission, 9 sept. 1756 ; - f° 91 v°, enregistrement de la commission de marguillier en la paroisse de St-Nicolas accordée à Pierre Barraud, avocat en Parlement ; - f° 97 r°, lettres de conseiller procureur honoraire accordées par le Roi à Pierre Delafon de Marcognac, ancien conseiller en la ville de St-Yrieix, (1756) ; f° 98 r°, lettres d'homme franc et syndic dû prieuré de Lafargue, ordre de Grandmont, accordées à Jacques de Montet, sgr de la Crose, « demeurant au lieu noble du château de la Crose, paroisse de Saint-Paul-Laroche en Périgord » ; - f° 98 v° et ss., provisions à divers offices dépendant du siège de Saint-Yrieix ; - f° 102 r°, enregistrements de commissions de marguilliers pour faire courir un « bassin » : en la paroisse de Royère, en faveur de Simon Mallevergne ; - f° 106 r°, en la paroisse de Juillac, en faveur de M^e Pierre Delacroix sieur de Trigant, avocat en Parlement ; - ibid. et ss., provisions à divers offices dépendant du siège de Saint-Yrieix ; f° 108 v°, enregistrement d'une commission de marguillier en la paroisse de Château, accordée à Monsieur (sic) Jean de la Romagère, écuyer, sgr de la Chauvière ; - f° 109 r° et ss., provisions à divers offices dépendant du siège de Saint-Yrieix ; - f° 113 r°, enregistrement d'une commission de marguillier en la paroisse de Sarlande, accordée à M. Cousinon sieur du Mail ; - f° 115 r° et ss., prestations de serment par divers experts ; - f° 119 v°, testament de François-Marie de Pérusse, marquis des Cars, maréchal des camps et armées du Roi, son lieutenant général en haut et bas Limousin, (1755) ; - f° 121 r°, enregistrements de commissions de marguilliers en la paroisse Sainte-Catherine de Saint-Yrieix en faveur de Joseph Sénamaud pour faire courir un « bassin » ; - f° 123 r°, en la paroisse de Jumillac en faveur de Jean-Germain, procureur d'office ; - f° 124 r°, installation de Léonard Crézeunet en l'office de lieutenant particulier assesseur au siège de Saint-Yrieix, (1759) ; - v° enregistrement d'une commission de marguillier en la paroisse de la Roche-l'Abeille, accordée à Léonard Rebeyrol ; - ibid. et ss., provisions à divers offices dépendant du siège de Saint-Yrieix ; - f° 126 v°, enregistrement d'une commission de marguillier en la paroisse de La Nouaille, accordée à M^e Hélie Mazeau, avocat en Parlement ; - f° 127 v°, acte d'émancipation en faveur, de J.-B Grangevieille sieur du Puy, fils de M^e Jean Grangevieille sieur de Lagrange, avocat en la cour et ancien juge viguier de Saint-Yrieix ; lequel J.-B du Puy « a dit et exposé qu'étant sur le point de partir pour le service du Roy, il auroit prié et requis le dit sieur son père de vouloir l'émanciper, ce que le dit sieur son père luy auroit accordé. Et à l'instant le dit sieur du Puy s'étant mis à genoux, le dit sieur son père l'a relevé et a dit..... qu'il a toujours travaillé de son possible à l'avancement et éducation de son dit fils en le tenant dans le séminaire de Périgueux, universités de Poitiers et de Toulouse, l'espace de quatre ans..... » ; - f° 128 r°, testament de Louis Conbescot sieur de Veaux, bourgeois et maître de forges. Présents J.-B de Bauvieux, docteur en médecine, et Philippe Darnet, M^e chirurgien juré (1759) ; - f° 129 r° et ss., provisions à divers offices dépendant du siège de Saint-Yrieix ; - f° 130 v°, enregistrement d'une commission de marguillier en la paroisse de Saint-Pierre de Frugie, accordée à Hélie Rougier sieur d'Ailliat ; - f° 131 r° et ss., prestations de serment par divers experts ; - 136 r°, répudiation par dame Catherine Delafon, épouse de M^e Yrieix Dutélier (sic), avocat en la cour, de l'hérédité de M^e Léonard Delafon, sgr du Queyroy, son frère (cf. P 137

r°) ; - f° 137 v°, assemblée des habitants et communautés de Saint-Yrieix « pour délibérer ce que chaque communauté et particulier devront fournir et contribuer pour la construction d'un vaisseau que la cour de Parlement [de Bordeaux] a jugé bon de faire construire» (1762) ; - f° 138 v° et ss., provisions à divers offices dépendant du siège de Saint-Yrieix : - f° 142 r° et ss., procédures pour M^e Hélié Vallette, « procureur des maîtres en l'art et science de la chirurgie de la ville et sénéchaussée de Saint-Yrieix », demandant l'exécution de leurs statuts, contre François Brande, menuisier, pour exercice illégal de la chirurgie ; - f° 145 r°, acte d'émancipation d'un fils de Léonard Crézeunet, bourgeois ; - f° 146 r°, procédures pour J.-B Darnet, lieutenant du premier chirurgien du Roi, Philippe Darnet et autres M^e chirurgiens de Saint-Yrieix, contre le susdit François Brande (1763).

B 466 (Registre) - In-folio, 96 feuillets, papier.

Mai 1764-avril 1773 (avec actes antérieurs depuis 1758) - (Registre à coucher les audiences extraordinaires de la cour sénéchalle de la ville de St-Yrieix... cote et paraphé par nous Jean-Baptiste de Teytut, chevalier des ordres de Sa Sainteté, conseiller du Roy, lieutenant général de la sénéchaussée de la dite ville... » - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut encore relever les suivantes : f° 1 r°, acte d'émancipation du sieur Desfus de la Plaigne ; - ibid., prestation de serment par le sieur Guillaume Reydy de la Feuillade, notaire royal et arpenteur ; - f° 2 v°, appel par Pierre Ponchon d'une sentence de l'ordinaire de Sarrazac, contre M^e Pierre-Paul de Montet de Beaulieu, sgr de la Grange, subdélégué de l'intendant de Limoges au département de Chalus ; - f° 3 r°, testament de Messire J.-B de Jumilhac, chevalier, sgr comte de St-Jean-de-Ligoure, lieutenant de MM. les maréchaux de France au département du Limousin ; - f° 6 r°, saisie réelle des biens et domaines dépendant de la-forge de Faye, la dite saisie faite au nom du sieur Gabriel Grellet au préjudice de François Randeil, marchand et maître de forge (46 feuilleta) -, - f° 29 v°, dénombrement du fief de Fayat à l'occasion de l'hommage rendu au Roi par M^e Jean du Burguet, écuyer, sgr de Chauffaille, Fayat et autres places, greffier en chef au bureau des finances de la généralité de Limoges ; - f° 31 r° et ss., testament du sieur Pierre Delage, cordonnier, et du sieur Léonard Pouquet, marchand, (1765) ; - f° 35 r° et v°, installation de M^e Antoine Bonhomme, curé de la chapelle N.-D. de St-Yrieix, comme conseiller du Roi en la sénéchaussée de la dite ville (1765) : - f° 36 v°, commission de lieutenant général du haut et bas Limousin en faveur de Louis-François comte des Cars, capitaine au régiment de Normandie, aux lieu et place du marquis des Cars, dernier titulaire, décédé (12 sept. 1758, enreg. 16 mars 1759) ; - f° 37 v°, comparution de Noël Pichon sieur du Gravier, bourgeois et M^e de forge, fils de feu Yrieix Pichon, demandant l'exécution d'un jugement rendu contre feu Élie Jarrit pour non-paiement d'une somme de 747 ll. (1756) ; - f° 40 r°, comparution de Jean Villepreux sieur de Lalande, bourgeois et marchand drapier du bourg de Juilhac, demandant l'estimation des biens-fonds provenant de l'hérédité de Nicolas Villepreux, son père ; - v°, acte d'émancipation de Jérôme Besse sieur de Chirat ; - f° 42 r° et ss., M^e Elie-Joseph-Léonard Roux de Sussac, écuyer, sgr de Jaroussie, appelant contre Jean Ranida (?), marchand ; - f° 44 r°, testament de dame Marguerite du Cluset, veuve de Messire Gauchet de Lavergne, écuyer. sgr de Laveau-Bousquet, demeurant au château du dit Laveau, mais de présent à Limoges en l'auberge où pend pour enseigne l'image de Saint Jacques, faubourg Manigne, paroisse de St-Maurice, (1767) ; - f° 46 r°, d^{elle} Antoinette Massy et Gabriel Paye, notaire royal, mère et fils, appelant d'une sentence rendue par le juge de La Roche-1'Abeille ; - f° 47 v°. commission de marguillier de la rédemption des captifs en la paroisse de la Meyze, pour M^e Simon de Teysère des Places, écuyer ; - f° 49 r°, commission délivrée à Jean Rudeuil, lieutenant du premier chirurgien du Roi en la communauté des maîtres barbiers, perruquiers, baigneur et étuvistes de St-Yrieix : - f° 50 r°, commission de marguillier de la rédemption des captifs en la paroisse du Moutier pour Yrieix Paignon, sgr de Morterol, licencié es lois ; - f° 52 v°, comparution de M^e François Buis, procureur de Léonard Pichon, « lequel a dit pour sa partie que ses prédécesseurs ont été de tout temps et ancienneté en possession de prendre l'eau pluviale, qui est morte, quy découle du chemin public quy conduit du pré Beudons à Authefort et Genix... Au mépris de quoy d^{elle} François Bertrand, veuve du sieur Boisset, s'étant imaginée qu'elle avoit droit d'user de ladite eau... se proposa d'en faire détourner le cours avec force et violence » (1768) : - f° 54 v°, commission de marguillier de la rédemption des captifs en la paroisse de St-Julien-le-Vendonnois pour Claude Pasquet de la Roche, écuyer ; - f° 55 r°, testament de César-Phébus-François comte de Bonneval, marquis de la Martonie, sgr de Blanchefort et autres lieux, brigadier des armées du Roi, demeurant au château de la Martonie, paroisse de St-Jean-de-Cole (1765) ; - f° 59 v°, lettres de procureur postulant en la sénéchaussée de St-Yrieix accordées par le Roi à Pierre Gondinet(1769) ; - ibid., nomination faite par Jean du Burguet,

sgr de Chauffaille et Fayat, et J.-B du Burguet, docteur en théologie, sgr de Beille, ancien curé de St-Priest-Ligoure, de M^e Pierre Imbert de la Boiseille, comme juge en la seigneurie de Fayat ; - f^o 60 r^o, comparution de M^e Elie Valette, procureur de Messire J.-B Mougouier des Etangs, curé de St-Eloi-de Ségur, le quel a dit pour sa partie « que, le 18 du courant, il se seroit rendu avec cinq batteurs au village de la Rivière de sa paroisse pour y faire dépiquer les dîmes du seigle, froment et avoine de la meytérie possédée au dit village par sieur Saturnin Bossavy, bourgeois, attendu que contre les règlements icelluy Bossavy avoit fait moissonner ses grains et iceux retirer des champs sans en avertir ledit sieur curé, fondé sur ce que le dit sieur y avoit amené cinq batteurs et qu'il n'en vouloit que quatre , à quoy il ajouta les paroles les plus désobligeantes sur le compte du dit sieur curé ». En conséquence celui-ci demande que Bossavy soit condamné à lui remettre les trois quarts des dîmes de 20 boissières de seigle, 3 de froment et 6 d'avoine par lui moissonnées ; - f^o 61 r^o, provisions de l'office de maire de St-Yrieix accordées par le Roi au sieur Foucaud de Malembert (9 juillet 1769) ; - f^o 63 r^o, acte d'émancipation du sieur Louis Paignon, forgeron (1770) ; - f^o 65 r^o, testament de M^{me} Étienne Mazard, sieur de Puyjoulet, chanoine du chapitre de St-Yrieix ; - f^o 68 r^o, comparution, par procureur, de dame Marguerite Machapt de Pompadour, épouse de Messire François de la Tour, chevalier, sgr de St-Privat, demanderesse contre Messire François-Philibert Machapt de la Méchaussée de Pompadour ; - f^o 72 r^o, prestation de serment du syndic du chapitre plaidant contre M^e Antoine Bonhomme, curé de la chapelle de N.-D. de St-Yrieix ; - v^o, Louis Paignon de Fontaubert, écuyer, contre les sieurs François Gentil et François Buisson sieur de Puy-Guichard touchant une créance de 9.000 ll. ; - f^o 73 v^o, Messire J.-B de Lasteyrie, comte du Saillant, chevalier de l'ordre de St-Louis, grand sénéchal du Limousin, contre Messire Henri de Lestrade, chevalier, sgr baron de Rouffiat, touchant le barrage de l'étang de Colon ; - f^o 76 v^o, M^e J.-B Combret, procureur de d^{elle} Catherine S..., mineure, « lequel requiert que les conclusions prises en sa requête du 30 may dernier, luy soient adjugées, attendu que le dit sieur Panardie convient qu'il en seroit tout au plus quitte pour faire nourrir l'enfant qui proviendra des couches de la dite S. et duquel il est le père » (1771) ; - f^o 79 r^o, répudiation de l'hérédité du sieur Pierre Delafon du Repaire, sieur de Marcognac, par Gabriel de Lafon, sgr de Laugerie ; - f^o 81 r^o, Pierre Dufraisse, notaire royal à Excideuil, demandeur en avération de signature, contre Guillaume Debort, sieur de la Jarousse ; - f^o 83 v^o, acte d'émancipation de Jean Grange vieille, sieur de la Grange, fils d'autre Jean Grangevieille de la Grange, avocat en la cour ; - f^o 84 v^o, Pierre Curmond, M^e chirurgien, demeurant à Gienne, paroisse de Saint-Priest-les-Fougères, comparant aux fins de la nomination d'un tuteur à la personne de Laurence Curmond, mineure ; - f^o 85 et ss., divers actes de tutelle et de curatelle (1772) ; - f^o 90 v^o, provision de notaire royal en la paroisse de Lanouaille, sénéchaussée de Périgueux , accordées par le Roi à François Ligeon ; - f^o 92 r^o, provisions de notaire royal en la paroisse de Miallet, accordées par le Roi à Jean Profit, la dite paroisse sise en la sénéchaussée de St-Yrieix et limitrophe des sénéchaussées de Périgueux et de Montmorillon ; - f^o 92 v^o, lettres de rémission accordées à Léonard Grelounaud, laboureur, demeurant au lieu de Las Combas, paroisse du Moutier, qui avait tué son propre fils au cours d'une rixe ; - f^o 93 v^o, nomination de M^e Antoine Bareau, avocat en la cour de Parlement de Bordeaux, comme juge de la juridiction seigneuriale de St-Priest et Courbefy, la dite nomination faite par dames Marie de Ribeyreix et Marie-Victorine Ribeyreix de Biron, coseigneuses des dits lieux ; - f^o 98 r^o, commission de marguillier de la rédemption des captifs en la paroisse du Chalard accordée à Geoffroy Jary, bourgeois (1773).

B 467 (Cahier). - In-4^o, 49 feuillets, papier.

Avril 1773-février 1775. - « Registre pour servir aux audiences extraordinaires de la cour sénéchalle de la ville de St-Yrieix - Parmi les parties citées et les causes entendues on peut encore relever les suivantes : f^o 1 v^o, provisions de procureur postulant en la sénéchaussée de St-Yrieix accordées à Joseph Morange ; - f^o 7 v^o, répudiation de l'hérédité de Lucie Petit ; - f^o 9 v^o, provisions d'archer-garde de la connétable et maréchaussée de France au duché-pairie de Noailles, accordées à Alphonse-Louis Barnagaud ; - f^o 10 v^o, provisions de procureur postulant en la sénéchaussée de St-Yrieix, accordées à Étienne Granjaud ; - f^o 11 v^o, M^e Guillaume Vidal, curé de St-Priest-les-Fougères, se plaignant d'avoir été troublé dans la possession paisible de la dime de froment et seigle qu'il percevait dans le domaine de Louis Breffy : - f^o 13 r. Paul Dujardin sieur du Claud, demandeur en avération de seing ; - f^o 15 r^o, provisions de notaire royal en la ville et banlieue de St-Yrieix, accordées à François Gondinet : - f^o 16 v^o et ss., actes de caution judiciaire ; - f^o 17 r^o, provisions : d'archer-garde e la connétable et maréchaussée de France en la sénéchaussée de St-Yrieix, accordées à Jean Fricont (1774) ; - v^o, de rapporteur et secrétaire greffier du

point d'honneur, accordées à François Buisson ; - f° 20 v°, M^e Gabriel Faye, notaire royal et juge du comté de St-Priest-Ligoure, contre Messire Jean Sanson, écuyer, sieur de Royères ; - f° 23 r° et ss., M^e Bernard de St-Léger sieur de la Rivière, avocat en la cour, bourgeois et habitant d'Excideuil, et Guillaume de St-Léger sieur du Puy-de-Bord, poursuivant l'hérédité de leur père (dix feuillets) ; - f° 32 r°, arrêts de la cour de Parlement de Bordeaux en faveur de la communauté des maîtres chirurgiens, barbiers etc., de St-Yrieix ! (1774) ; - f° 34 r°, testament de Pierre Mazeau, bourgeois ; - f° 38 r°, provisions de premier huissier audencier en la sénéchaussée de St-Yrieix, accordées à François Rudeuil par Charles-Philippe, fils de France, ; frère du Roi, comte d'Artois, duc et comte d'Auvergne, duc d'Angoulême et de Mercoeur, comte et vicomte de Limoges ; - v°, brevet de barbier, perruquier, baigneur, et étuviste en la ville de St-Yrieix, accordé à Martial Baillet ; - f° 39 v° et ss., Jean Montet, écuyer, sgr de la Bachellerie, curateur de Marguerite Roudet de Faye.

Registres de police, 1755-1789

B 468 (Cahier) - In-4°, 49 feuillets, papier.

1755-1767. - Police. - (Les premiers feuillets semblent manquer.) - On peut relever les actes suivants : f° 1 r°, réquisitoire du procureur du Roi tendant : à taxer le prix de la viande : - f° 2 r°, à interdire la vente du vin à un cabaretier de la ville : « A dit et remontré qu'il luy vient journellement des plaintes contre la nommée Lablanche et son mary, à l'enseigne Lacroix blanche, aubergiste, qu'ils donnent indifféremment à boire jusques à l'excès tant les jours de dimanches et de fêtes que les jours ouvriers, même à la jeunesse de la ville, et les fumées de la débauche leur font perdre le temps de leurs études, occasionnent même disputes et scandales dans la ville..... » ; - f° 4 v°, provisions de la charge de lieutenant général du haut et bas Limousin, accordées au marquis des Cars, maréchal des camps et armées du Roi (1754) ; - f° 5 r° et ss., réquisitoires du procureur du Roi : tendant à taxer le prix des grains, celui de la viande et celui du poisson : - f° 7 v°, contre ceux qui troublent les offices des religieuses : » ... A dit qu'il y auroit été porté des plaintes de la part de la dame supérieure des religieuses de cette ville [de Saint-Yrieix] de ce que les écolliers, tant yceux [de la ville] que les estrangers, les troublent journellement dans leurs offices, arrachent les grilles de leur parloir, même rompent et enlèvent des pièces des planches de leur porte claustrale, et que telles représentations qu'elle ayt pu leur faire faire, elle n'a pu les arrêter. » ; - f° 9 v, procédure pour M^e J.-B Philippe Darnet, lieutenant du premier chirurgien du Roi en la communauté des chirurgiens de Saint-Yrieix, demandant l'observation des règlements, contre François Deverneuil, m^e chirurgien ; - f° 12 r°, réquisitoire du procureur du Roi contre certain cabaretier : » A dit qu'il demeure averti que le nommé Pierre Aupeyr..., cabaretier au village de Bourdoux, district de la présente sénéchaussée, donne à boire à toutes sortes de personnes jusqu'à outrance et qu'il les oblige même malgré eux à aller boire chez luy et les fait souler pour leur chercher querelle et tacher de leur enlever l'argent qu'ils ont, ce qui avoit occasionné plusieurs fois des disputes an scandale des habitants du dit village..... » ; - f° 13 v°, » Sur la délibération qui a été faite par MM. les officiers sur les ordres à eux adressés par Monsieur l'intendant et enregistrés, ce jourd'huy 1^{er} septembre 1757, au registre extraordinaire, il a été convenu et délibéré qu'on fera un feu de joye dimanche qu'on comptera 4 du courant, à 7 heures du soir, dans la place publique du marché. En conséquence, il est enjoint aux bourgeois, marchands et artisans de se mettre sous les armes et de se tenir en bon ordre. Il est au surplus enjoint à tous les habitans de la dite ville et fauxbourgs d'icelle, de tel état et qualité qu'ils soient, d'avoir des luminaires à chacune de leurs fenêtres pendant le dit feu de joie : que chaque fusilier fera trois décharges pour suppléer au manque de canons, pour marque de la j joie de la victoire que l'armée du Roi, commandée , par M. le Maréchal d'Estrées, a remportée sur celle du duc de Cumberland » ; - f° 16 r°, procédure pour Messire Eymery de Crezeunet, curé de Saint-Pierre-hors-les-Murs, contre Élie Paignon pour non-paiement de loyer : » A dit que le dit Élie Paignon se trouvant sur le carreau sans aucun logement, environ la Toussaint dernière, par un esprit de charité le dit sieur curé le logea dans une maison à luy appartenante au faubourg des Aires de la présente ville, sous le louage annuel d'une modique somme de 24 ll. Après deux mois d'habitation dans cette maison, ce particulier, qui étoit domestique de l'église du dit St-Pierre, chercha noise au dit sieur curé qui n'est pas d'un caractère à essayer les impertinences d'un quidam. Il prit de là prétexte de quitter son poste de domestique de la dite église et

d'abandonner la maison qu'il tenoit à louage. Il sortit et vomit contre le dit sieur curé des termes très injurieux.... » ; - f° 19 r°, « Aujourd'hui 13 du mois de mars 1759 en la ville de Saint-Yrieix, nous J.-B de Teytut, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Latran et de l'Esperon d'or, comte palatin, conseiller du Roi, lieutenant général de la sénéchaussée de la dite ville, sur les plaintes qui nous ont été portées dès le jour d'hier à 7 heures du soir par Messires de Saint-Hilaire et Fayolle, écuyers et gens d'armes de la garde du Roy, et le sieur Lidonne, garde du corps du Roy, que étant en route pour se rendre h leurs corps respectifs et qu'à, cet effet ayant été loger à, l'auberge où il pend pour enseigne l'Estoile d'or, ils se seraient informés de l'aubergiste s'il avoit du poisson. Alors le dit aubergiste leur répondit qu'il n'avoit rien à leur donner à souper. Sur quoy Je sieur des Places, écuyer, quy étoit à leur compagnie, prit le domestique du dit aubergiste et s'en fut aux réservoirs. N'y ayant trouvé personne, quoy qu'il ne fat que 7 heures un quart, il s'en fut, sur l'indication quy luy fut faite, chez le nommé Jorges (sic), et quoy que il le priât, tant luy que ceux de sa maison, de luy délivrer du poisson pour son souper et celui de ces Messieurs cy-dessus nommés, il fut refusé tout court. Sur cela il auroit réclamé notre injonction qui n'eut pas plus d'effet, sy bien [que], quoy qu'avec un huissier, ils ne purent se faire livrer du poisson et furent obligés de souper presqu'avec un pain. Et comme ce procédé est contraire à nos règlements du 29 novembre 1754 et 8 février 1755 et pour le maintien du bon ordre, nous avons condamné et condamnons tant le dit Jorges que ses associés vendant et débitant le poisson de la dite ville, à la somme de 50 ll. d'amende, payables et applicables au Roy » ; - f° 22 r°, réquisitoire du procureur du Roi pour faire appliquer les règlements relatifs à la sécurité et à la propreté de la ville (1761) ; - f° 24 v°, réquisitoire du procureur du Roi contre les aubergistes de la ville, qui « donnent à boire sans mesure et à toute heure soit de jour soit de nuit, en sorte qu'il est imbu (sic) que plusieurs personnes tant de la ville que de la campagne sortant ivres des cabarets ont pris querelle entre eux (sic) et se sont cruellement excédées, ce qui a donné lieu à différentes plaintes criminelles ; que d'un autre côté les jeunes gens sortant d'un cabaret pour entrer dans un autre, courent les rues toutes les nuits, heurtent aux portes des habitants et font un vacarme qui trouble le repos public..... » ; - f° 28 r°, déposition du sieur Venteaux, avocat en Parlement, « lequel a dit en se plaignant que le nommé Yrieix Rouffie, demeurant au faubourg du Marché-vieux et qui depuis peu tient auberge, donne à boire à tous venants, de nuit et de jour, même pendant les offices divins, et que notamment, la nuit dernière et sur les 10 heures du soir, il s'éleva chez luy une querelle parmi une troupe de paysans et enfans de famille, tous pris de vin, et une querelle des plus vives, en sorte qu'on cria Au voleur ! A l'assassin ! Au feu ! ce qui causa une grande rumeur et scandale dans le voisinage. » ; - f° 30 v° et ss., nouveaux réquisitoires du procureur de Roi pour faire appliquer les règlements relatifs à la sécurité et à la propreté de la ville ; - f° 34 v°, réquisitoire du procureur du Roi qui expose « qu'ayant examiné les registres des baptêmes, mariages et sépultures de l'année 1763 remis au greffe de la part des sieurs Dupuy, curé de Ségur, de Saleton, curé de Miallet, et Deladoire, curé de Sainte-Marie, il auroit vu avec étonnement que ces trois différents curés avoient, ce semble, affecté d'oublier toutes les règles si sagement établies par les ordonnances de 1667 (titre 20) et déclaration du Roi de 1736, concernant la forme de tenir les registres ; les uns en contrevenant à l'article 19^ode l'ordonnance et à l'article 4^e de la déclaration Citées, en obmettant de faire mention du jour de la naissance des enfans dans les actes de baptême, en obmettant pareillement de faire mention du jour du décès dans les actes de sépultures, et de la qualité des personnes décédées, .., en transgressant de même l'art. 7^e concernai A la célébration de mariage, faute par les dits deux jurés d'y avoir énoncé l'âge et la qualité des contractants, tout comme d'y avoir énoncé s'ils sont fils ou père de famille, d'avoir fait mention du consentement des père et mère des contractants..... » ; - f° 36 v°, « Ce jourd'hui 20^e juin 1764, en l'audience de la police de la ville de Saint-Yrieix, nous lieutenant général en ycelle, le procureur du Roi y assistasnt , nous luy avons exposé que, s'étant présenté le jour d'hier 19 du courant, environ les 5 heures du soir, le nommé Olivier et More, son épouse, pauvres, munis pourtant de certificats de bonne vie et mœurs, en notre maison, nous auraient prié de leur permettre de quêter pendant 24 heures dans la présente ville, mais que par un préalable, nous voulussions bien les faire recevoir dans une auberge pour s'y retirer et y passer la nuit en payant, aucunes des auberges où ils se sont présentés n'ayant voulu les recevoir. Sur quoi nous leur aurions donné un domestique pour les conduire a l'auberge de Chez-Laviolette, où pend pour enseigne Les trois empereurs, et lui aurions mandé de les recevoir, ce qu'on leur aurait formellement refusé. Quoi vu, le domestique conduisit le dit Olivier et sa femme à l'auberge de Massi, où pend pour enseigne Le cheval blanc, qui refusa de même. Le domestique étant revenu avec ladite More, nous rapporta que les dits aubergistes n'avoient voulu les recevoir. À l'instant nous envoyâmes chercher le geôlier des prisons, les huissiers de la sénéchaussée étant absents, pour qu'il : reconduisit ces malheureux chez le dit Laviolette. Ce qu'il fit. Et y étant et ayant dit que c'étoit encore par mes ordres, la bru répondit qu'ils n'avoient point de logement à leur donner, mais

que nous avons assez d'appartements pour les loger, que nous n'avions qu'à les loger nous-même. Sur quoi le géolier les conduisit chez Massy, de la chez la veuve Duboucheron, chez le nommé Bragan du Marché-Vieux, et chez Georges Sulpicy où pend pour enseigne Sainte-Calherine ; tous lesquels répondirent qu'ils ne pouvoient pas les loger, ce qui nous oblige de faire le susdit rapport et exposé pour que sur ycelluy les gens du Roy prennent les conclusions qu'il convient dans pareil cas..... » ; - f° 37 v°, arrêt sur réquisitoire du procureur, portant que les aubergistes précités seront condamnés chacun à 3 ll. d'amende et qu'en outra le cabaret de Laviolette sera fermé pendant trois mois et l'enseigne abattue ; - f° 39 v° et 41 r°, réquisitoires du procureur du Roi contre les scènes scandaleuses qui ont lieu dans les rues ou les cabarets de la ville durant la nuit ; - f° 47 r°, comparution du lieutenant de la communauté des chirurgiens, demandant l'observation des règlements : - passim, très nombreux arrêts taxant le prix du pain, de la viande, du poisson, etc.

B 469 (Cahier) - In 4°, 94 feuillets, papier.

1768-1789. - Police. - « Registre pour inscrire les règlements de police de la sénéchaussée de St-Yrieix..... coté et paraphé par nous Jean Teytut de Lajarrige, conseiller du Roy et son lieutenant général de la sénéchaussée de St-Yrieix... » - On peut relever les actes suivants : f° 3 v°, testament de J.-B de Teytut, conseiller du Roi et son lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée de St-Yrieix (sept feuillets) ; - f° 8 r°, commissions de marguillier des captifs : en la paroisse de St-Léger, délivrée à M^e Léonard Bardon de la Crose, bourgeois de Ségur ; - en la paroisse de Quinsac, délivrée à Élie Valette, habitant à St-Yrieix ; - f° 12 r°, enregistrement d'un congé militaire accordé à Léonard Gondinet, dit des Forges, grenadier de la compagnie de Labarre, pour se rendre à St-Yrieix ; - f° 15 r°, réquisitoire du procureur du Roi, relatant qu'un nommé Jean Vincent, pauvre mendiant, le 17 du dit mois de may courant [1770], « s'étant retiré pour coucher dans la forge de l'étang de Baudit près la présent ville et environ les 9 heures du soir, seroient venus dans la halle de la dite forge le fils du marguillier de Ste-Catherine, les deux fils du nommé Leburg et le fils du nommé Chavevernuix (?), voiturier, tous habitants de la présent ville, lesquels se seroient saisis du dit Vincent et l'un d'eux ayant allumé de la paille et l'ayant portée aux autres, ils en prirent chacun un petit paquet et la luy appliquèrent toute ardente sous l'œil gauche, en sorte qu'il est à la veille de le perdre, ce qui le met hors d'état de travailler pour gagner sa vie..... » - - v°, plainte du sieur François Delafon, avocat en Parlement, ancien juge royal de St-Yrieix, contre Jean Sulpicy, boucher, qui avait refusé de lui vendre de la viande. « Et s'y est rendu luy même trois fois pour lui en faire donner, sans avoir pu s'en procurer que du rebut, avec des petits airs de plaisanterie qui doivent être absolument deffendus à de pareils débitants » ; - f° 16 r°, reddition des comptes du sieur Gondinet, trésorier du bureau de charité ; - f° 23 v°, procès entre maître et garçon chapelier de St-Yrieix ; - f° 24 v°, réquisitoire du procureur du Roi « qui a dit que, dans cette année d'ostension [1771], où les reliques des saints sont exposées à la vénération des fidèles, les habitants de chaque paroisse, tant de la ville que des campagnes circonvoisines, s'assemblent en corps et se rendent processionnellement dans les églises de cette ville où reposent les dites reliques pour leur rendre hommage, les vénérer et recourir à leur intercession ; qu'un acte de piété de cette nature, qui honore la religion, devrait attirer tout à la fois l'attention, l'édification et l'admiration des habitants ; que néanmoins il s'en trouve d'assez étourdis et irrégieux pour agacer par des railleries aussy impies que déplacées les personnes que la dévotion conduit en procession vers ces reliques ; que d'autres leur donnent des sobriquets grossiers ; que d'autres enfin, par un esprit d'irrégion, tournant hardiment en dérision un zèle si ancien et si universellement approuvé de l'Église, affectent d'une manière indécente de traverser les rangs, d'interrompre l'ordre des processions en portant le trouble et la confusion ; qu'une licence aussy effrénée que scandaleuse tend non seulement à refroidir la dévotion envers les saints, mais attaque la religion même et est capable de produire de mauvais effet en tout genre..... ». En conséquence, le procureur du Roi demande qu'il soit porté remède à ce désordre ; - f° 25 V, plainte du sieur Christophe Chatenet, domestique de M. de la Faye, cheveu-léger de la garde du Roi, « lequel a dit que, sortant par la grand porte de l'église collégiale, certains quidams, au nombre de trois, qui présidaient à la procession de Jumilhac, luy auraient donné trois ou quatre coups de bâton sans aucune raison et ajoute de plus qu'un particulier du dit Jumilhac, qu'il ne connoit pas, auroit dit qu'on se f... de la justice de St-Yrieix » ; - f° 29 v°, plainte portée par François Crouzillard, garçon apprenti liquoriste, contre le sieur Delage, cordonnier, pour attaque nocturne (1772) ; - f° 31 v°, plainte pour vol d'effets portée par J.-B Montet sieur du Caillaud, « actuellement demeurant en cette ville [de St-Yrieix] chez le sieur Darnet, chirurgien » ; - f° 39 v°, enregistrement des lettres de ma chirurgien obtenues par Antoine

Drapeyron (al. Drapeyroux), (1775) ; - f° 42 v°, poursuites contre le nommé Gros, aubergiste de la Tête noire, pour avoir donné à boire pendant la nuit ; - f° 46 r°, réquisitoire du procureur du Roi : contre les ouvriers porcelainiers qui troublent l'ordre public (1777) ; - f° 48 r°, contre les jeunes gens qui courent la ville « sous l'habit de masque, armés d'aucuns instruments, soit la nuit, soit le jour, et se plaisent à faire partout du vacarme ; - f° 49 v°, contre tous ceux qui introduisent dans les églises de la volaille vivante, des agneaux et autre menu bétail, des enfants à la mamelle des chiens etc., dont les cris troublent le service divin ; - f° 57 v°, contre l'habitude de laisser errer les pourceaux sur la voie publique ; - f° 61 r°. et ss., règlement général de police en (15 articles (1787) ; - f° 70 r° et ss., autre règlement général de police en 18 articles (1788) ; - f. 72 v°, plainte de Marie Darfeuille contre les cabaretiers qui favorisent les désordres de son mari en lui servant à boire, de jour et de nuit ; - f° 77 v°, procès-verbal de l'assemblée tenue par les officiers du siège pour s'entendre sur la rédaction du cahier des doléances (23 fév. 1789) ; - f° 79 r° Réquisitoire du procureur du Roi, remontrant que, « d'ancienne institution il y a deux marchés établis chaque semaine pour la ville de St-Yrieix, fixés l'un au mercredi, l'autre au samedi », et demandant que celui du mercredi, qui est tombé en désuétude, soit rétabli ; - v°, plainte portée, par Étienne Lavergne, «conducteur des travaux relatifs à la construction du grand chemin de cette ville [de St-Yrieix] à celle de Limoges », contre les quidans inconnus qui volent les outils de ses ouvriers ; - f° 82 v°, réquisitoire du procureur du Roi contre ceux qui n'observent pas le repos des dimanches et jours de fêtes ; - passim, nombreux arrêts : tarifant le prix du pain, de la viande ou du poisson, - visant la bonne tenue des rues, - réfrénant les scandales qui éclatent dans les auberges, - concernant la vérification des poids et mesures.

Procédures et pièces diverses à l'appui, 1750-1790

B 470 (Liasse) - 79 pièces, papier.

1750-1763. - Procédures et pièces diverses à l'appui. - On peut relever les suivantes : contrat de mariage d'une fille de M^e Antoine Bonhomme sieur de Lavaud, docteur en médecine (1750) ; - réception de François Blanc comme huissier audiencier, (1756) ; - exécutoire concédé à M^e Etienne Lagrange, chanoine du chapitre de St-Yrieix, contre Jean Cousinon sieur de Feytugère (1760) ; - rôle de dépens pour Pierre Passérieux et consorts ; - requête de Pierre Rudeuil pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une auberge « et de prendre pour enseigne pendante A l'hôtel de la Gendarmerie de France. Bon logis à pied et à cheval » ; - commission d'huissier en faveur d'autre Pierre Rudeuil ; - installation de M^e Arnaud Mousnier comme notaire royal à Ladignac ; - requête de Léonard Dujardin et d'Anne Bonhomme sa femme pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une boutique d'étoffes, mercerie et denrées ; - sentence rendue entre Pierre Fargeot et M^e Jacques de Teyxière, écuyer, sgr du Mas-des-Champs ; - sentence rendue entre Messire Jean Martin, curé de Jumilhac et Châlusset son annexe, et Pierre Colas ; - requête de M^e Jean de Bruchard de la Pomélie, écuyer, chevalier, aux fins de faire émanciper son fils (1761) ; - réception de M^e Jean Combret et de M^e Élie Vallette comme procureurs au siège de St-Yrieix ; - réception de M^e Jacques Sudrier, notaire royal à Thiviers, comme juge de la juridiction de Fayolles et St-Paul ; - réception de François Malevergne, sieur de la Jaunie, comme juge de la juridiction de La Roche-l'abeille (1762) ; - requête d'Élie Dufour et Jeanne Couty pour obtenir l'autorisation d'ouvrir un cabaret sans auberge ; - procès-verbal de la découverte d'un cadavre sous les fenêtres de Jean Bragard, aubergiste ; - rôle de dépens pour François Donève, sieur du Buisson ; - procès-verbal d'ouverture du testament de feu Émery Bardou ; - règlement de police fixant le prix de vente de la carpe à 6 sols 6 deniers la livre, de la tanche, de la perche et du brochet à 7 sols, de la brème à 5 sols.

B 471 (Liasse) - 63 pièces, papier.

1763-1764. - Procédures et pièces diverses à l'appui. - On peut relever les suivantes : requête de Michel Michelin et Jeanne Suire sa femme pour obtenir l'autorisation de « débiter des liqueurs, denrées et autres ustencilles », (plusieurs requêtes du même genre) ; - réception du sieur François Mongibaud comme juge du Chalard ; - état de dépens pour Gabriel Roudet, sieur de Paye, juge du marquisat de Jumilhac -, -

sentence pour Messire Jean de Raymond, sgr de Beusoleil, touchant la possession d'un domaine ; - état de dépens pour Messire Charles Roch de Coux, écuyer, sgr du Chatenet ; - enquête faite à la demande de Jean et Pierre Beylot sieurs de la Fouillade contre Messire Louis-Alphonse du Montet de la Moulière, chevalier, sgr de Sarzac, chevalier du Roi, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, touchant la propriété d'une paire de bœufs ; - acte d'émancipation de M^e Aubin de Gentil, écuyer, fils de Messire Pierre de Gentil, écuyer, ancien lieutenant de cavalerie au régiment de Bretagne (1764) ; - rapport de M^e Guillaume Beydy de la Feuillade, notaire royal à Borges en Périgord, tiers expert nommé dans l'affaire pendante entre M^e J-B Teytut, lieutenant général de la sénéchaussée, et Pierre Dumas sieur du Brenil, bourgeois : - procès-verbal de découverte du cadavre de Martiale Château, âgée de neuf ans, noyée par accident.

B 472 (Liasse) - 54 pièces, papier.

1765-1789 - Procédures et pièces diverses à l'appui. - On peut relever les suivantes : nomination de tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Élie Michon ; - requête contre Guillaume Grand sieur de Vignale, directeur de la forge de Fayolle, paroisse de Sarzac, et consorts, pour injures subies, (1767) ; - requête de Messire Élie-Joseph-Léonard Roux de Lusson, écuyer, chevalier, sgr de la Jarousse, Faragaudie et autres lieux, contre Messire Antoine Teytut de la Vallade, son procureur en l'ordinaire de Ségur, pour rétention de pièces ; - enquête faite à la demande de Léonard Rudeuil, négociant, contre Marie Chastaing sa femme et Françoise Pichon, sa belle-mère, qui l'accusaient de leur avoir fait subir de mauvais traitements ; - procès-verbal de découverte d'un cadavre trouvé noyé dans la paroisse de Chalusset ; - requête des poissonniers pour faire hausser d'office le prix de vente du poisson ; - enquête à la demande des seigneurs de Juvetet Sauvebœuf contre le seigneur de Gaufreteau ; - contre-enquête à la demande de Messire J.-J. de Gaufreteau contre les seigneurs de Juvet et Sauvebœuf, dans une question de partage de biens ; - extraits du registre de la cour sénéchalle de St-Yrieix, concernant diverses affaires (1770) ; - constitution de procureur par les sieurs Joseph Lapeyronnie, avocat en la cour, et Jean-Joseph Lapeyronnie, son fils, conseiller au présidial de Périgueux, aux fins de recevoir une somme de 414 ll. à eux assignée par sentence du siège de St-Yrieix (1786) ; - réception de Pierre Gondinet, docteur en médecine, comme maire de la ville de St-Yrieix(1789).

B 473 (Liasse) - 340 pièces, papier.

1783. - Procédures. - Minutes d'audience, dont le contenu très sommaire se retrouve dans le plumitif analysé ci-dessus (B 463.)

B 474 (Liasse) - 336 pièces, papier.

1784. - Procédures. - Minutes d'audience, dont le contenu très sommaire se retrouve dans le plumitif analysé ci-dessus (B 463.)

B 475 (Liasse) - 250 pièces, papier.

1785. - Procédures. - Minutes d'audience, dont le contenu très sommaire se retrouve dans le plumitif analysé ci-dessus (B 463.)

B 476 (Liasse) - 466 pièces, papier.

1786. - Procédures. - Minutes d'audience, dont le contenu très sommaire se retrouve dans le plumitif analysé ci-dessus (B 464.)

B 477 (Liasse) — 430 pièces, papier.

1790. — Procédures. — Minutes d'audience, dont le contenu très sommaire se retrouve dans le plumitif analysé ci-dessus (B 464.)

Insinuations de donations entre vifs, 1731-1790

B 478 (Registre) — In-4°, 2 feuillets, papier.

1731. — Insinuations de donations entre vifs. — f° dernier : « Cotte et paraphé par nous François Delafon, écuyer, seigneur d'Archayoux, conseiller du Roy et son juge en la juridiction royale de Saint-Yrieix, prévôt de Messieurs les mareschaux de France en [cette] ville, le 30^o juin 1731. Delafon, juge royal, et prévôt. » — f° 2 r°, « Arrêté a été le présent [registre] en blanc^m par nous François Delafon..... et ordonné qu'il demeurera au greffe. Fait à Saint-Yrieix le 31^e décembre 1731.... ».

B 479 (Registre) — In-4°, 2 feuillets, papier.

1733 — Insinuations de donations entre vifs. — On seul acte, au nom de la nommée Hilaire Monguionaud.

B 480 (Registre) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1734 — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 3 r°, contrat de mariage de M^e Yrieix-Isaac Labrouhe de la Borderie sieur des Cheyroux, avec d^{elle} Louise de Jarrige de la Morélie.— Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 481 (Registre) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1735. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante : f° 6 v°, testament de Pardoux Garrabœuf sieur de Mavaleys.— Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 482 (Registre) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1736. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 1 r°, contrat de mariage de M^e Jean Forêt sieur de la Brugère, juge de Rouffia (sic), sgr des Echanges, avec d^{elle} Aubine Chouly ; — f° 2 r°, contrat de mariage de Messire Jean Montet de la Moullière écuyer, sgr de la Bachelierie, avec d^{elle} Marie de Maumont. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 483 (Registre) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1737.— Insinuations de donations entre vifs.— On peut relever la suivante : f° 3 v°, contrat de mariage de J.-B Tarnaud avec Bernarde Defaye, veuve de feu Jean Desbordes, notaire à Milhac. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 484 (Registre) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1738. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante ; f° 5 r° donation faite par Martial Glandus, journalier, à Anne Glandus, sa filleule, d'une maison avec ses dépendances sise à Maumond, paroisse de Janailhac. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 485 (Registre) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1739. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 1 r°, donation faite par Yrieix Meytraud sieur de Masvieux, fils de feu M^e Noël Meytraud, officier de la bouche du Roi, à M^e Adrien Meytraud, son frère aîné, d'une somme de 1000 ll. ; — f° 7 r°, contrat de mariage de M^e Jean Mannet, écuyer, sgr du Tendeyx, avec d^{elle} Jeanne de Coux ; — f° 9 r°, contrat de mariage de M^e Jean Montet de la Moulière, écuyer, sgr de la Bachellerie, avec d^{elle} Jeanne de Jarrige de la Morélie. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 486 (Registre) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1740. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante : f° 4° r°, donation d'une somme de 400 ll. faite à Jean Laspougas, journalier, veuve de Marguerite Pierrefitte, par M^e Aubin de Pierrefitte, notaire à la Roche-1'Abeille, père de la défunte. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 487 (Registre)-In-4°, 7 feuillets, papier.

1741. — Insinuations de donations entre vifs, — On peut relever la suivante : f° 1 v°, donation faite par d^{elle} Marie Maslein, épouse de Jean Paignon, écuyer, sieur de Laborie, a Catherine Paignon, sa fille, de deux parties du domaine de l'Age. — Autres con trats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 488 (Registre) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1742. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante : f° 4 v°, contrat de mariage de Bernard Autier, notaire de la cour royale du commun pariage de St-Yrieix, avec delta Madeleine Meytraud, fille de Pierre Meytraud sieur de Charveyx. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 489 (Registre) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1743. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 3 v*, contrat de mariage de Messire Jean de Teyssier, écuyer, sgr des Farges, habitant à Uzerche, avec d^{elle} Marie de Jarrige de la Morélie, fille de Messire Jean de Jarrige de la Morélie ; — f° 6 v°, contrat de mariage de Pierre Delafon, sieur du Repaire, licencié ès lois, subdélégué de Mgr l'intendant de la généralité de Limoges en la ville de St-Yrieix, avec d^{elle} Pétronille Manquet, veuve de Jean de Maslavergne sieur de la Boissière ; — f° 11 v°, contrat de mariage de Pierre Paignon, m^e forgeron. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 490 (Registre) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1744. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 10 v°, contrat de mariage de Jean de Curmond, bourgeois et greffier f° de la justice de St-Yrieix, avec d^{elle} Madeleine Pichon ; — f° 13 r°, contrat de mariage de M^e Bernard Martin sieur du Treuil, fils de M^e François Martin, juge des juridictions de Firbeix, Genis et Salagnac, procureur d'office au sénéchal d'Hautefort et notaire royal, avec d^{elle} Françoise Thouron, fille de M^e Pierre Thouron, notaire royal ; — f° 15 r°, contrat de

mariage de Simon de Malevergne, sieur de Las Gourselas, fils de François de Malevergne sieur de Thoumassie, juge en l'ordinaire de la Roche-l'Abeille, avec d^{elle} Marie Autier, fille de feu Messire Annet-Gabriel Autier, écuyer, sgr de Lambertie. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 491 (Registre) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1745. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 7 r° contrat de mariage de Messire Léonard de Gentil de la Jonchapt (sic pro l'Age-au-Chapt), écuyer, sieur du Montet, habitant en son lieu et repaire noble de la Faye, paroisse de Quinsac, avec d^{elle} Anne Valette ; — f° 11 r°, contrat de mariage de Jean Mazard, bourgeois, avec d^{elle} Marie de Jarrige de la Morélie, fille de Messire Léonard de Jarrige, écuyer, sieur de la Morélie ; — f° 19 v°, donation faite par M^e Pierre Gondinet, lieutenant civil et criminel en la cour de St-Yrieix, à autre Pierre Gondinet, son filleul, fils de feu Jean Gondinet, maître de forge et directeur de la poste de St-Yrieix. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 492 (Registre) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1746. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante : f° 8 v°, donation faite par Jean Barbary sieur de Beaugerie, bourgeois et marchand, à l'hôpital de St-Yrieix, d'une rente annuelle de 15 ll. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 493 (Registre) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1747. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 1 v°, contrat de mariage de M^e Antoine Pradaud, notaire royal à Lanouaille, avec d^{elle} Louise Leymarie, fille de feu Jacques Leymarie, bourgeois ; — f° 4 r°, donation faite par M^e Eyméric Crézennet, docteur en théologie, curé de St-Pierre-hors-les-Murs, à M^e Antoine Duburguet, docteur en théologie, curé de la Rochette, comme « marques de son affection à l'église paroissiale de la Rochette dont il (Crézeunet) a été ci-devant curé, » de divers lopins de terre et bâtiments ; — f° 5 r°, contrat de mariage de Joseph Montet, écuyer, sieur de Villebrange, avec d^{elle} Marie Maseau. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 494 (Registre) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1748. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 2 v°, contrat de mariage de Léonard Dujardin de Ladigne, fils d'autre Léonard Dujardin, procureur es sièges de St-Yrieix, avec d^{elle} Pétronille Bonhomme ; — f° 6 v°, contrat de mariage de Messire Grangevieille, sgr de la Chabrolie, garde du corps du Roi, fille d'autre Jean Grangevieille, sieur de la Grange, avocat en la cour, juge viguier de la ville de St-Yrieix, avec d^{elle} Marie de Coustain du Masnadaud, d^{elle} de St-Basile, fille de feu Messire François-Annet de Coustain, comte d'Oradour, et de dame HenrieJeanne de Beynat ; — f° 10 r°, testament de François Ladoire, huissier audencier au siège royal de St-Yrieix. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 495 (Registre) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1749. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 1 r°, donation d'une somme de 1000 ll. de gain de survie, faite par Messire François de Reymond, écuyer, chevalier, sgr de Beausoleil, demeurant à Sarlande, en faveur de M^e Jean de Reymond, son fils aîné ; — f° 4 v°, donations de biens faite par d^{elle} Marie Hardy, veuve de M^e Jean Massy, notaire et procureur en la juridiction de St-Yrieix, à Michel Massy, son neveu ; — f° 11 v°, contrat de mariage de Messire N. de Boisseuil, écuyer, chevalier, sgr du dit lieu, capitaine de cavalerie au régiment de Marsieux, fils de Messire Charles de Boisseuil, lieutenant colonel major au dit régiment, avec Marie-Adrienne de Boisseuil, fille de feu Messire Guillaume de Boisseuil, écuyer, sgr de Magnac. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 496 (Registre) — In-4°, 12 feuillets, papier

1750. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 3 v°, contrat de mariage de Léonard Dujardin, tanneur avec d^{elle} Léonarde Bonhomme, fille de M^e Antoine Bonhomme sieur de Lavaud, docteur en médecine : — f° 10 r°, contrat de mariage de Messire Hyacinthe Teyxerol, écuyer, sieur des Places, veuf en premières noces, avec d^{elle} Marie Rebeyrol, veuve en premières noces ; — f° 15 v°, testament de M^e Jean Granjaud, ancien notaire et procureur en la cour royale du commun pariage de St-Yrieix, baile de la frérie de St-Michel. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc. — (Dernier feuillet) : « Cotté et paraphé a été le présent registre... à servir à l'enregistrement des donations qui se feront dans l'étendue du bailliage de la ville de St-Yrieix pendant l'année 1750. par nous François Delafon, sgr d'Archayoux, conseiller du Roy, son juge et prévôt au dit siège. Delafon. ».

B 497 (Registre) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1751. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 6 r°, contrat de mariage de Messire Martial d'Absat, écuyer, sgr de Lascaux, fils de feu Messire François d'Absat, écuyer, sgr du dit lieu, avec d^{elle} Catherine Meytraud, fille de Messire Adrien Meytraud, ancien officier de la maison du Roi ; — f° 7 r°, -donation faite par Étienne Choury, sieur de Boneylie (?), enrôlé dans le régiment de Hainaut-infanterie, compagnie du chevalier de Peyzac, à d^{elle} Marie Mazard, sa mère, de tous ses biens présents et à venir ; — v°, testament de Léonard Thevy, ciergier à St-Yrieix, instituant pour son héritier Messire Léonard Delafon, sgr doyen du chapitre de St-Yrieix ; — f° 8 v°, contrat de mariage de Messire Joseph Montet de la Fayolle, écuyer, avec Françoise de Sensillon de Pouzol (?), fille de feu Messire Jacques de Sensillon et de feu dame Julie de Beaupoil, le dit contrat passé en la maison où habite Messire Jean de Sensillon, écuyer, sgr de la Bonnetie, chanoine de l'église collégiale et royale de St-Yrieix. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 498 (Registre) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1752. — Insinuations de donations entre vifs, — On peut relever les suivantes : f° 2 v°, contrat de mariage d'Élie Bordas, étuviste, avec d^{elle} Jeanne Lascoux ; présents M^e Antoine Bordas, curé de Quinsac ; — f° 7 r°, donation faite par Françoise Rebeyrol, veuve de Jean Bellengard, à Pierre Bellengard, son neveu, d'une somme de 100 ll. « à prendre et se faire payer par la communauté de St-Valérie de Limoges, ou il doit faire son noviciat, sur les sommes de deniers que peut de voir à la dite demoiselle sieur Joseph Bouthet, procureur en l'ordinaire du bourg de Ladignac » ; ladite donation faite pour^o favoriser le pieux dessein qu'à Pierre Bellengard de se mettre dans l'ordre de Saint-François pour y finir le reste de ses jours ». — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 499 (Registre) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1753. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 5 v, contrat de mariage d'Antoine Mazard sieur de Laurieras avec d^{elle} Marie du Garaud ; présents Messire Jean du Garaud, écuyer, sgr de la Foucaudie et de la Meychenie, et M^e Étienne Mazard sieur de Puyjollet, prêtre ; — f° 9 r°, testament de Messire Louis deMaumont, écuyer, agr du lieu — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers. etc.

B 500 (Registre) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1754. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes ; f° 6 r°, donation faite par Isabeau Devaure, fille dévote, infirme et caduque, a Jeanne Bordas, de tous ses biens, en reconnaissance des services qu'elle en a reçus et espère recevoir encore, à charge par la dite Bordas de nourrir et entretenir la dite Devaure, sa vie durant. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers etc.

B 501 (Registre) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1755. — Insinuations de donations entre vifs, sous ce titre : « Registre concernant les donations de la cour sénéchale de Saint-Yrieix et pour l'enregistrement d'icelles..... coté et paraphé, suivant l'ordonnance, à Saint-Yrieix le 30 décembre 1754. De Tetytut, lieutenant général. »—On peut relever les suivantes : f°8 v°, donation faite par François Souve, m^e tisserand, à Pierre Gouzon, son neveu, « cy-devant soldat dans le régiment de Périgord, compagnie de M. Doujat, de présent ayant son congé absolu », d'une somme de 120 ll., « pour reconnaître les services qu'il en a reçus et espère recevoir à l'avenir » ; — f° 14 v°, contrat de mariage de Bernard Lascoux, journalier, demeurant en l'hôpital de Royère. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 502 (Registre) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1756. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 1 r°, donation de tous biens faite par Marie Château à Pierre Château, son frère, laboureur ; la dite donation passée dans la grange du seigneur de la Maurélie, sise au village de Laurière, partie en Périgord et partie en Limousin ; — f° 6 v°, donation faite par Arnaud Lamothe, soldat an régiment de l'Ile-de-France-infanterie, « de présent en cette ville [de Saint-Yrieix] par congé de semestre », à François Lamothe, son père, recouvreur et maçon, d'une partie de maison et jardin ; — f° 10 r°, donation faite par M^e J.-B de Crombrouze, écuyer, sieur des Berouillets (?), docteur en théologie et curé de Chervix, à M^e Antoine Combrouze, écuyer, sieur de la Gasne, son frère, habitant à Janailhac, de tous ses droits dans la succession de leur mère, moyennant une pension viagère de six (sic) livres.— Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 503 (Registre) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1757. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 4 r°, transaction passée entre Messire François de Lubersac, chevalier, sgr de Savignac, demeurant en son château du dit lieu, avec le sieur d'Auberoche et la dame de Lafaye touchant la succession de Messire Antoine Pasquet de Savignac et de dame Marguerite de Bonneval ; —f° 5 v°, donation faite par d^{elle} Léonarde Meytraud, fille dévote, à M^e Hélié de Valette, conseiller du Roi et son lieutenant criminel eu la sénéchaussée de St-Yrieix, de tous ses meubles et effets, a en récompense des bons et agréables services qu'il luy a rendus et qu'elle espère recevoir de luy pour l'avenir, de la preuve desquels elle l'a relevé et relève par ces présentes, et en considération du secours qu'il luy a accordé dans tous ses besoins et nécessités..... » ; — f° 6 v°, donation faite par Nicolas Thibessard dit Saint-Etienne, sieur de Champ-le-vieux, reçu a l'hôtel royal des invalides, et d^{elle} Agnès Jammot, sa femme, « qui se sont rendus en cette ville [de Saint-Yrieix], à l'effet des présentes, et logés à l'auberge vulgairement appelée « Chez la petite bonne », à Messire Jean Thoumasson de Pouzac, chevalier, sr de Plamont, comme preuve de leur amitié et en reconnaissance des bons et agréables services qu'ils en ont reçus et espèrent recevoir encore, de tons leurs biens sous réserve d'usufruit. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 504 (Registre) — In-4°, 10 feuillets, papier.

175. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° v° contrat de mariage de Léonarde Masgontier, sieur de Laurières, bourgeois, avec d^{elle} Jeanne Thoumasson, demoiselle du Queyroix, fille de feu Messire Louis Thoumasson, écuyer, et petite-fille par sa mère de Messire Yrieix Roux, écuyer, sgr de Lusson ; — f° 8 v°, donation faite par Nicolas-Joseph de Thibessard de (alias dit) Saint-Étienne, officier invalide, habitant d'ordinaire en la ville de Saint-Yrieix, à Jean Collé surnommé Dulaurier, ancien timbalier dans les armées du Roi, d'une somme de 3,000 ll. après décès. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 505 (Registre) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1758. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 11 r°, contrat de mariage de Valérie Corbe, fille de Michel Corbe, « maître tailleur d'habits pour femmes » ; — f° 12 r°, accusé de réception d'une somme de 63 ll. « en espèce de louis d'or, d'argent et autre bonne monnoye », par Yrieix Villemouneix, soldat dans le régiment de Normandie-infanterie, compagnie de Sole ; — f° 15 v°, contrat de mariage de M^e J.-B Voisin, contrôleur des actes au bureau [de Saint-Yrieix], avec d^{elle} Gourseau, intervenant comme donateur M^e Jean Voisin, vicaire de la paroisse Saint-Nicolas d'Uzerche. — -Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc,

B 506 (Registre) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1760. — insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 4 r°, donation faite par M^e Aubin des Prés, sgr de la Couture, demeurant en la maison noble de la Couture, paroisse de Sarlande en Périgord, « attendu son grand âge, ses infirmités et la faiblesse de sa vue, ne pouvant vacquer à ses affaires ny même faire valoir son bien, » à haut et puissant seigneur Messire J.-B Claude de Lasteyrie, comte du Saillant, marquis de St-Viance, etc., grand sénéchal du Limousin, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, demeurant actuellement en son château de La Morélie, de tous ses biens meubles et immeubles ; — f° 11 v°, donation faite par Messire Joseph Montet de la Meulière (sic), écuyer, sgr de la Fayolle et de Villebrange, à M^e Jean de la Morélie, écuyer, sgr de la Geneste, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du Roi, de tous ses droits comme donataire contractuel de dame Marie de la Morélie, sa mère. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 507 (Registre) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1761. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes ; f° 2 v°, contrat de mariage de Gautier Lajugie, praticien ; — f° 3 v°, contrat de mariage de Robert Laguionnie, clerc, intervenant comme donateur M^e Antoine Bordas, semi-prébendier du chapitre de St-Yrieix. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 508 (Registre) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1762. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 4 v°, donation faite par Antoine Joyet, de Pras-Senaix (sic), bourgeois, à Marie Malet, sa petite nièce, de tous ses biens, sous certaines réserves ; — f° 6 r°, contrat de mariage de M^e Mathieu Rebeyre, docteur en médecine à Excideuil en Périgord, avec François Pichon, intervenant M^e Yrieix Pichon, curé d'Angoisse. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 509 (Registre) — In 4°, 9 feuillets, papier.

1763. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 5 r°, donation faite par Jean Malevergne, « garçon tailleur d'habits », fils de feu Pierre Malevergne, sieur de la Tour, bourgeois, et de d^{elle} Elisabeth Desrocs, « ayant été cy-devant absent de la dite ville et se proposant de s'en retourner hors de la province pour travailler de son métier », à Guillaume Raymond, m^e tailleur d'habits, de tous ses droits sur la succession de Pierre Malevergne, son père, sous certaines conditions y stipulées ; — contrat de mariage de Messire Pierre-Élie Pasquet de Savignac, chevalier, sgr de l'Eyrac, capitaine des vaisseaux du Roi et chevalier de l'ordre de St-Louis, avec d^{elle} Marie Pasquet de Savignac de Priezac, intervenant divers seigneurs de la contrée. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 510 (Registre) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1764. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes :-f° 11 r°, donation de

biens faite par Catherine Bertrand, fille de feu Elie Bertrand, médecin, à Antoine Maublanc, m^e chapelier ; — f^o 12 r^o, donations de biens faite par M^e Pierre Pichon, prêtre, professeur de philosophie au séminaire de la Mission à Périgueux, à une sienne sœur, sur le point de se marier ; — f^o 16 v^o, donation d'une rente de 36 ll., faite par Marie-Aubine Montet de la Moulière à Aubine de Gentil, sœur de St-Basile, religieuse en la communauté de St-Claire à St-Yrieix. — Autres actes passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 511 (Registre) — In-4^o, 16 feuillets, papier.

1765. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f^o 3 r^o, contrat de mariage de Martial Combescot, sieur de Marsaguet, bourgeois et maître de forge au dit lieu, paroisse de Coussac ; — f^o 11 r^o, donation faite par Messire Jean-Louis de Fayolle, écuyer, chevalier de Fayolle, habitant au village de Lavaud, paroisse de St-Paul-Laroche, à Elisabeth de Fayolle, sa nièce, de tous ses biens sous réserve d'une somme de 700 ll. ; — f^o 15 r^o, donation faite par Messire Jean Grangevieille, sieur de Lagrange, « avocat en la cour et ancien juge viguier de la cour royale du commun paréage de la présente ville [de St-Yrieix], supprimée par édit de l'année 1750 pour l'érection d'un sénéchal », à J.-B Grangevieille, sieur de la Chabroulie, son fils aîné, « ancien garde du Roy et de présent officier dans le corps de l'hôtel royal des invalides, » de tous ses biens meubles et Immeubles sous certaines conditions. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 512 (Registre) — In-4^o, 22 feuillets, papier.

1766. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f^o 12 r^o, donation faite par d^{elle} Madeleine Cramarigeas, veuve de Antoine Mazeau, sieur de la Tranchardie, à dame Madeleine Sarlandie, épouse de Messire J.-B de la Morélie, écuyer, chevalier, sgr du Puyredon, cheveu-léger de la garde ordinaire du Roi, d'une somme de 3,000 ll. ; — f^o 15 v^o, donation faite par Messire Pierre Pasquet de Savignac, chevalier, sgr de St-Mémy et autres lieux, à Messire Jean de Caravayac, chevalier, sgr de Bellat, lieutenant des vaisseaux du Roi, demeurant ordinairement au port de Rochefort, de la terre de Balzac en Angoumois ; — f^o 18 r^o, donation de biens faite à dame Cheval par Pierre Cheval, son frère, « simple journalier qui a dit être retiré depuis peu du service sur mer et en dernier lieu étant sur un vaisseau marchand qui périt entre Libourne et Pénis, et duquel il s'est garanti par la nage.... ». — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers etc.

B 513 (Registre)-In-4^o, 12 feuillets, papier.

1767. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante : f^o 3 v^o, donation faite par Dauphin de la Longerie, sieur du Montet, habitant de Miallet en Périgord, à Pierre Judet sieur de la Combe, lieutenant de la juridiction de Firbeix et Monchapeix, de tous ses biens sous certaines conditions. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 514 (Registre)-In-4^o, 15 feuillets, papier.

1768. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f^o 2 r^o, donations faites : par M^e Élie de Valette, conseiller du Roi et son lieutenant criminel en la sénéchaussée de St-Yrieix, à autre Élie de Valette, son frère puîné, procureur au sénéchal de la dite ville, sur le point de se marier, d'une somme de 4,000 ll. ; — f^o 3 r^o, par M^e Pierre Delafon, sieur du Repaire, ancien conseiller du Roi et son procureur honoraire au sénéchal de St-Yrieix, à d^{elle} Gabrielle Mesnier, sa femme, de tous ses biens meubles ; — f^o 10 v^o, par Messire Gabriel de Monfrabœuf, ancien prévôt et curé d'Ayen, habitant au château des Piquets, paroisse de Juillac, à dame Louise de Lubersac, veuve de Messire Jacques-Joseph de Monfrabœuf, en son vivant capitaine des grenadiers du régiment d'Aquitaine, chevalier de l'ordre de St-Louis. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 515 (Registre) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1760. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante : f° 1 r°, contrat de mariage de Messire J.-B Donève sieur de la Chapelle, avocat en Parlement, avec d^{elle} Jeanne Guisier, fille de François Guisier, greffier de la maîtrise des Eaux et forêts du Limousin. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 516 (Registre) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1770. — Insinuations de donations entre vifs.— On peut relever les suivantes : f° 1 v°, donation faite par M^e Élis Gallicher, greffier de la prévôté de la ville de St-Yrieix, « étant actuellement à Limoges logé, à l'auberge on pend pour enseigne l'image du Petit maure, canton du faubourg Manigne, paroisse de St-Maurice », à Aubin Barbary, sieur de Baugery, changeur pour le Roi en la ville de St-Yrieix, d'une métairie au labourage d'une paire de bœufs, sise au village de la Rivière ; — f° 2 r°, contrat de mariage de St-Maurice Gabrielle du Garreau, fille de Messire Gabriel du Garreau, écuyer, sgr du dit lieu, avec Pierre Rolle, sgr de Montauvert. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 517 (Registre) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1771. — Insinuations de donations entre vifs.-On peut relever les suivantes : f° 3 r°, contrat de mariage de Pierre Malvergne sieur de la Faye, bourgeois, avec d^{elle} Anne Rebeyrol ; — f° 14 r°, donation faite par Messire Pierre-Isaac de Sanzillon, écuyer, sgr de la Jalinie, habitant à Condat-sur-Vézère, à Messire J.-B de Sanzillon de la Jalinie, son fils aîné, écuyer, d'une somme de 1.000 ll. ; — f° 16 v°, constitution d'une rente viagère de 400 ll. faite par Messire Étienne-Gédéon de Ribeyreix, exempt des gardes du corps et brigadier des armées du Roi, à Louis-Joseph Chrépin, son valet de chambre. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 518 (Registre) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1772. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 1 r°, donation faite par Messire Pierre de Béron, écuyer, chevalier d'Auche, à Jean de Guilhem, sieur de Puylagarde, habitant du village de Las Fargeas, paroisse de St-Martial en Périgord, de la moitié de ses biens ; — f° 6 r°, contrat de mariage de Jacques Gautier sieur de Lagarde, m^e chirurgien, avec Aubine Martin ; présents M^e Louis de Beauredery, ancien curé de Nantiat, et Jean Martin, docteur en théologie, curé du Grand-Jumilhac ; —f° 14 v°, contrat de mariage de Messire Joseph de Joussineau, chevalier, marquis de Tourdonnet, Château-Chervix et autres lieux, écuyer ordinaire du Roi, demeurant ordinairement au château de Versailles, portant donation à lui faite par ses père et mère d'une somme dé 10.000 ll. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 519 (Registre) —In-4°, 25 feuillets, papier.

1773. —Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 14 r°, donation faite par Pierre Pareau, notaire royal au Chalard-Peyroulier, à Marguerite Pareau, sa sœur, de tous ses biens meubles et immeubles ; — f° 18 r°, contrat de mariage de M^e François Combret de Lage de Fontbonne, avocat en Parlement, ancien lieutenant civil et criminel aux appeaux de Ségur, avec d^{elle} Marie-Madeleine Delignac. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 520 (Registre)-In-4°, 27 feuillets, papier.

1774. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante : f° 20 v°, « Est comparu au parloir de la communauté des dames religieuses filles de Notre-Dame du dit Limoges, Marie-Antoinette de

Raymond, demoiselle, fille majeure de feu Messire Jean de Raymond, escuyer, sgr de Beausoleil et autres lieux, et de dame Jeanne de Bruchard de la Pomélie, originaire du château de Beausoleil, paroisse de Sarlande en Périgord, pais régi par le droit écrit, héritière en partie du dit feu seigneursonpère.décédéabintestat la 'dame sa mère encore vivante, icelle demoiselle de Raymond retirée depuis quelque tems dans la communauté des dites dames religieuses filles de Notre-Dame et y a même pris l'habit de religieuse novice,, sur le point d'y faire sa profession solennelle de religieuse de chœur, laquelle en santé de corps et d'esprit, non contrainte ny séduite, voulant gratifier dame Anne-Marguerite de Raymond, sa sœur, épousa de Messire François l'Hermite, chevalier, sgr de ,la Meynardie, ancien capitaine au régiment de Laffaire (sic), chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, des bons offices et agréables services qu'elle en a reçus », lui fait donation des rentes nobles, foncières et directes qui lui appartiennent sur le tènement du Puy-Gaillard.—Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 521 (Registre) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1775. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante : f° 8 r°, donation faite par d^{elle} Madeleine Combret de Lage, habitant Ségur, à sa sœur dame Françoise Combret, sœur de la Nativité, religieuse de la communauté de Ste-Claire de St-Yrieix, d'une pension annuelle et viagère de 30 ll. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 522 (Registre) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1770. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 1 r°, donation faite par dame Marie de St-Fief, veuve de Messire Jean des Plas, écuyer, sgr de Fontaubière, à Gabrielle des Plas sa fille, épouse de J.-B du Montet sieur de Laurière, bourgeois, d'une rente de 60 ll. sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ; — f° 3 r°, contrat de mariage de Antoine Combret de la Forge, bourgeois, demeurant à St-Junien-en-Vendonnais, avec d^{elle} Madeleine Videau, fille de feu M^e J.-B Videau, sgr du Garraud ; — f° 10 v°, contrat de mariage de Messire Élie-Léonard Paignon, écuyer, chevalier de la Borie, ancien garde du corps, avec d^{elle} Jeanne Decouts ; — f° 11 v°, constitution de procureur général et spécial faite en faveur de M^e Pierre Rudeuil, bachelier en droit, demeurant à St-Yrieix, par Messire Louis de la Morélie, écuyer, et d^{elle} Catherine Paignon de la Borie, son épouse, « pour en leur nom se transporter au lieu de Challais en Saintonge et dans le contrat de mariage entre d^{elle} Julie de Coulx et M^e Élie-Léonard Paignon..., leur neveu et petit neveu, intervenir au contrat... » ; — f° 17 r°, donation faite par Messire Joseph Favard, chanoine théologal du chapitre de St-Astier en Périgord, à Messire Pierre Barny de Romanet, son neveu, sgr de Veyrinas, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Limoges, de divers biens meubles et immeubles, sous certaines conditions. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 523 (Registre) — In 4°, 14 feuillets, papier.

1777. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 1 r° contrat de mariage de M^e J.-B Bonhomme sieur de Lacotte, bourgeois, avec d^{elle} Marie de la Morélie, intervenant autre M^e J.-B Bonhomme de Forestier, prêtre, bachelier en droit civil et canonique, chanoine du chapitre de St-Yrieix ; — f° 7 v°, donation faite par J.-B de Curmont, sieur de Lacotte, lieutenant au régiment Royal-cavalerie, chevalier de l'ordre de St-Louis, à Jacques Berger, sieur de Las Bordas, son neveu, fils de M^e Léonard Berger, notaire royal Juge du marquisat de Frugie et du bailliage de Firbeix ; — f° 9 r°, procuration donnée par le dit J.-B de Curmond, « de présent en garnison à Metz, logé aux casernes de Chambière », à Boniface Judet de Villard, sieur de Ferrières, bourgeois, demeurant à Chalais en Périgord, pour le représenter au susdit contrat. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 524 (Registre) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1778. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 1 v°, donations faites :

par Messire Pierre Massy, prêtre, officiai et chanoine de l'église cathédrale de St-Papoul en Languedoc, à d^{elle} Peyronne Brogard, sa nièce, épouse de Jean Bregiéras, marchand, de tous ses biens meubles et immeubles ; — f^o 3 v^o, par d^{elle} Léonarde Leymarie, veuve de Henry Malevergne, à Jeanne Dubourg, sa nièce, épouse du sieur Crezeunet, de tous ses biens sis au village de Lavergne, paroisse de St-Pierre-dans-les-Murs ; — f^o 6 v^o, par dame Marie-Anne de Lusson, veuve de Messire Louis Thomasson, écuyer, sgr du Queyroix, à Jacques Thomasson, écuyer, sgr du Queyroix, son fils, de tous les biens qu'elle possède en la paroisse de Sarlande ; — f^o 10 r^o, par la dite dame à d^{elle} Jeanne Thomasson, sa fille, épouse du sieur Masgontier, du fief de Plamont en la paroisse de St-Germain-de-Prés, en Périgord, — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, peigneurs de chanvre, etc.

B 525 (Registre) — In-4^o, 25 feuillets, papier.

1779. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f^o 18 v^o, contrat de mariage de M^e Antoine Beure d'Augères, docteur en médecine, veuf de dame Anne Robert, demeurant à Saint-Léonard de Noblat, avec d^{elle} Marie-Anne Magy d'Andelais, fille de Messire Guillaume, écuyer, sgr d'Andelais, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Limoges ; — f^o 20 r^o, contrat de mariage de M^e Joseph Poumaud de la Pouyade, conseiller du Roi au sénéchal de Saint-Yrieix, avec d^{elle} Marie Gondinet, fille de feu Pierre Gondinet, bourgeois ; — f^o 22 r^o, donation faite par Messire Jean-François de Lubersac, chevalier, sgr du dit lieu, et ; dame Anne Manet, son épouse, à Aubin Poumeaud, sieur de Las Pradelas, leur neveu, d'une métairie sise en la paroisse de Genis. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, tisserands, etc.

B 526 (Registre) — In-4^o, 30 feuillets, papier.

1780. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f^o 2 v^o, contrats de mariage : de M^e Léonard de Villepreux sieur du Bas, fils de M^e Nicolas de Villepreux sieur de Lavalie, avec d^{elle} Marie Chassignat, fille de Messire Pierre Chassignat de Guimond, conseiller du Roi au présidial de Brive ; — f^o 9 r^o, de M^e Marc de Goursat de Puy-Lasserre, sgr de Château, « demeurant au repaire noble de Château, paroisse de Sarazat en Périgord, et à présent étant loge en cette ville [d'Angoulesme] à l'enseigne du Pont royal », avec d^{elle} Charlotte de Lestrade, fille de feu M^e François de Lestrade, chevalier, sgr de Conty, et de dame Gabrielle d'Abzac, à présent pensionnaire au couvent des Ursulines d'Angoulême ; — f^o 29 v^o, de M^e Pierre de Puiffe, sieur des Lines (?), notaire royal et procureur d'office en la juridiction de Ribeyreix et en la baronnie de Courbefy, avec Marie Roger, fille de Jean Roger sieur de la Séguinie (?). — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, été.

B 527 (Registre) — In-4^o, 17 feuillets, papier.

1781. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f^o 2 r^o, contrats de mariage : de Gabrielle Mazard, fille de Antoine Mazard sieur de Lauriéras, bourgeois, avec Paul Dujardin sieur du Claud, licencié ès lois ; — f^o 5 r^o, de Messire Joseph de la Place, écuyer, sgr des Farges, demeurant à Saint-Jean-Ligoure, avec d^{elle} Marie-Anne de Brachet, fille de Messire Antoine de Brachet de la Bastide, chevalier, sgr de Rouffignac ; présent M^e Joseph de La Place, écuyer, archiprêtre de Saint-Junien, curé de Brigueil-l'Ainé ; — f^o 7 v^o, de J.-B Damet, chevalier de l'ordre du Christ, lieutenant du premier chirurgien du Roi, ancien chirurgien major officier de l'hôtel royal des invalides et inspecteur des porcelaines de France, fils de feu Louise Darnet, juge de police de Lanouaille et de feu Anne Paquet, avec d^{elle} Françoise Noël, fille de feu Noël Delatour, — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 528 (Registre) — In 4^o, 16 feuillets, papier.

1782. — Insinuations de donations entée vifs. — On peut relever les suivantes s f^o 12 v^o, donation faite par M^e Antoine Teytut de la Valade, procureur en la cour ordinaire de Ségur, à M^e Jean Teytut de la Jarrige, son neveu, conseiller du Roi, lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée de Saint-

Yrieix, d'un domaine appelé de Lavergne, paroisse de Saint-Eloi ; — f^o 13 r^o, contrat de mariage de M^e Henri Mazard, docteur en médecine, fils de J.-B Mazard, bourgeois, avec d^{elle} Marie Mousnier, fille de feu Armand Mousnier, notaire roya. -Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 529 (Registre)— In-4», 49 feuillets, papier.

1783. - Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f^o3 r^o, donations faite : par d^{elle} Françoise Marcillon, fille de feu François Marcillon, chirurgien, à Jean Moreau, charpentier, de tous les biens à provenir de la succession de ses père et mère ; — f^o 9 v^o, par Jean Pichon, « sur le point de partir en qualité de soldat et joindre le régiment d'Aunis-infanterie », à Jean Vallade, tailleur pour femmes, son oncle, de tous les biens à provenir de la succession de ses père et mère ; — f^o 12 v^o, contrat de mariage de Guillaume Bonhomme de la Vallade, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au sénéchal de St-Yrieix, fils de J.-B Bonhomme de la Vallade, notaire royal, avec d^{elle} Louise-Léonarde-Marie de Tessières, fille de feu Messire François de Teyssières, chevalier, et sœur d'autre François de Teyssières, garde du corps, chevalier, sgr de Beaulieu ; — f^o 15 f^o, contrat de mariage de Messire Thomas de la Romajère, chevalier, avec d^{elle} Marie du Garreau, fille de Messire Gabriel du Garreau, chevalier de la Méchenie et autres lieux, « élève de la maison royale de St-Cyr ». — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 530.(Registre) – In-4°, 12 feuillets, papier.

1784. — Insinuations de donations entre vifs, - On peut relever les suivantes ; f^o 3 r^o contrats de mariage : de Jean-Gabriel Descubes, sieur de Lalande, fils de feu Charles Descubes de Lalande, juge de St-Laurent-sur-Gorre, avec d^{elle} Marguerite de la Longerie ; —f^o 7 r^o, de Messire Charles Pasquet de Salagnac, chevalier, sgr du dit feu, fils de feu Messire Barthélémy de Pasquet et de dame Louise de la Morélie des Biards, avec d^{elle} Françoise de Laponne, fille de Messire François de Labonne de Jumeaux ;—, f^o 9 r^o, de Messire Pierre de Béron d'Oche, fils de Messire Chartes de Béron, écuyer, chevalier, sgr du dit lieu, avec d^{elle} Louise de Teyfon, fille de Messire Benoit-Barbe de Teyfon, écuyer, chevalier, sgr marquis de Théobon, ancien capitaine au régiment d'Artois-infanterie, chevalier de l'ordre de St-Louis. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 531 (Registre) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1785. —Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f^o 2 r^o, procuration donnée par Messire Pierre Mauriac, docteur en théologie, curé de Lacaux, à M^e J.-B Chavoix, avocat en la cour, conseiller du Roi et son procureur en l'élection de Brive, pour le représenter au contrat de mariage de autre Pierre Mauriac, bourgeois, son neveu ; — f^o 3 r^o, contrat de mariage de M^e Pierre Gondinet, docteur en médecine, sgr de Genis et de La Jalésie, fils de feu autre Pierre Gondinet, bourgeois avec d^{elle} Marguerite-Marie du Burguet, d^{elle} des Farges, fille de feu Messire Antoine du Burguet, conseiller du Roi, son avocat et procureur au siège de St-Yrieix ; présent M^e J.-B du Burguet, docteur en théologie, ancien curé de Lalande ; — f^o 4 r^o, donation faite par d^{elle} Catherine Paye, épouse en secondes noces de J.-B Tarrade, notaire, à M^e Léonard Rebeyrol, docteur en médecine, son fils du premier lit, demeurant au bourg de la Roche-1'Abeille, de deux domaines sis en la paroisse de la Meyze ; — f^o 6 r^o, contrat de mariage de M^e Antoine-Louis du Garreau, chevalier, fils de Messire Gabriel du Garreau, chevalier, sgr de la Méchenie, avec d^{elle} Marie de Béron d'Oche ; — f^o 15 r^o, contrat de mariage de Messire Hyacinthe d'Abzat, écuyer, fils de feu Messire Martial d'Abzat, chevalier, sgr de la Croix-du-Bois, avec d^{elle} Marie-Geneviève Moveron, fille de feu Messire Jacques Moveron. écuyer, sgr du Couret, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, brigadier d'une compagnie de mousquetaires de la garde de Sa Majesté. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 532 (Registre) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1786. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante : f° 3 r°, donation faite par Messire Annet de Mornier, écuyer, sgr du Moulin-Batier, de présent à Limoges à l'auberge où pend pour enseigne La Croix verte, à M^e Jean de Mornier son frère puîné, écuyer, chevalier baron de Planeau, chevalier de l'ordre de St-Louis, brigadier des gardes du corps du Roi, demeurant ordinairement à Limoges, de la terre et seigneurie du Moulin-Batier, sis en la paroisse de Bussière-Galant, composée d'un château et autres bâtiments, préclautures, deux domaines, prés, pacages, terres labourables, champs-froids, bois châtaigniers, bois taillis, étangs, moulins et rentes en dépendant, justice haute, moyenne et basse, droits et devoirs seigneuriaux, chapelle dans l'église de Bussière, a la réserve d'une somme de 10 000 ll. payable seulement après décès. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 533 (Registre) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1787. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 7 v°, contrat de mariage de Pierre Démarque, chirurgien, fils de J.-B Démarque, aussi chirurgien, avec d^{elle} Françoise Poumaud de la Pouyade ; — f° 11 r°, donation faite par dame Léonarde-Thérèse Laveau, supérieure de l'hôpital de Murât, diocèse de St-Flour, ordre des sœurs de la Charité [et de 1^e] Instruction chrétienne de Nevers o, native de la paroisse de Juillac en Bas-Limousin, à Étienne Ducamus, bourgeois, demeurant à Hautefort, de tous ses biens meubles et immeubles, sous réserve d'une pension annuelle de 60 ll. ; — f° 11 v°, contrat de mariage de J.-B Morange, arpenteur géomètre, fils de M] Joseph Morange, procureur au sénéchal [de St-Yrieix]. — Autres actes passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 534 (Registre) — In 4°, 9 feuillets, papier.

1788. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever la suivante : f° 8 r°, donation faite par Agathe Reynaud à François Fleurât, fils de M^e Pierre Fleurat, notaire royal, demeurant à St-Pierre-de-Frugie, d'une somme de 1,500 ll. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 535 (Registre) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1789. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 5 v°, donation faite par M^e Charles-Borromée Joyet de Chauvron, curé de Veyrinas en Périgord, représenté par M^e J.-B Chavoix, avocat en Parlement, à Geoffroy Joyet, son neveu, demeurant à Juillac, d'une somme de 1,200 ll. ; — f° 9 v°, contrat de mariage de M^e Charles Du mont de la Croze avec d^{elle} Anne Vareilhe, le dit futur époux autorisé par M^e J.-B Sénamaud de Beaufort, docteur en droit, avocat en Parlement et juge de la : prévôté de Saint-Yrieix ; — f° 16 v°, donation faite par d^{elle} Madeleine Dujardin de Ladigné, fille majeure, demeurant au château du Saillant, à M^e Pierre Mazeau, maître es arts de l'université d'Angers et procureur au sénéchal de Saint-Yrieix, d'une maison sise à Saint-Yrieix, place du Foirail. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc.

B 536 (Registre) — In-4°, 25 feuillets, papier :

1790. — Insinuations de donations entre vifs. — On peut relever les suivantes : f° 1 v°, donation faite par Pierre Vervy, m^e chirurgien, à Guillaume Vervy de la Forêt, son neveu, aussi chirurgien, fils de Élie Vervy, bourgeois, d'une somme de 2,000 ll. à l'occasion de son mariage ; — f° 2 v°, contrat de mariage de M^e Joseph de Malet de la Vigerie, écuyer, fils de M^e Antoine de Malet de Laborie, avec d^{elle} Elisabeth de Champagnac, fille de Messire Jean-François de Champagnac, ancien capitaine de grenadiers dans le régiment de Boulounois, chevalier de l'ordre de St-Louis, gouverneur de Nontron et Saint-Pardoux-la-Rivière ; — f° 11 r°, donation faite par M^e J.-B Duburguet, ancien curé de Sarlande, à M^e J.-B Duburguet, son neveu, avocat en Parlement, étudiant à Toulouse, sous l'autorité de M^e Pierre Gondinet, docteur en médecine et officier municipal de St-Yrieix, d'une somme de 1,200 ll., à charge d'une pension viagère de 500 ll. au profit du donateur ; — f° 14 v°, contrat de mariage de Joseph-François Joussinaud, comte de Tourdonnet, avec d^{elle} Louise-Thérèse-Victoire de Poilvilain de Crenay ; — f° 16 r°, contrat de mariage de

dame Marie-Catherine Garebœuf, veuve de Antoine-Victor Médard, m^e en chirurgie ; — f^o 16 v^o, contrat de mariage de M^e Léonard Paignon de Morterol, garde du corps du Roi, fils de M^e Jean-Yrieix Paignon, sgr de Morterol, conseiller du Roi, ancien lieutenant de maire à Saint-Yrieix, avec d^o Louise-Hélène Chatard, fille de Pierre Chatard, « américain, habitant au quartier de Plaisance, paroisse de Saint-Michel, dépendance du Cap français, île de St-Domingue, de présent en cette ville » de Saint-Yrieix ; — f^o 19 v^o, donation faite par Messire Pierre-Marie Chapelle, comte de Jumillac, sgr de Jumillac, Chaluset, et Masvaleix, etc., lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Philippeville, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, à Joseph Chapelle, marquis de Jumillac, major en second du régiment colonel-général-houzards, du domaine de Fayemendy. — Autres contrats passés entre laboureurs, journaliers, etc. — f^o 25 v^o, « Aujourd'hui 1^{er} avril 1791 au greffe du tribunal est comparu le sieur Jeantin, receveur des enregistrements de cette ville, lequel a fait la remise du registre des insinuations laïques de l'année 1790, clos et arrêté par M. Bordas, président audit tribunal, le 31 décembre. Dont décharge. Pichon. »

États généraux de 1789

B 537 (Liasse) — 21 pièces, papier

Mars 1789. — États généraux. — Procurations pour comparoir à l'assemblée générale des trois états des sénéchaussées de Limoges et St-Yrieix réunies, données par : Messire J.-B de Malet de la Jorie, écuyer, à Messire Pierre de Pasquet, écuyer, sgr de la Roche ; — dame Louise de Lubersac, veuve de Messire Jacques-Joseph de Monfrabeuf, chevalier, sgr des Piquets, à M^e Jacques Thomasson, écuyer, sgr du Queyroix ; — dame Louise de Lafaye, veuve de Messire Joseph de Formigier de Beaupuy, chevalier, à Messire Jacques Pasquet, écuyer, sgr de Salagnac : — Messire Jacques-Gabriel de Chapt, comte de Rastignac, baron de Luzech, première baronnie du Quercy, comte de Clermont et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, commandant la brigade de Champagne de la division de Guienne, à M. Faulte de Vanteaux ; — Messire Jean-George de la Roche-Aymon, écuyer, demeurant à Ségur, à Messire Pierre Pasquet, écuyer ; — Messire Louis Mannet, écuyer, sgr de Truffin, à M^e Mathieu Tenant, écuyer sgr de Latour, ancien garde du corps du Roi, chevalier de l'ordre de St-Louis ; — Messire Pierre de Marqueyssat, sgr baron de Roufiat, ancien capitaine commandant au régiment Royal-cravatte-cavalerie, à M^e Martial-Barthélémy de Rossignol, chevalier, sgr de Combier ; — Messire Louis-François-Philibert Machat de Pompadour, chevalier, sgr marquis de Château-Bouchet et autres lieux, à M^e Antoine-Louis de Garreau, chevalier de la Meschenie ; — Messire Léonard de la Morélie, chevalier du Masvieux, à M^e Charles de la Morélie, chevalier, sgr des Biards ; — Messire Jean de Foucaud de Malambert chevalier, sgr des Rieux, à M^e Jean de Foucaud, chevalier, sgr de Champvert ; — dame Françoise-Justine Coquart, baronne de Beaupoil, à M^e André de Leffe de Noue, chevalier, sgr de Champoli, garde du corps de Sa Majesté ; etc, etc.

ⁱ Les vingt-cinq premiers feuillets du registre coté ci-dessous B 456 et les quinze premiers feuillets du registre coté B 457, concernent les audiences de cette justice pendant les années 1749-1750.

ⁱⁱ Plusieurs pièces de cette liasse et de la liasse suivante ont été publiées intégralement par M. René Page dans son étude sur La Cour d'appels de Ségur (Limoges, 1880).

ⁱⁱⁱ L'ordonnance royale qui prescrit la tenue des registres d'insinuation, est de février 1731. Le registre de 1732, qui ne se retrouve plus, était peut-être aussi en blanc.